

Ensemble, construisons l'Agglo de demain

Diagnostic partagé du territoire
2017-2022

Seine Normandie Agglomération

Conseil
économique,
social et
environnemental

Remerciements

Aux membres du Comité de Pilotage (COFIL) de la nouvelle agglomération « Seine Normandie Agglomération » d'avoir accordé leur confiance au Conseil Economique, Social et Environnemental (CESE) pour animer l'élaboration collective de ce diagnostic partagé du territoire, exercice fondateur du futur projet de territoire.

A toutes celles et ceux, citoyens, élus, acteurs économiques et associatifs, institutionnels, experts, qui nous ont donné de leur temps, lors de la phase de consultation, pour nous apporter leur analyse du territoire, leur vision future et leurs projets. Ces 220 interviews individuelles ont constitué l'étape fondatrice de ce travail et nous ont permis de comprendre les enjeux auxquels notre territoire est confronté, sur lesquels porte ce diagnostic.

A la SPL du Plateau de l'Espace pour nous avoir permis de travailler dans un cadre agréable et déconnecté de la pression du quotidien, propice à une réflexion prospective.

A la ville de Vernon pour avoir permis aux membres de l'équipe de se sustenter durant les journées de travail collaboratif et à Frédéric pour avoir assuré la livraison des repas et du café, indispensables au bon fonctionnement de l'équipe diagnostic !

A l'UNADFI et sa présidente, Catherine Picard, pour avoir accueilli nos stagiaires, Roxane et Damien, dans leurs bureaux de Buchelay, leur avoir évité des kilomètres inutiles et, ainsi, avoir contribué à améliorer l'empreinte carbone de l'équipe de ce document !

Au service Aménagement et Urbanisme de la CCAE pour avoir accueilli nos stagiaires, Roxane et Damien, lors de la phase d'élaboration des cartes, et à Jean-Côme Bourcier pour avoir encadré le travail de réalisation des cartes figurant dans ce diagnostic.

A Nathalie pour avoir su débusquer dans le texte ce que les autres n'avaient pas vu !

Au service Communication de la CAPE pour nous avoir accueillis lors de la dernière semaine de mise en forme, pour avoir assuré la reproduction et la communication autour de ce diagnostic.

INTRODUCTION : Un territoire singulier, idéalement situé, riche, attractif, agréable à vivre, mais sous-valorisé, en transition et sans identité

2



ENJEU A : Conduire une véritable stratégie de développement économique, touristique, agricole, à l'échelle de notre territoire, équilibrée entre exogène et endogène

5



ENJEU B : Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacement, développement de l'habitat et des activités

21



ENJEU C : Inventer une identité fédératrice et attractive pour notre territoire

43



ENJEU D : S'appropriier les principes du développement durable pour construire un territoire durable

56



ENJEU E : Créer une cohésion territoriale pour lutter contre le risque de fracture entre micro-territoires

65



ENJEU F : Renforcer et mettre en cohérence nos dispositifs d'emploi, de formation, d'insertion avec les besoins de l'économie locale

72



ENJEU G : Lutter contre le risque de fracture sociale en créant des passerelles nouvelles et en coordonnant les acteurs

88



ENJEU H : Promouvoir la santé et lutter contre le risque de désert médical

96

CONCLUSION

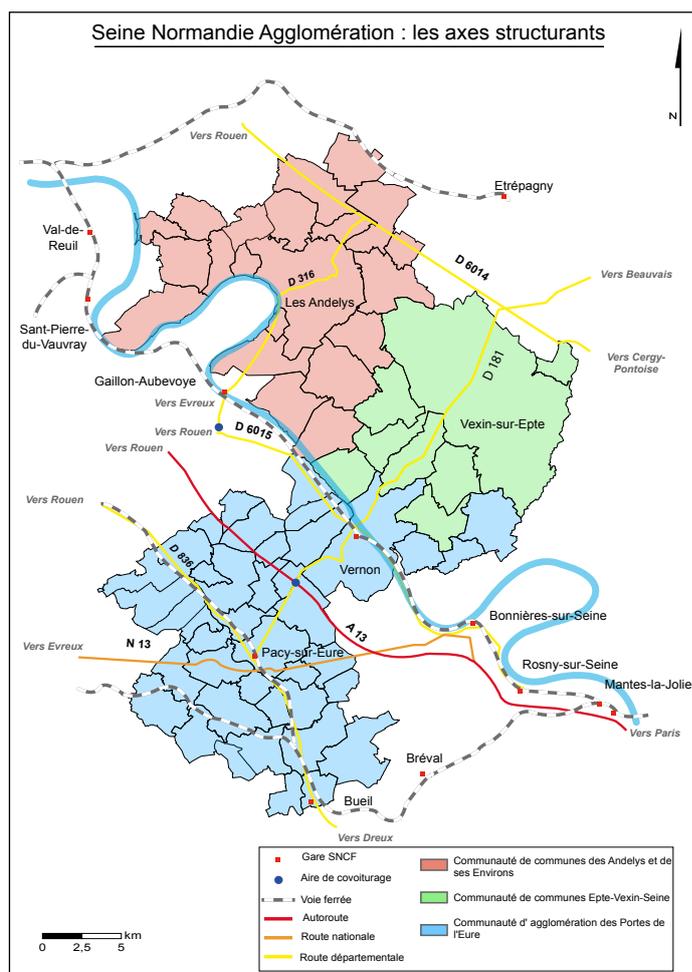
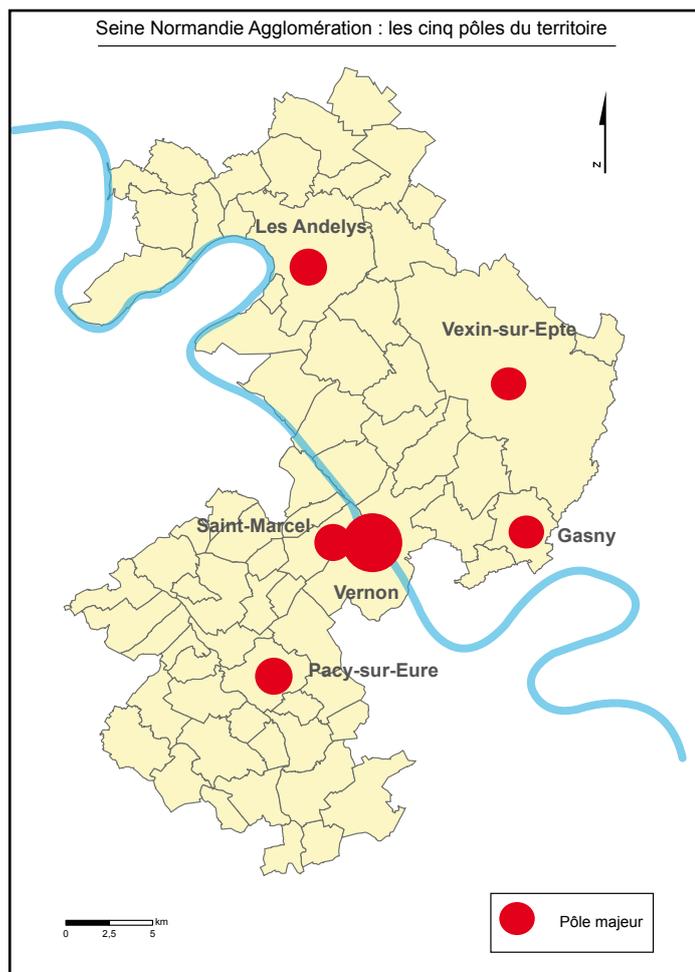
106

ANNEXES

107

Un territoire singulier, idéalement situé, riche, attractif, agréable à vivre, mais sous-valorisé, en transition et sans identité.

Un territoire singulier : Le territoire de la nouvelle agglomération Seine Normandie Agglomération (SNA) bénéficie d'une véritable singularité par son histoire et sa géographie. C'est sur ce territoire que Richard Cœur de Lion a construit son Château-Gaillard aux Andelys et que s'est affirmé l'impressionnisme dans la seconde moitié du XIX^e s. C'est également ici qu'est née l'aventure spatiale européenne avec la fusée Véronique en 1950. La vallée d'Eure, la vallée de la Seine, la vallée de l'Epte, le Vexin Bossu ... sont autant de caractères géographiques de ce territoire qui le distinguent de l'Ile-de-France et du bocage normand.



Sources : réalisations de l'équipe diagnostic (à partir des données IGN et INSEE)

Un territoire idéalement situé : Le territoire de la nouvelle agglomération Seine Normandie Agglomération (SNA) regroupe 84774 habitants sur 69 communes et 3 anciens EPCI. Il s'étend sur 721 km² et s'organise autour de 5 pôles : Vernon/ Saint Marcel, Les Andelys, Vexin-Sur-Epte, Pacy-Sur-Eure et Gasny. Ce territoire, qui bénéficie d'une situation idéale entre Paris et Rouen, est irrigué par 7 grands axes, l'A13, la N13, la RD 6015, la RD6014, la Seine, les voies ferrées Paris-Le Havre et Paris-Caen. Il bénéficie ainsi d'une connexion directe avec l'IDF et l'agglomération rouennaise. Cependant, cette connexion est-elle de qualité ? Profite-t-elle à l'ensemble du territoire ? Représente-t-elle un potentiel que nous ne savons pas capter ? Ce positionnement entre deux métropoles majeures constitue-t-il une opportunité ou une menace ? L'absence de liaison rapide Nord-Sud (RD181) pose-t-elle un problème d'irrigation du territoire ? La mobilité des citoyens est-elle facilitée dans l'ensemble du territoire ? Répondre à ces questions nous amène à diagnostiquer les potentiels de développement liés à notre connexion avec les grandes métropoles qui nous entourent mais également le risque d'enclavement de certains micro-territoires, voire le risque de « banlieurisation » évoqué par nombre d'acteurs.

Un territoire riche : Le territoire de la nouvelle agglomération est riche d'un patrimoine très diversifié, historique, culturel, bâti, agricole, paysager, naturel. Néanmoins, ce patrimoine est-il connu de ses habitants ? Est-il véritablement considéré comme une richesse ? Est-il préservé, valorisé ? Est-il connu de l'extérieur ?

Ce territoire possède également un patrimoine impressionnant en termes de savoir-faire : un tissu industriel de pointe avec des locomotives comme Airbus Safran Launchers, UTC Goodrich, Rowenta, Thorn, Holophane, SKF S2M, SAB, AAF, Boursin, Steel System, Schneider Toshiba Inventer... un réseau de sous-traitants dense et très qualifié, de nombreuses PME et TPE dans les services qui font aujourd'hui l'essentiel des emplois, et un secteur agricole riche et diversifié. Cependant, cette accumulation ne fait pas une stratégie de développement et, derrière une apparente richesse se cachent des éléments de fragilité, des déséquilibres, des risques qu'il convient de diagnostiquer afin de se doter d'une véritable stratégie pour un développement économique équilibré.

Ce territoire bénéficie également d'un tissu associatif dense, divers et très actif, mais est-on pleinement conscient qu'il s'agit là d'une richesse ? Ne pourrait-on impliquer les associations, au-delà de leurs missions premières, dans la réflexion et la mise en œuvre concrète d'actions au service d'un projet partagé de développement du territoire ?

Enfin, ce territoire est riche de nombreux talents, souvent méconnus et donc inexploités. N'est-il pas urgent de prendre conscience de ce formidable potentiel de créativité et d'énergie afin de le mettre au service du projet

Parole d'acteur :

« L'identification internationale d'une partie du territoire, son statut frontalier entre Normandie et Ile-de-France, sa facilité d'accès, la bonne desserte par les réseaux de transports, les infrastructures mises en place, la mixité des activités, le charme de ces paysages, son authenticité, font partie des forces du territoire. »

de la nouvelle agglomération ?

Un territoire attractif, agréable à vivre : Bénéficiant d'un cadre de vie agréable, d'une diversité et d'une qualité paysagère, d'activités haut de gamme, ce territoire attire sans cesse de nouveaux arrivants, généralement qualifiés et accédant à la propriété. Pour autant, il laisse partir ses jeunes et subit un vieillissement de sa population, on y constate une paupérisation de certaines populations, une difficulté à se loger, à se soigner, un décrochage, voire une radicalisation pour certains. Afin de tenter de réduire ces inégalités et d'éviter un risque de fracture sociale inhérent à ce déséquilibre, ce diagnostic doit nous aider à comprendre ces phénomènes et à entrevoir des pistes pour l'action.

Un territoire en transition : Comme le démontre plusieurs des chapitres qui suivent, ce territoire est en transition, sur le plan démographique, économique et écologique. Cette situation délicate lui impose une exigence supplémentaire, celle d'inventer des solutions nouvelles pour faire face à de nouveaux enjeux. Or ce territoire a pris du retard sur certains objectifs comme la réduction des déchets, la réduction de la consommation d'énergie, la production d'énergie renouvelable, la construction durable, la rénovation énergétique du bâti ancien, le développement des circuits courts ... ce diagnostic propose de nombreuses pistes pour orienter l'action de notre nouvelle aggro dans le sens d'un développement durable.

Un territoire sans identité : Il est curieux de constater qu'un territoire réunissant autant de richesses et de talents ne bénéficie pas d'une identité forte et affirmée. Ce diagnostic tente d'expliquer ce défaut d'image et explore des pistes de contenus qui pourraient constituer le terreau d'une identité future partagée.

La méthode choisie pour l'élaboration du diagnostic partagé :

Par lettre de mission du 22 mars 2016, le comité de pilotage de la nouvelle agglo a confié au CESE (conseil économique, social et environnemental du territoire) l'animation de la démarche stratégique de développement territorial. Les deux premières étapes de cette démarche sont :

- l'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire de mars à juillet 2016
- l'écriture participative d'un projet de territoire de janvier 2017 à juillet 2017.

Un double parti pris a fondé l'élaboration de ce diagnostic : prendre appui d'abord sur l'expression des acteurs locaux afin d'identifier des enjeux à diagnostiquer puis faire produire le diagnostic par des techniciens locaux. L'objectif reste, en effet, de viser l'appropriation du diagnostic par les acteurs locaux et d'assurer la traduction opérationnelle du document dans le projet de territoire.

Ainsi, une équipe de 24 développeurs locaux, choisis pour la diversité de leurs compétences, a été mise en place pour mener à bien ce travail.

Au terme d'une vaste campagne d'interviews (220) au cours de laquelle, les atouts, potentiels, faiblesses, risques et menaces du territoire ont été exprimés, enrichie des réflexions des élus issues des ateliers animés par EDA-TER, l'équipe diagnostic a élaboré une synthèse de l'ensemble, puis, choisi de faire porter son travail sur les 8 enjeux suivants :

A-Conduire une véritable stratégie de développement économique, touristique, agricole à l'échelle de notre territoire, équilibrée entre exogène et endogène

B- Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacements, développement de l'habitat et des activités

C-Inventer une identité attractive et fédératrice pour notre nouveau territoire

D-S'approprier les principes du développement durable pour construire un territoire durable

E-Créer une cohésion territoriale pour lutter contre le risque de fracture entre micro-territoires

F-Renforcer et mettre en cohérence nos dispositifs d'emploi, de formation, d'insertion avec les besoins de l'économie locale

G-Lutter contre le risque de fracture sociale en créant des passerelles nouvelles et en coordonnant les acteurs

H-Promouvoir la santé et lutter contre le risque de désert médical

Ce diagnostic partagé propose 135 pistes pour l'action qui seront débattues lors de séances de restitution-débat aux citoyens, organisées dans une dizaine de lieux publics.

Elles seront finalement validées lors des « assises du territoire » qui marqueront la fin de la phase de diagnostic et le lancement de l'écriture du projet de territoire. Une partie de ces actions viendra enrichir le prochain contrat d'agglomération signé avec l'Etat et la Région, d'autres seront mises en œuvre dans le cadre de partenariats public-privé, enfin d'autres seront proposées aux porteurs de projets privés et associatifs.

Parole d'Alexandre Jardin (écrivain) :

« Il n'y a pas de problème qui n'ait trouvé de solution quelque part sur un territoire. Il faut aller chercher la créativité, les initiatives citoyennes, partout où elles existent, sur les territoires. »



ENJEU A

Conduire une véritable stratégie de développement économique, touristique, agricole, à l'échelle de notre territoire, équilibrée entre exogène et endogène

Les questions choisies pour diagnostiquer l'enjeu :

Un tissu économique diversifié mais sous influences extérieures et peu lisible

- ▶ Q1 - Quelle est la structuration de l'économie locale ?
- ▶ Q2 - Le territoire est-il attractif ?

Un manque de lisibilité et des lacunes dans l'action économique

- ▶ Q3 - Qui fait quoi en matière économique ?
- ▶ Q4 - Quels sont les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets ?
- ▶ Q5 - Quels sont les dispositifs de montage opérationnels et financiers locaux ?

Que peut-on faire ici, à partir de ce que l'on a, pour augmenter la richesse locale ?

- ▶ Q6 - Toutes les opportunités de développement sont-elles mises à profit ?
- ▶ Q7 - Comment exploiter le potentiel touristique pour qu'il participe au développement économique du territoire ?
- ▶ Q8 - Comment exploiter le potentiel agricole pour qu'il participe au développement économique du territoire ?
- ▶ Q9 - Comment redynamiser nos centres-bourgs, nos centres-villes ?

I - ETAT DES LIEUX

1.1 - Un tissu économique diversifié mais sous influences extérieures et peu lisible

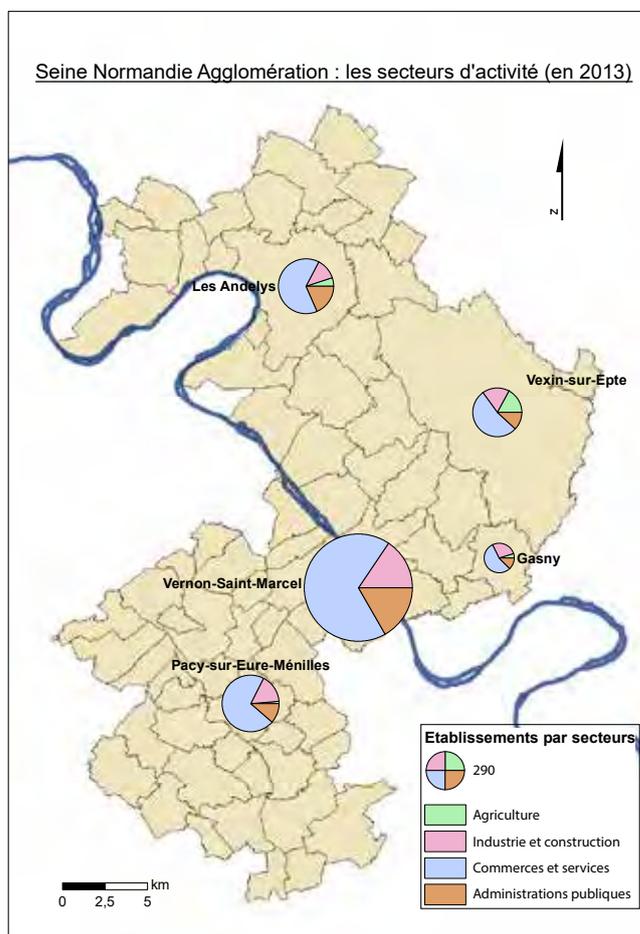
1.1.1 - Quelle est la structuration de l'économie locale ?

Avec plus de 27 000 emplois salariés et non-salariés recensés et 6 600 établissements toutes sphères économiques confondues, le territoire de l'agglomération représente un pôle d'activités majeur dans le département de l'Eure et en Normandie. Il se caractérise par un profil agricole marqué pour sa partie en rive droite de la Seine et dans la vallée d'Eure et, par un secteur industriel très présent dans les pôles urbains de Vernon/Saint-Marcel et des Andelys.

Si les secteurs industriels et agricoles sont bien représentés, les activités de services représentent la majorité de l'activité économique.

Cependant, le développement de l'économie présente une compensation en partie les difficultés des secteurs productifs. Le tissu économique du territoire apparaît globalement « en stagnation » dans sa partie veronnaise, voire en déclin dans le secteur des Andelys.

Source : réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données IGN et INSEE



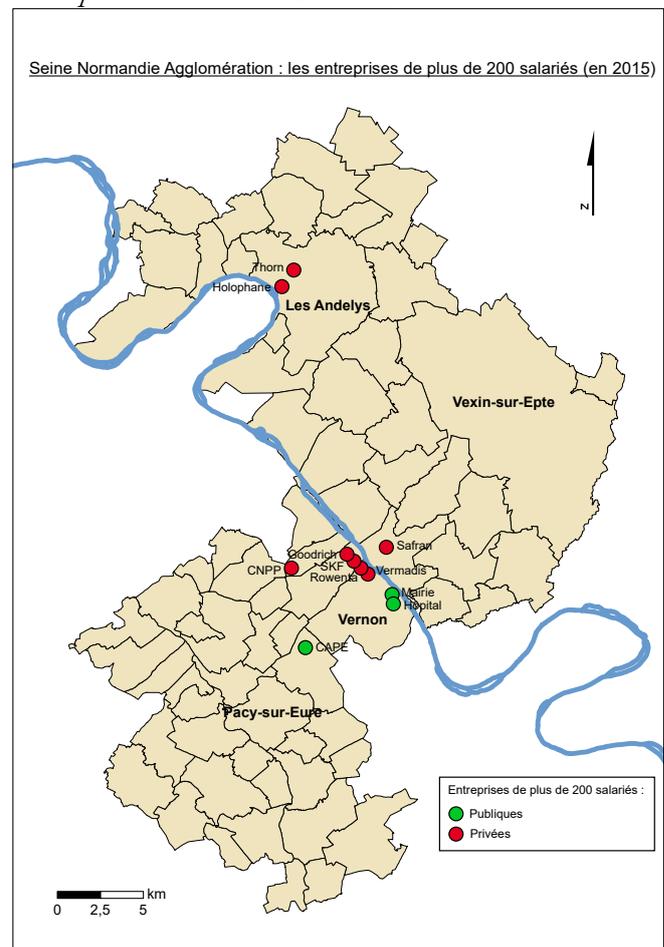
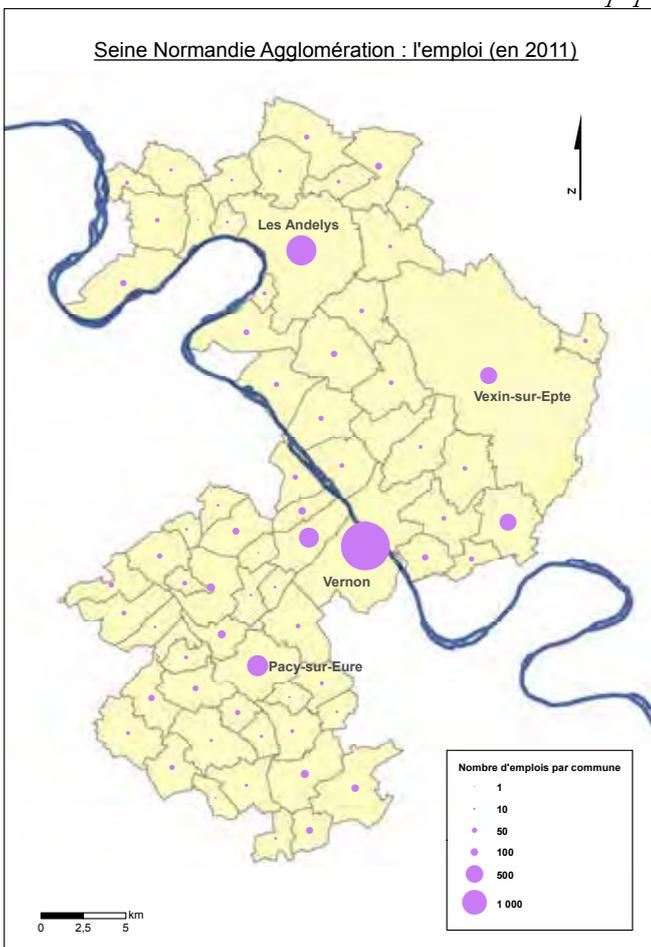
Economie industrielle

Le département de l'Eure est le 1er département industriel normand avec 20,6 % de l'emploi dans l'industrie.

Sous influence des dynamiques des métropoles parisiennes et rouennaise, le territoire est un pôle économique intermédiaire qui structure l'échelle locale.

Il présente cependant une organisation multipolaire: un pôle économique majeur qui regroupe 50% de l'activité économique (Vernon/Saint Marcel), 2 pôles d'attraction urbain avec Les Andelys et Pacy et 2 pôles d'attraction ruraux avec Gasny et Vexin-sur-Epte.

Source : réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données IGN et INSEE



La vallée de Seine est le poumon économique de l'agglomération.

Au-delà de la présence de PME et d'établissements adossés à des grands groupes, le tissu d'entreprises est composé à 90% de TPE.

Dans le secteur de Vernon, les départs de l'armée française (caserne Fieschi et LRBA) ont eu des impacts très importants sur l'économie et la démographie du territoire et marquent la fin d'une économie étatisée. Depuis près de vingt ans, l'influence grandissante de

A l'image de la structure de l'économie française, les PME et ETI sont peu nombreux sur le territoire et les TPE représentent plus de 90% des entreprises.

l'aire urbaine de Paris impacte le tissu économique local qui connaît des mutations importantes : les activités et emplois liés aux activités de services à la population, plus largement à l'économie présente, occupent notamment une place croissante.

A l'échelle du département de l'Eure, on enregistre environ 62 000 actifs « sortants » quotidiennement du Département, contre seulement 25 500 « entrants ».

A l'échelle de l'agglomération, à la frange de l'Île-de-France, le territoire tend à se « résidentialiser » : les nouveaux habitants travaillent de plus en plus à l'extérieur du territoire (pour 21 102 habitants - contre environ 6 000 entrants), notamment en région parisienne et dans les Yvelines. Le jeu combiné de l'influence des grandes métropoles voisines et du vieillissement de la population tire l'économie de services qui est devenue le secteur le plus porteur en termes de création d'emplois.

Economie agricole

L'agriculture est un secteur économique à part entière.

L'agriculture du territoire est orientée majoritairement en polyculture, néanmoins quelques élevages sont présents (surtout lait et viande) dans les secteurs de vallée.

L'agriculture du plateau du Vexin est caractérisée par des terres de bonne qualité agronomique (limon) où les cultures industrielles sont présentes (pomme de terre, betterave, lin...). Il y a également des céréales et des oléoprotéagineux.

L'agriculture de la vallée de la Seine est caractérisée par des exploitations agricoles plus petites que celles du plateau du Vexin.

D'une manière générale, le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de diminuer. Parallèlement, la taille moyenne des structures augmente.

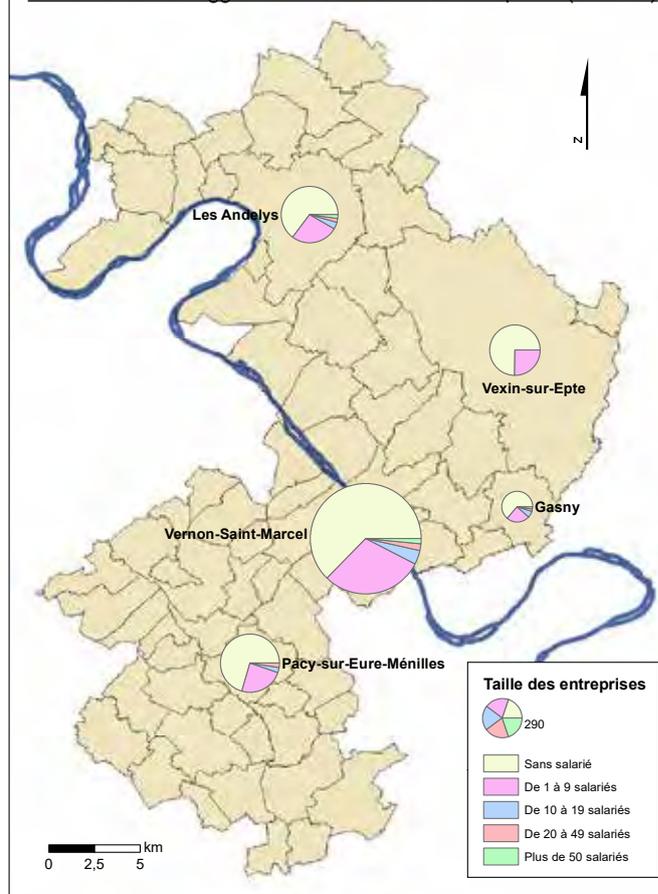
L'agriculture du territoire est plus tournée vers les marchés mondiaux et produit essentiellement de la matière première. Elle ne valorise pas ce qu'elle produit.

Cependant, certains agriculteurs ont développé le système de vente directe. La demande est bien présente sur le territoire et l'offre semble en dessous. L'agriculture biologique est peu présente sur le territoire mais tend à se développer.

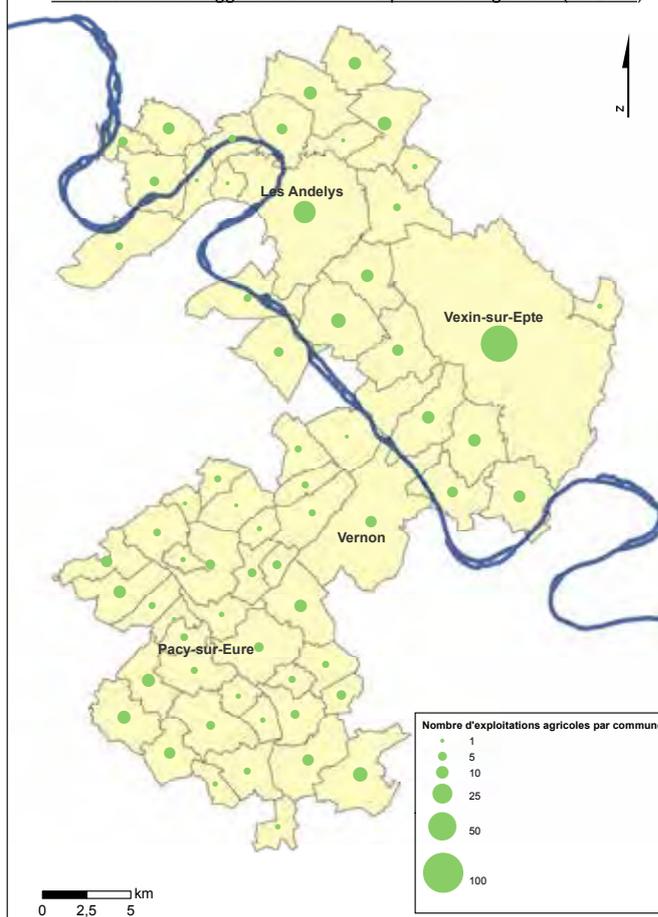
Les exploitations agricoles sont quasi présentes au sein de chacune des 69 communes. Elles se concentrent principalement sur les Andelys et Vexin sur Epte.

Sources : réalisations de l'équipe diagnostic à partir des données IGN et INSEE

Seine Normandie Agglomération : la taille des entreprises (en 2013)



Seine Normandie Agglomération : les exploitations agricoles (en 2013)



ENJEU A

Conduire une véritable stratégie de développement économique, touristique, agricole, à l'échelle de notre territoire, équilibrée entre exogène et endogène

Economie touristique

Les sites de Giverny et de château Gaillard génèrent des flux touristiques importants. Cependant, la transformation de ces flux en retombées économiques pour le territoire reste à réaliser.

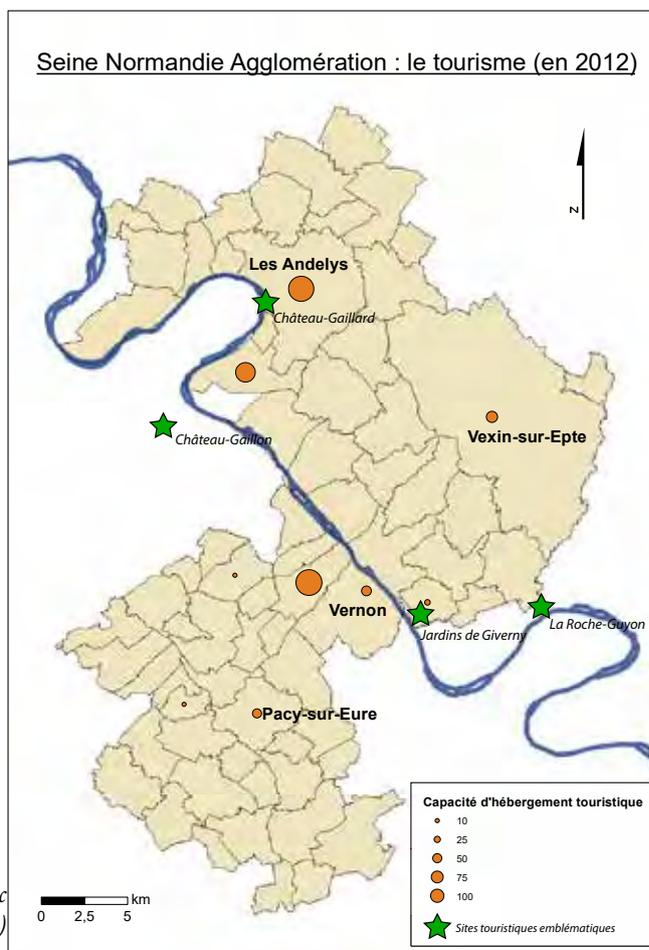
Bien qu'il soit la porte d'entrée de la Normandie, province qui a marqué l'histoire de France et d'Angleterre, notre territoire n'a jamais investi sur cette « marque » internationalement reconnue.

A ce jour, des actions restent à mener pour donner une dimension touristique au territoire.

Par exemple, il convient de constater que notre territoire n'a pas les capacités de devenir une destination touristique en tant que telle. Aussi, un effort particulier doit être porté au développement d'une « offre de week-end » pour attirer la population francilienne.

Bien que centrale et regroupant la plupart des services, la ville de Vernon dispose d'une offre d'hébergement quasiment inexistante.

Source : réalisation de l'équipe diagnostic (à partir des données IGN et d'Eure Tourisme)



CONCLUSION

- ▶ Un territoire qui, malgré un phénomène de désindustrialisation important dans les années 1990 et 2000, bénéficie encore d'un tissu industriel générateur d'emplois (25% des entreprises et 33% des emplois) notamment dans les filières aéronautiques/spatiales.
- ▶ Des entreprises qui ont un avenir car elles ont réussi leurs mutations en se repositionnant sur des secteurs porteurs ou des niches.
- ▶ La proximité des métropoles parisienne et rouennaise conjuguée aux évolutions démographiques favorise l'économie de services qui est ainsi devenue le 1er secteur d'emplois malgré un potentiel sous-exploité.
- ▶ La fermeture des sites militaro-industriels sur Vernon démontre que le territoire ne doit plus compter sur des décisions et projets nationaux : il doit reprendre en main la maîtrise de son développement économique.
- ▶ Une agriculture qui ne nourrit pas la population locale et doit questionner son avenir (diversification des débouchés notamment industriels) et son rôle dans le développement local (cultures vivrières et circuit court).
- ▶ Un secteur touristique en devenir mais dont le potentiel de développement reste à définir et à exploiter.

1.1.2 - Le territoire est-il attractif ?

L'attractivité d'un territoire peut se définir comme sa capacité, à attirer et retenir diverses activités économiques et facteurs de production mobiles (entreprises, événements professionnels, entrepreneurs, capitaux, etc.).

De ce fait, toute politique d'attractivité consiste à attirer les investissements à la fois exogènes et endogènes sur un territoire donné, dans l'objectif d'accroître le niveau de l'activité économique.

Pour ce faire, différents facteurs contribuent à l'attractivité d'un territoire : la qualité de vie et l'environnement, l'accessibilité et le réseau de transport, le dynamisme économique et la création d'emplois... La prise en compte de ces facteurs diffère selon le statut du nouvel arrivant.

Pour les entreprises

La présence de grandes entreprises de renommée (Rowenta/groupe SEB, Boursin/groupe BEL, SAFRAN, S2M/Groupe SKF, Goodrich/groupe UTC...) constitue un atout non négligeable d'attraction pour notre territoire.

Cependant, l'effet d'attraction auprès de nouvelles PMI exogènes, d'entreprises innovantes voire de porteurs de projet se révèle à ce jour faible. D'ailleurs, même ces grandes entreprises ont des difficultés à recruter des salariés à haut niveau de compétence, personnel pourtant nécessaire à leur développements.

Le positionnement sur le secteur aéronautique et spatial constitue une référence importante pour le territoire. S'il est revendiqué par les acteurs locaux, il apparaît néanmoins peu lisible et peu porté localement: contrairement au site des Mureaux, ces savoir-faire locaux ne sont pas mis en valeur sur l'autoroute A13 en tant que vecteur de notoriété.

Néanmoins, l'opération de redéveloppement du Campus de l'Espace (ancien Laboratoire de Recherche Balistique et Aérodynamique), site majeur du projet Axe Seine dans le département, pourrait modifier cette donne.

Pour les salariés

L'attractivité d'un territoire pour les salariés se mesure à la qualité des services offerts à la population (infrastructures, loisirs...) et aux réseaux routiers et ferrés.

En matière d'infrastructures culturelles, sportives... notre territoire est plutôt bien doté.

Concernant les réseaux et dessertes, le territoire est également plutôt bien desservi, ce qui le rend attractif (présence de gares, autoroutes...).

Cependant, pour les infrastructures en matière de télécommunications, leur développement doit se poursuivre (notamment avec le déploiement du Très Haut Débit prévu dans les prochaines années).

Pour les touristes

L'attractivité d'un territoire se mesure également à sa renommée touristique.

Notre territoire possède deux lieux emblématiques : Giverny – Fondation Claude Monet et Château Gaillard qui sont tous les deux de renommée nationale et même internationale.

D'un point de vue touristique, le territoire bénéficie d'une bonne notoriété, concourant à le rendre attractif.

D'une manière générale, et quel que soit le statut du nouvel arrivant, pour faire connaître un territoire, il faut qu'il soit reconnu. La communication d'un territoire est donc une étape essentielle pour le rendre attractif.

Parole d'acteur :

« Il faut un développement équilibré entre le territoire rural et le pôle urbain »

CONCLUSION

- ▶ Idéalement situé entre Paris et Rouen, le territoire bénéficie d'une dynamique de développement naturel.
- ▶ Le territoire et ses entreprises ne sont pas assez attractifs pour attirer des « talents » et les garder.
- ▶ Le territoire doit apprendre à accueillir les porteurs de projet et mettre en place une stratégie de marketing territorial.
- ▶ Pour attirer les entreprises et les salariés, le territoire est en concurrence avec les autres pôles de la vallée de Seine et le niveau de service proposé par le territoire n'est ni assez dense ni assez lisible.

1.2 Un manque de lisibilité et des lacunes dans l'action économique

1.2.1 Qui fait quoi en matière économique ?

La loi NOTRe consacre la région comme acteur principal du développement économique tout en renforçant l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local.

Désormais, les deux acteurs clés du développement économique sont la Région et l'Agglomération.

La Région est responsable de la définition des orientations en matière de développement économique. Ces orientations sont formalisées dans le schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation (SRDEII) qui définit notamment «les orientations en matière d'aides aux entreprises, de soutien à l'internationalisation et d'aides à l'investissement immobilier et à l'innovation des entreprises, ainsi que les orientations relatives à l'attractivité du territoire régional. Il définit les orientations en matière de développement de l'économie sociale et solidaire».

La région a une compétence exclusive pour définir les régimes d'aides et pour décider de l'octroi des aides aux entreprises dans la région, y compris à des entreprises en difficulté.

Pour la Communauté d'Agglomération, le développement économique passe par une intervention dans 4 domaines :

- les actions d'animation du tissu économique et d'aides aux entreprises en compatibilité avec la politique régionale ;
- les parcs d'activités économiques dont la création, l'aménagement, l'entretien et la gestion lui reviennent ;
- la promotion touristique ;
- la politique locale du commerce et le soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire.

Sur le futur territoire, les principaux acteurs qui interviennent ou peuvent intervenir en appui du développement économique sont :

Parole d'acteur :

« On ignore les acteurs économiques de ce territoire. »

La Chambre de Commerce et d'Industrie des Portes de Normandie qui intervient sur quatre types de missions :

- des missions consultatives : représentation des intérêts généraux des entreprises et de l'économie ;
- des missions d'appui aux entreprises : information et appui actif auprès des entreprises ;
- des missions de formation : formation initiale, formation continue, apprentissage ;
- des missions d'appui au territoire : développement local et gestion d'équipements.

La Chambre des Métiers de l'Eure a plusieurs leviers d'actions pour soutenir et accompagner les acteurs économiques :

- une mission sur la Création-Développement-Transmission des entreprises artisanales ;
- la tenue du répertoire des Métiers : les conditions d'attribution de la qualité d'Artisan ou d'Artisan d'art et du titre de Maître artisan ;
- la formation et Apprentissage: les CMA constituent un service public de formation à part entière,
- la promotion de l'entreprise artisanale.

La Chambre d'agriculture de l'Eure dont les principales missions sont de :

- contribuer à l'amélioration de la performance économique, sociale et environnementale des exploitations agricoles et de leurs filières ;
- accompagner dans les territoires, la démarche entrepreneuriale et responsable des agriculteurs ainsi que la création d'entreprise et le développement de l'emploi ;
- assurer une fonction de représentation auprès des pouvoirs publics et des collectivités territoriales.

Eure Expansion : cette Agence du développement économique a été créée à l'initiative du Département. Du fait de la loi NOTRe, elle disparaîtra au 31 décembre 2016. Elle avait pour missions principales de :

- accueillir les entreprises et les accompagner dans leurs démarches d'implantation ;
- soutenir le recrutement de compétences rares en accompagnant les entreprises dans leurs recherches ;
- animer la vie économique du département et faciliter la mise en réseau des entrepreneurs locaux ;
- conseiller et assister les collectivités locales dans la mise en œuvre de stratégie de développement du territoire.

La fermeture d'Eure Expansion pose la question de la continuité des missions qui étaient assurées par cette structure. Une reprise par le département et la CCI est envisagée.

Initiative Eure : acteur de la création d'entreprises qui propose :

- un accompagnement en amont et un suivi après la création ;
- un prêt d'honneur gratuit et sans garantie personnelle ;
- un accès à plusieurs autres dispositifs financiers.

Les groupements d'entreprises : Groupements Inter-professionnels de la Région de Vernon (GIRV) et de Gaillon les Andelys (GIGA) : les groupements inter-professionnels ont pour objet d'étudier et de proposer des solutions aux questions présentant un intérêt général commun aux industriels, entrepreneurs, sociétés de services de notre territoire et d'être force de propositions auprès des élus et collectivités. Avec plus de 150 adhérents cumulés, ils représentent un tiers de l'emploi de la nouvelle agglomération.

Les Unions de commerçants (UCIAL des Andelys, Vitrites de Vernon, UQCA) : les UCIAL ont pour objet de porter des actions de développement, d'animation et de promotion de l'économie locale. Ils sont des acteurs incontournables pour mener des actions à destination du commerce de proximité.

Comparativement aux agglomérations voisines, notre territoire dispose de nombreux acteurs privés qui s'investissent dans le développement du territoire. Cette richesse est l'occasion de travailler avec des partenariats publics/privés.

Parole d'habitant :

« Les élus ne sont pas au fait des réalités économiques »

CONCLUSION

- ▶ Un binôme Région/Agglomération pour le développement économique : la loi NOTRe consacre la région comme acteur principal du développement économique tout en renforçant l'intercommunalité dans son rôle d'autorité organisatrice du développement économique local.
- ▶ L'agglomération voit son rôle renforcé en devenant compétente de plein droit en action de développement économique, zone d'activités économiques, promotion touristique et commerce d'intérêt communautaire. Elle doit donc se doter des moyens humains, techniques et financiers pour répondre à ses nouveaux enjeux.
- ▶ Il existe de nombreux acteurs dans le champ du développement économique. Il s'agit pour le territoire de définir sa stratégie de développement économique puis de contractualiser avec les partenaires les plus pertinents pour la mettre en œuvre.
- ▶ Les groupements d'entreprises dynamiques sont un véritable atout pour l'animation économique du territoire et permettent d'envisager des partenariats publics/privés.
- ▶ Dans le même esprit, il s'agit d'inventer des passerelles concrètes entre le pôle développement économique de la nouvelle aggro et les acteurs de l'emploi, en particulier la future maison des compétences.

1.2.2 - Quels sont les dispositifs d'accueil et d'accompagnement des porteurs de projets ?

Le territoire a basé sa stratégie de développement économique uniquement sur le développement exogène (l'arrivée de nouvelles entreprises extérieures au territoire). Cette stratégie a abouti à la création d'une offre foncière et immobilière non négligeable mais souvent mal localisée ou mal exploitée.

Cependant, le territoire n'a pas su se structurer pour mettre en place l'accompagnement en amont (définition d'une stratégie de territoire et prospection d'entreprises) et en aval (accueil et accompagnement des porteurs de projets) nécessaire pour favoriser le développement économique de son territoire.

Avec la loi NOTRe, la future agglomération devient compétente en politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales. Il lui revient de se saisir de ce sujet limité aujourd'hui à l'animation de deux dispositifs FISAC sur la Commune de Vernon et sur la CCAE.

Bien que le champ de l'économie soit investi par de nombreuses structures locales, celles-ci ne disposent pas toujours des moyens nécessaires pour mener à bien leurs missions et elles manquent de coordination et de complémentarité à l'échelle des territoires. Dans ce contexte, la nouvelle agglomération doit prendre toute sa place et jouer un rôle prépondérant en sa qualité de chef de file du développement économique local.

Parole d'acteur :

« Il faut aider l'entrepreneuriat tant sur le plan conceptuel qu'opérationnel »

CONCLUSION

- ▶ A ce jour, le territoire n'a activé qu'un seul levier de développement en misant sur l'accueil des entreprises exogènes avec des résultats mitigés.
- ▶ Il faut changer notre stratégie pour l'équilibrer en activant plusieurs leviers du développement économique :
 - pour le porteur de projet exogène : l'accueil est fait mais peu d'offres disponibles pour répondre aux demandes. Le suivi des contacts présente des lacunes par manque de moyens humains et logistique.
 - pour l'entreprise existante : Les outils locaux existent tout comme l'ingénierie opérationnelle et financière même si elle est à compléter et à améliorer. Il manque un fond d'investissement local pour faire levier auprès des financeurs classiques.
 - pour les créateurs d'entreprises : il manque un accompagnement de proximité et adapté au profil du créateur. Manque des outils locaux (services, locaux, appui technique ...) pour les créateurs innovants. Pas de dispositif pour les primo créateurs et lien à créer avec pôle emploi pour les demandeurs d'emplois/créateurs.
- ▶ Il faut insuffler l'envie d'entreprendre : promouvoir la création d'entreprise et mettre en avant les réussites locales.

1.2.3 - Quels sont les dispositifs de montage opérationnels et financiers locaux ?

Afin d'accompagner les territoires, les collectivités locales ont créé différentes structures d'ingénierie et de portage immobiliers :

Ingénierie 27 : Dispositif d'assistance et de conseils dédié aux collectivités. Il peut être sollicité pour définir les conditions de réalisation de projets d'équipement structurants sur un plan technique et économique, et d'apporter conseil et assistance juridique sur les modes de gestion de services et d'équipements publics ou

encore dans la mise en œuvre des procédures de marchés publics.

Société d'Economie Mixte EAD : Société dont le capital est public/privé, EAD a développé des compétences dans la réalisation de projets de développement urbains et immobiliers pour les collectivités et des établissements privés.

Société Action Simplifiée Immobilière de l'Eure : adossée à la SEM EAD, la SAS a vocation à développer des bâtiments artisanaux, industriels ou commerciaux soit en location, soit en vente aux entreprises. Localement, deux SPL ont également été créées sur le territoire de la CAPE pour accompagner l'agglomération dans la mise en œuvre opérationnelle de ses projets :

Société Publique Locale du Plateau de l'Espace : société de droit privé dont le capital est détenu à 100% par des acteurs publics (CAPE, Vernon et Département), elle a été créée pour porter le projet de requalification et réindustrialisation du site du Plateau de l'Espace (ex Laboratoire de Recherche en Balistique Aérodynamique) à Vernon.

Société Publique Locale Normandie Axe Seine : société à vocation opérationnelle, elle a vocation à mettre en œuvre les projets de développement urbain décidés par ses actionnaires (CAPE, Communes de Vernon, Saint-Marcel et Gasny)

En termes d'ingénierie de financement, des outils sont à développer notamment avec la Banque Publique d'Investissement (BPI : développement des entreprises) et initiative Eure (création des entreprises). Concernant la mobilisation des potentiels investisseurs locaux (entreprises et particuliers), il n'existe pas de dispositif d'épargne de proximité, ni de financement alternatif local pour accompagner les projets et faire levier.

Avec la loi NOTRe, l'agglomération est devenue un acteur majeur pour ce qui concerne l'aide financière à l'immobilier d'entreprises. Il lui reviendra de définir ses modalités d'intervention afin de pouvoir mobiliser des aides régionales pour les entreprises souhaitant s'implanter ou se développer sur son territoire.

CONCLUSION

- ▶ En matière d'ingénierie opérationnelle, on peut considérer que les structures et compétences sont suffisantes au regard de la réorganisation en cours de l'agglomération et de la nouvelle organisation des sociétés existantes qui peuvent l'accompagner dans la mise en œuvre de sa stratégie de développement territoriale.
- ▶ L'agglomération doit définir ses modalités d'intervention relative à l'immobilier d'entreprises. En effet, la loi NOTRe acte que l'intervention locale est un préalable à une intervention de la Région.
- ▶ L'absence de dispositifs locaux d'investissements constitue une lacune qu'il convient de combler.

1.3 - Que peut-on faire ici, à partir de ce que l'on a, pour augmenter la richesse locale ?

1.3.1 - Toutes les opportunités de développement sont-elles mises à profit ?

A l'évidence, toutes les opportunités de développement (accompagnement des porteurs de projet, appui à la création d'entreprises ...) ne sont pas exploitées sur le territoire de l'agglomération.

Ainsi, pour contribuer à son essor, le développement économique devra associer différents leviers (social, touristique, agricole...), car il a tendance à se cantonner aujourd'hui au développement des entreprises exogène.

Aussi, d'un rôle d'aménageur, l'agglomération est ainsi conduite à développer de nouvelles compétences et actions : animation de collectifs d'acteurs, catalyseur de nouveaux projets, partenaire d'expérimentations et co-développeur de solutions innovantes ...

Enfin, de nouvelles approches de développement économique fondées sur l'innovation collaborative et ouverte doivent se développer sur notre territoire. Les stratégies qui en découlent peuvent être de deux types :

- des stratégies de « cluster » fondées sur des atouts industriels ou naturels locaux, des systèmes productifs locaux (SPL), grappes d'entreprises et autres réseaux d'entreprises,

- des stratégies de « territoire-laboratoire » dans lesquelles le territoire devient le vecteur de nouvelles solutions qui répondent à des problématiques locales.

CONCLUSION

- ▶ Les fondamentaux sont inexistants : pas de foncier ni d'immobilier disponibles immédiatement ou alors des offres mal localisées et peu compétitives. La mise en place d'une stratégie foncière en articulation avec les documents d'urbanisme devra être pensée.
- ▶ Pour exploiter toutes les opportunités de développement il s'agit, sans faire table rase du passé, d'investir les champs de l'économie touristique, agricole et présenteielle.
- ▶ Il faut investir tous les champs du possible : ESS, économie circulaire, financement participatif, micro-crédit, éco-construction, création d'entreprises, agro-tourisme, nouvelles productions agricoles (processus industriel, diversification, circuits-courts...)
- ▶ Il faut soutenir et accompagner les démarches engagées pour favoriser des nouvelles formes collaboratives entre les entreprises et des organismes de formation sur le plateau de l'espace.
- ▶ On doit mettre en place un accompagnement de l'agglomération pour guider les entreprises dans leurs choix d'implantation (aides financières, accompagnement..).

1.3.2 - Comment exploiter le potentiel touristique pour qu'il participe au développement économique du territoire ?

La Normandie représente la 8ème destination touristique et la 5ème région pour les courts séjours. Dans l'Eure, l'économie touristique représente 4 100 emplois dont 25% sur le seul territoire de Seine Normandie Agglomération (URSAFF, données du 31.12.2014), pour un chiffre d'affaire de 281 millions d'euros (retombées directes et indirectes). Parmi les sites les plus visités du département figure la fondation Claude Monet avec 580 746 visiteurs, représentant près de 42% des visiteurs du département (Source : Etude Eure Tourisme). D'ailleurs, à titre d'information, dans le département, un touriste dépense en moyenne 55 € par jour et 76 % de la clientèle est française (dont près de 50% provient d'Île de France).

Représentant un peu plus de 4% de l'emploi de l'agglomération, le tourisme reste un secteur secondaire de l'économie locale mais il représente un des leviers du développement économique et une véritable plus-value en termes de marketing territorial. De plus, les efforts consacrés par un territoire pour s'ouvrir et être visible peuvent également contribuer à créer une

Paroles d'acteurs :

- « Il est nécessaire de construire quelque chose de fort en lien avec le développement économique et le tourisme »
- « Il faut faire du tourisme une activité économique à part entière »
- « Le dimanche, tout est fermé et on ne sait pas accueillir les touristes »
- « On se trompe de cible en recherchant la clientèle étrangère »

offre de loisirs pour les résidents et à développer une politique d'accueil des nouveaux arrivants.

C'est pourquoi, la stratégie de développement touristique devra en partie s'axer sur le développement d'une offre touristique complémentaire pour augmenter la durée des séjours et favoriser la consommation locale des touristes.

CONCLUSION

- ▶ Le tourisme doit être traité comme un secteur à part entière de l'économie et doit être intégré dans la compétence développement économique comme le réaffirme la loi Notre.
- ▶ La stratégie de développement touristique doit se construire en priorité sur la cible que représente la région parisienne. Si le tourisme constitue un potentiel relativement limité en termes de création de richesses et d'emplois (4%), il est en revanche très important en termes de véhicule d'image.
- ▶ Le territoire doit s'organiser et se structurer pour devenir un site majeur du tourisme fluvial et de la plaisance.

1.3.3 - Comment exploiter le potentiel agricole pour qu'il participe au développement économique du territoire ?

L'agriculture euroise compte 5 018 exploitations pour 9 340 actifs permanents représentant 4,6% des actifs de l'Eure.

À travers son économie, ses hommes, ses techniques, ses produits, sa gestion de l'espace et de l'environnement, le monde agricole est un acteur économique des territoires.

L'économie agricole du territoire est actuellement sous exploitée. Pourtant, cette activité doit être soutenue et valorisée car les retombées seront importantes pour l'agglomération. C'est pourquoi, elle doit trouver sa place au sein du développement économique et touristique.

Au sein du tissu économique, l'agriculture représente une filière singulière. Bien que fragile et soumise à de nombreux bouleversements, elle peut être vectrice

d'emplois et de dynamisme économique en veillant à créer et capter de la valeur ajoutée sur le territoire par le soutien aux circuits courts, la création d'ateliers de transformation ou la valorisation de la biomasse.

Il s'agit ainsi de construire une véritable stratégie de développement durable de l'agriculture locale, respectant l'équilibre entre les enjeux économique, environnemental et social. Cette stratégie devra notamment tenir compte de la raréfaction du foncier et de l'augmentation de son prix, et s'appuyer sur un partenariat avec les sociétés foncières.

Paroles d'acteurs :

« Attention à préserver le foncier agricole »

CONCLUSION

- ▶ Il faut créer de la valeur ajoutée en favorisant le développement de filières de transformation de la matière première agricole en produits manufacturés (bioplastiques, matériaux de construction ...).
- ▶ Il faut développer l'agriculture vivrière pour faire émerger une offre en circuit court.
- ▶ Les acteurs de l'agriculture devront être impliqués dans la conception d'une offre de découverte et d'accueil à destination des touristes.
- ▶ Il faudra préserver les terres agricoles et l'inscrire dans les documents d'urbanisme.
- ▶ Il est nécessaire de structurer l'offre de produits agricoles en direction de la région parisienne, la population touristique et la population locale.

1.3.4 - Comment redynamiser nos centres-bourgs, nos centres-villes ?

Un centre-bourg est un ensemble composé de logements, commerces, espaces publics, espaces pour circuler et stationner, d'éléments patrimoniaux et une ambiance. Tout projet interfère sur tous ces aspects qui doivent être pris en compte.

La revitalisation des centres-bourgs appelle en premier lieu à associer l'ensemble du territoire polarisé et l'intercommunalité dans cette dynamique de projet. Pour ce faire, une des étapes clés de cette redynamisation est l'élaboration d'une véritable stratégie commerciale visant la préservation des commerces de centre-ville de la désertification, de la concurrence des centres commerciaux de périphérie et de la saisonnalité des activités. A ce jour, il n'y a pas de stratégie de mise en place sur le territoire.

D'autres actions, dont le Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce (FISAC),

opération existante sur les territoires de la commune de Vernon et sur celui de la CCAE, peuvent être mises en place :

Actions visant à relancer le dynamisme économique

- S'appuyer sur les acteurs locaux et valoriser les ressources territoriales ;
- Dynamiser le tissu économique, au-delà de la seule économie résidentielle, des bassins de vie ruraux ou péri-urbains constitue un volet majeur et essentiel d'un projet équilibré de revitalisation d'un centre-bourg et de son bassin de vie (accès à l'emploi pour tous, limitation des déplacements, etc.) ;
- Mettre en place une politique de développement économique local peut permettre d'engager un processus positif d'attractivité durable (valoriser les res-

sources et savoirs locaux en termes d'artisanat ou de production agricole, s'appuyer sur une économie touristique ou encore accompagner l'accès à l'emploi pour tous sont alors autant de leviers à actionner...);

- Appuyer le développement économique avant tout sur l'initiative privée, mettre en place un important travail d'animation afin de favoriser la coopération entre les différents acteurs (économiques, socio-professionnels, institutionnels, etc.). L'enjeu est de parvenir à une dynamique de différenciation et de valorisation des ressources du territoire. Dans ce cadre, l'art et la culture peuvent être vecteurs d'innovation et de créativité.

Actions visant à compenser le manque d'attractivité et de centralité

- Il s'agit de recréer, maintenir ou développer une centralité. Cela passe par une action complète et combinée sur tous les leviers qui permettront d'améliorer la qualité de vie des habitants et de générer un attrait touristique. Cela passe également par un mode de faire « ensemble » qui traduit la richesse du lien social présent dans les territoires ruraux et qui participe notamment de la qualité de vie ;
- Le porteur de projet tient un rôle essentiel de « chef de file » en insufflant une forte dynamique de projet

qui fédère l'ensemble des acteurs concernés. En lui apportant un soutien sans cesse renouvelé dans la durée, il crée les conditions indispensables à sa bonne mise en œuvre ;

- A l'échelle du bourg, l'objectif est de développer un projet qui rende concret et mette en lien l'ensemble des actions publiques. Ces actions portent sur l'habitat et notamment la requalification du bâti existant pour adapter l'offre à la demande et résorber la vacance et les situations d'insalubrité, sur la requalification des espaces publics, sur le maintien des commerces et des services, sur l'offre d'équipements adaptée, sur l'offre culturelle et touristique à travers l'animation culturelle et la valorisation du patrimoine bâti et paysager... ;
- Pour y parvenir, il est nécessaire de mobiliser en préalable une ingénierie, en particulier en termes d'action foncière et immobilière, et de conduire des réflexions en termes de formes urbaines, de qualités paysagères des entrées de bourgs ou d'équilibre entre la rénovation du tissu existant et les extensions urbaines mesurées ;
- Souvent des actions sont menées indépendamment les unes des autres et la vision d'ensemble sur le devenir du bourg peut faire défaut... La « mise en musique » de toutes ces actions constitue donc le fondement du projet.

CONCLUSION

- ▶ Il est nécessaire de mettre en place une stratégie de redynamisation des centres-bourgs.
- ▶ Une intervention globale des collectivités à travers la mise en place d'actions concourant au renfort de l'offre commerciale, à l'amélioration du cadre urbain et de l'offre de stationnement, à la création ou redynamisation de marchés non sédentaires, résorption des friches... sera nécessaire. Elle redonnera ainsi aux centres-bourgs leur attractivité et en fera des lieux de centralités structurants pour le territoire.

ENJEU A

Conduire une véritable stratégie de développement économique, touristique, agricole, à l'échelle de notre territoire, équilibrée entre exogène et endogène

2 - ANALYSE - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DE L'ENJEU

<p style="text-align: center;"><u>POTENTIALITÉS</u></p> <p>Une diversité des secteurs d'activité Des leaders mondiaux et des PME performantes sur des marchés de niches La Vallée de seine, entre les métropoles parisiennes et rouennaises Le Vexin, un territoire agricole à bon potentiel agromique à proximité de la région parisienne Le tourisme (Giverny, Château Gaillard)</p>	<p style="text-align: center;"><u>FRAGILITÉS</u></p> <p>Un clivage urbain-ruralité (fracture du territoire urbain « CAPE » / territoire rural « EVS » et du territoire intermédiaire « CCAE ») Agricole : pas de valorisation des produits finis, juste la vente de la production des matières premières La présence d'établissements secondaires indique que la prise des décisions s'effectue hors du territoire Un territoire qui n'a pas la taille critique pour exister en vallée de Seine Une intervention faible des collectivités territoriales dans les domaines de l'économie Une stratégie de développement économique purement exogène et productive</p>
<p style="text-align: center;"><u>DYNAMIQUES LOCALES</u></p> <p>Une proximité de certains acteurs économiques Des acteurs économiques impliqués dans la vie du territoire Des groupements d'entreprises dynamiques et prêts à s'investir dans le projet de territoire Les secteurs tourisme et services en développement</p>	<p style="text-align: center;"><u>RISQUES À MOYEN TERME</u></p> <p>La réorganisation des grands groupes (Safran/Airbus) Le renforcement des moyens de communication des territoires voisins Les capacités d'intervention des communautés urbaines de Rouen et de Grand Paris Seine et Oise</p>
<p style="text-align: center;"><u>OUVERTURES</u></p> <p>Se regrouper et faire un véritable pôle économique pour les acteurs Mobiliser toutes les forces vives du territoire : partenariat public/privé</p>	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <p>Un creusement des disparités</p>
<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS POSITIFS ATTENDUS</u></p> <p>Création d'une identité du territoire Apparaître comme un territoire dynamique et entrepreneurial</p>	<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS NÉGATIFS PROBABLES</u></p> <p>Difficulté de faire adhérer la population locale à la nouvelle entité Difficulté de faire rencontrer les différents acteurs économiques</p>

3 - PISTES POUR L'ACTION

Concevoir une stratégie de développement économique - Propositions de points clés

L'économie se construit aujourd'hui par la mise en réseau, la différenciation ou encore la réactivité afin de valoriser les opportunités de développement économique naissantes.

Les leviers du développement économique ont complètement changé. La création de foncier économique ne peut plus à elle seule lancer une dynamique d'attractivité pour les entreprises. La dynamisation du tissu économique nécessite de construire une politique globale, d'accueil puis d'animation et d'appui, lisible de l'extérieur et partagée avec les acteurs économiques du territoire.

Une politique de développement économique doit se construire en actionnant 4 leviers :

- le développement du productif exogène : le but est d'attirer des entreprises sur le territoire, avec si possible de nombreux emplois.*
- le développement du productif endogène : à partir des potentiels des entreprises locales, aide celles-ci à se développer : mise en réseau d'entreprises autour d'une filière spécifique au territoire, création d'un label afin de valoriser la production locale, formation, actions collectives ...*
- le développement du résidentiel exogène : attirer de nouvelles populations et organiser la captation de leurs revenus. Elle prend une place de plus en plus importante sur les territoires ruraux, souvent en lien avec une diminution des activités productives.*
- le développement du résidentiel endogène : maintenir des populations. Il s'agit de soutenir le développement de l'activité commerciale, culturelle, ainsi que les services pour inciter les populations à rester et consommer localement. La clé d'une stratégie équilibrée de développement économique réside dans la capacité d'un territoire à mobiliser les différents leviers de développement en fonction de ses problématiques singulières.*

Améliorer les connaissances du tissu économique et de ses dynamiques

- ▶ • Créer un observatoire des dynamiques de l'économie locale, dont tourisme et agriculture : offre foncière et immobilière, photographie économique du territoire et à actualiser, note de conjoncture... et du benchmarking des bonnes pratiques
- ▶ • Mettre en place des partenariats avec les acteurs économiques locaux (CCI, CMA, CA ...) : création d'un réseau permettant une intervention rapide des partenaires pour soutenir et accompagner les acteurs économiques en cas de besoin (création entreprise, développement, prise de retraite, difficultés économiques...)

Inscrire le développement économique au coeur de l'action de l'agglomération

- ▶ • Réaliser un schéma directeur de développement économique posant les bases de la stratégie d'accueil du nouveau territoire, l'accompagnement aux porteurs de projets endogènes et exogènes, l'intervention dans des nouveaux domaines de l'économie ...
- ▶ • Créer du marketing territorial permettant de faire connaître le territoire et d'attirer des porteurs de projets et investisseurs (constitution d'un argumentaire pour communication interne/externe au territoire, création de supports de données économiques du territoire et recensant les offres foncières /immobilières, présence de l'agglomération sur des salons, des événements ...)

Améliorer l'accueil des porteurs de projets exogènes et l'accompagnement des entreprises locales dans leur développement

- ▶ • Créer un pôle « Attractivité et Développement Territorial » : guichet unique qui accueille les porteurs de projets et veille à coordonner toutes les actions de développement afin de rendre lisible l'action du territoire et de son agglomération. Ce pôle doit, en un même lieu, réunir les acteurs du développement économique (dont tourisme et agriculture) et ceux de l'aménagement et des transports/mobilités.
- ▶ • Créer un pôle d'ingénierie : réalisation d'études (infrastructures d'accueil des entreprises, besoins d'accompagnement ou de services collectifs, études de marchés ...) et de pré-études d'implantations présentant les avantages/contraintes des sites potentiels, les caractéristiques techniques et réglementaires, une estimation prévisionnelle.
- ▶ • Structurer le territoire d'offres foncières et immobilières : mailler le territoire de sites d'accueils d'entreprises adaptés aux contextes locaux et aux entreprises (réponses spécifiques aux différentes entreprises : zones haut de gamme pour PME riches, zone entrée de gamme pour petites TPE car moins de services et de moyens).
- ▶ • Appuyer la création d'entreprises: constituer une offre de service spécifiquement dédiée aux créateurs d'entreprises (de l'idée au projet) : CitéLab (CdC), Accompagnement (Boutique de Gestion, CCI/CMA), financement (Initiatives Eure), immobilier d'entreprises et accompagnement des locataires, et financement des projets (pépinière, incubateurs, Fab Lab ...).
- ▶ • Faire du Plateau de l'Espace un lieu d'innovation et de créativité : constitution d'une offre immobilière et de services pour favoriser l'implantation et le développement des nouvelles entreprises innovantes sur le parc technologique, le faire fonctionner comme un cluster ;
Le portage Public/Privé est un élément essentiel de la réussite : SAFRAN, ASL, SKF, SPL, IT2I + Agglomération et Région.
- ▶ • Mettre en place des rencontres économiques avec les différents acteurs économiques de l'agglomération :
 - créer des rencontres économiques (2 à 4 fois par an) : elles associeront échange, apprentissage et convivialité entre les différents acteurs économiques de l'agglomération. Ces rencontres conviviales, organisées avec le concours d'intervenants extérieurs, pourront prendre la forme de petit déjeuner ou d'un encas en soirée. Elles permettront aux acteurs économiques d'échanger sur une thématique économique spécifique et/ou échanges informels destinés à favoriser l'information et création de lien.
 - mettre en place des visites d'entreprises : mettre en avant des entreprises du territoire et accueillir les nouvelles entreprises en favorisant les moments d'échanges entre entrepreneurs et décideurs locaux (4 à 6 fois par an).
 - mettre en place des manifestations d'ampleur (conférence, débat, colloque) basées sur l'intervention de témoins / d'experts avec tenue de tables rondes permettant l'échange et la discussion autour de thèmes précis.

Renforcer l'attractivité des territoires ruraux

- ▶ • Faire émerger des nouvelles filières pour les secteurs de l'agriculture :
 - favoriser la transformation des matières premières agricoles en produits manufacturés en lien avec la transition énergétique (bioplastiques pour les secteurs industriels, nouveaux isolants pour les secteurs du BTP ...)
 - lancer une campagne ambitieuse de requalification thermique des bâtiments anciens et des équipements publics.
- ▶ • Développer les circuits courts et consolider ceux déjà existants :
 - appuyer l'installation d'une agriculture de proximité (Quid d'une intervention économique des collectivités encourageant les exploitations à diversifier les systèmes de production, à encourager les pratiques respectueuses de l'environnement : actions de sensibilisation, projets de maraîchage ... ;
 - aider à l'organisation de circuits courts afin de répondre aux attentes des consommateurs (cf. halle, mise en place de distribution de paniers de fruits et légumes, visibilité des producteurs locaux sur les marchés alimentaires, ouverture en centre-ville d'un espace dédié à la vente de produits locaux, accompagner l'introduction des produits fermiers dans la restauration collective...).
- ▶ • Redynamiser les centres bourgs /centre-ville et développer des actions concourant au maintien des services publics en milieu rural :
 - développer les droits de préemption (ex de Vernon et des Andelys) pour réguler les loyers et favoriser la création d'une offre commerciale diversifiée. Faire intervenir l'EPFN pour les centres-bourgs ;
 - mettre en place une charte des devantures commerciales pour créer une identité et mettre en place des chartes de couleurs (ex des Andelys et en cours sur Vernon) ;
 - favoriser l'émergence d'associations de commerçants et organiser des rencontres intercommunales pour échanger sur des bonnes pratiques et/ou des événements communs ;
 - créations de « boutiques éphémères » et d'une/des pépinières de commerces ;
 - créations de tiers-lieux auto-financés associant culture/économie/services et convivialité à destination des 18-30 ans en priorité (ex Sinny & Ooko).
- ▶ • Développer l'agrotourisme et l'hébergement (gîte, chambre...) et s'appuyer sur le réseau Bienvenue à la ferme déjà existant pour renforcer le lien entre le monde agricole, les acteurs institutionnels et les citoyens (Développer une connaissance plus fine de l'agriculture sur le territoire de la future agglomération. Retisser du lien entre les citoyens et le monde agricole en organisant notamment des manifestations grand public comme «La Ferme en ville», « Découverte des fermes» ...)
- ▶ • Préserver les espaces agricoles et maintenir les exploitations agricoles : accorder une attention particulière aux projets d'installation des jeunes agriculteurs + cf. dans les documents d'urbanisme

Favoriser l'économie touristique :

- ▶ • Créer des offres touristiques tout compris «package» (formule weekend / semaine...) associant lieux emblématiques / entreprises / randonnées / hébergement, restauration... (l'objectif reste de capter les dividendes des touristes en adaptant le produit à la demande)
- ▶ • Développer une offre hôtelière adaptée et complète (absence de haut de gamme)
- ▶ • Développer l'accueil de la plaisance fluviale : halte fluviale pour petite croisière fluviale et port résidentiel pour les résidents
- ▶ • Développer le cyclotourisme (poursuivre le développement des Voies vertes et boucler les circuits)

Développer des nouveaux dispositifs de montage opérationnels et financiers locaux

- ▶ • Mobiliser les potentiels financiers locaux inexploités (particuliers et entreprises), en créant des outils d'épargne de proximité (financement participatif, portage immobilier) ;
- ▶ • Aider les sociétés à se développer et à créer des coopératives (ex développement des SCOP) pour développer une ESS
- ▶ • Développer des outils d'ingénierie financière par l'agglomération : garantie d'emprunt à des personnes de droit privé, société de garantie, sociétés de capital-investissement, de financement régionales, SATT.
- ▶ • Définir les modalités d'intervention de l'agglomération dans le domaine de l'immobilier d'entreprises.

ENJEU B

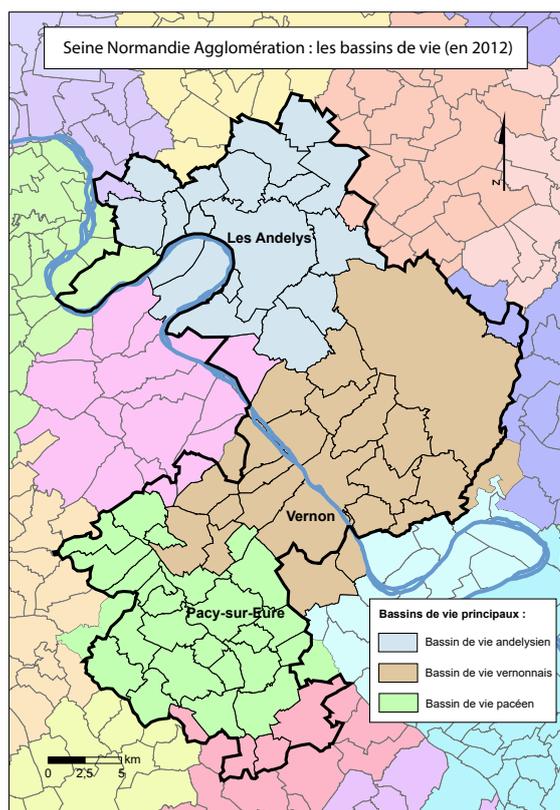
Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacement, développement de l'habitat et des activités

Les questions choisies pour diagnostiquer l'enjeu :

- ▶ Q1 - Le périmètre de notre nouveau territoire recoupe-t-il les dynamiques de flux quotidiens, les bassins de vie ?
- ▶ Q2 - Dispose-t-on d'outils qui cadrent l'aménagement de l'espace, son développement futur et qui préservent son cadre de vie ?
- ▶ Q3 - Quels impacts ont concrètement ces outils sur l'aménagement du territoire ?
- ▶ Q4 - Quel est le foncier disponible et/ou potentiel du territoire en matière de développement ?
- ▶ Q5 - Le territoire est-il bien connecté aux territoires voisins (Paris/Rouen/Cergy/Mantes) ?
- ▶ Q6 - Le territoire est-il bien irrigué pour les déplacements internes ?
- ▶ Q7 - Quel est le niveau de couverture du territoire en matière d'aménagement numérique ? Correspond-il aux besoins des entreprises et de la population ?
- ▶ Q8 - L'offre existante de logements et de foncier est-elle adaptée aux besoins de la population ?
- ▶ Q9 - Existe-t-il des outils et des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine ?
- ▶ Q10 - Quels sont les projets actuels et futurs liés à l'axe Seine ?

I - ETAT DES LIEUX

1.1 - Le périmètre de notre nouveau territoire recoupe-t-il les dynamiques de flux quotidiens, les bassins de vie



Source : Réalisation de l'équipe diagnostic (à partir des données Insee 2012)

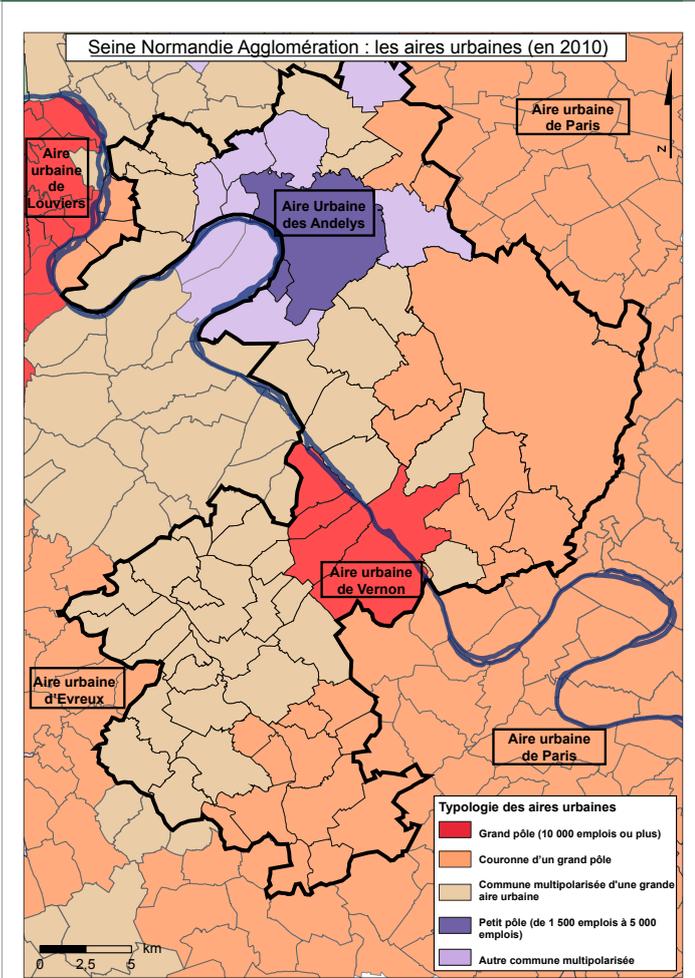
Le bassin de vie de Vernon s'étend largement sur les communes environnantes, notamment sur la CCEVS, montrant le lien étroit entre ces deux territoires.

Le bassin de vie de Vernon s'étend par ailleurs jusqu'en Ile-de-France sur les communes de Blaru (Yvelines), de Port-Villez (Yvelines) et d'Amenucourt (Val-d'Oise).

Il s'étend également jusqu'aux franges de la vallée de l'Eure.

Le bassin de vie des Andelys quant à lui, s'étend sur plusieurs communes appartenant à la CCEMS, tandis que le bassin de vie de Gaillon s'étend à son tour sur une commune de la CCAE.

Cela montre les relations entretenues par le territoire de Seine Normandie Agglomération avec les territoires voisins, notamment l'Ile-de-France et le bassin de Gaillon.



Source : Réalisation de l'équipe diagnostic (à partir des données Insee 2012)

Paroles d'acteur

- « Il manque Gaillon pour donner une cohérence à tout le périmètre. »
- « La situation de ce Territoire sur l'Axe Seine et aux portes de l'Île-de-France constitue un de ses meilleurs atouts. »

Cette tendance se confirme dans le cadre de l'analyse des aires urbaines. En effet, l'aire urbaine des Andelys s'étend au-delà du périmètre de l'agglomération vers la CCEMS. Tandis que l'aire urbaine de Paris rayonne sur une grande partie des franges ouest de la future agglomération.

De plus, la carte des zones d'emploi montre que le territoire est concerné par deux zones d'emploi principales : celle d'Evreux qui s'étend au sud du territoire et celle de Vernon qui s'étend sur le territoire de l'ex CCAE et CCEVS et au-delà.

On remarque également que ces deux zones s'étendent elles-aussi sur le territoire de la CCEMS confirmant la tendance.

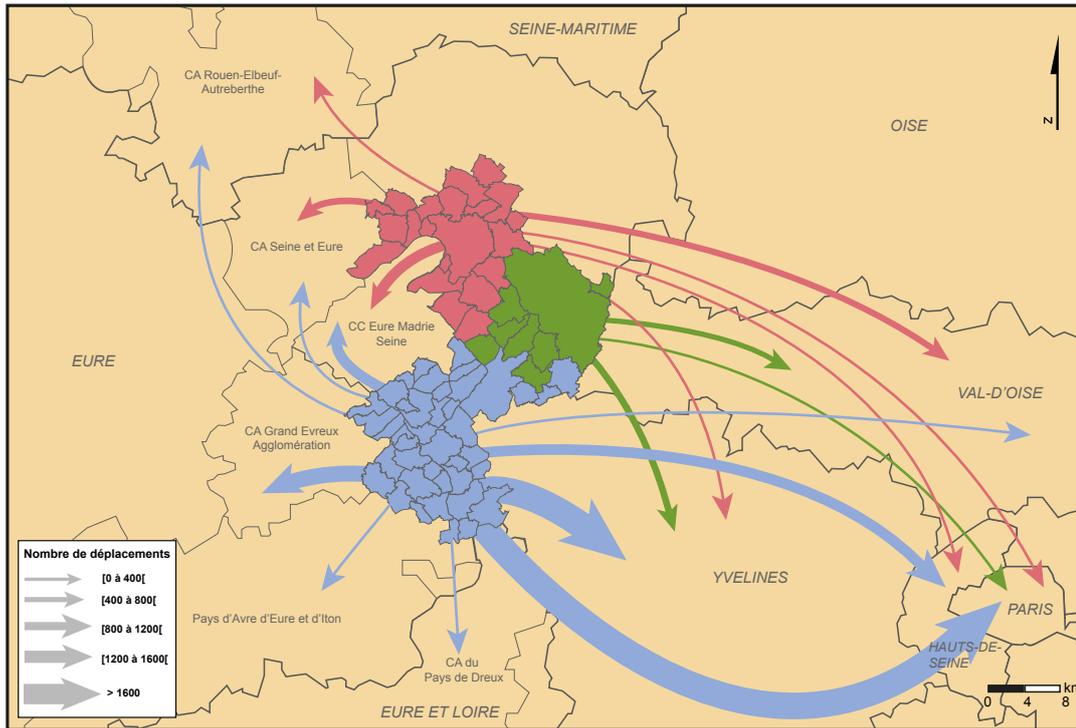
Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données Insee 2012



ENJEU B

Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacement, développement de l'habitat et des activités

Seine Normandie Agglomération : les déplacements domicile - travail



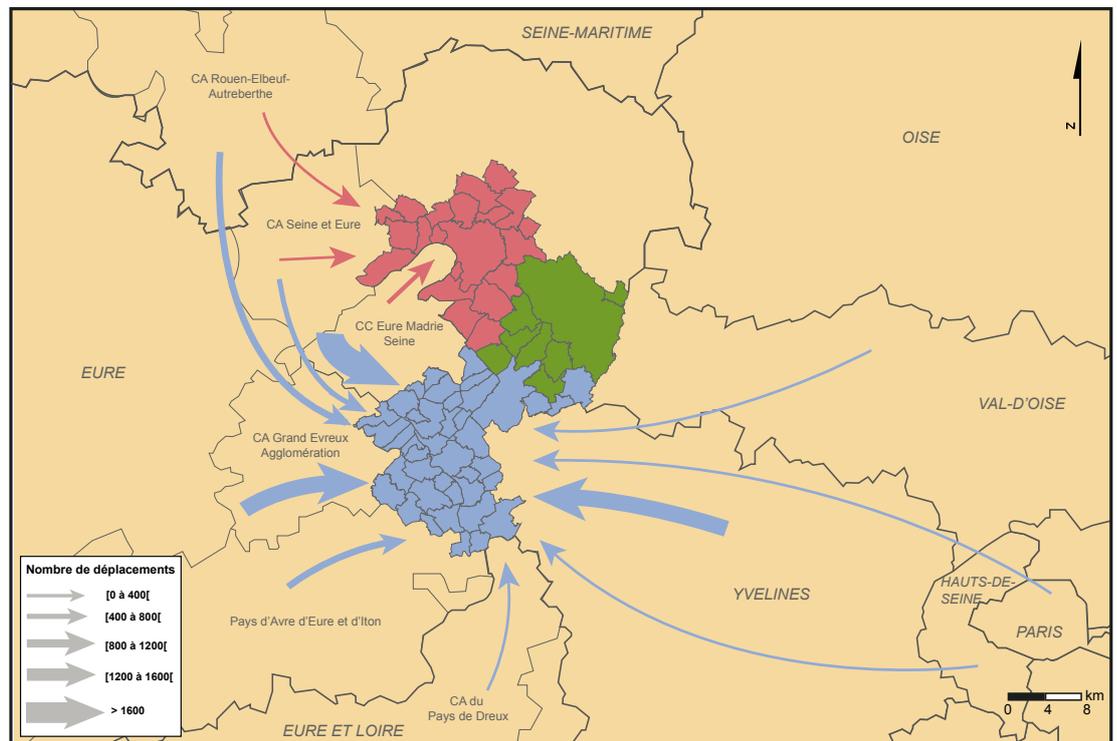
Les déplacements domicile-travail, flux sortants

Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données DREAL Haute-Normandie, Insee 2007 et IGN

Seine Normandie Agglomération : les déplacements domicile - travail

Les déplacements domicile-travail, flux entrants

Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données DREAL Haute-Normandie, Insee 2007 et IGN



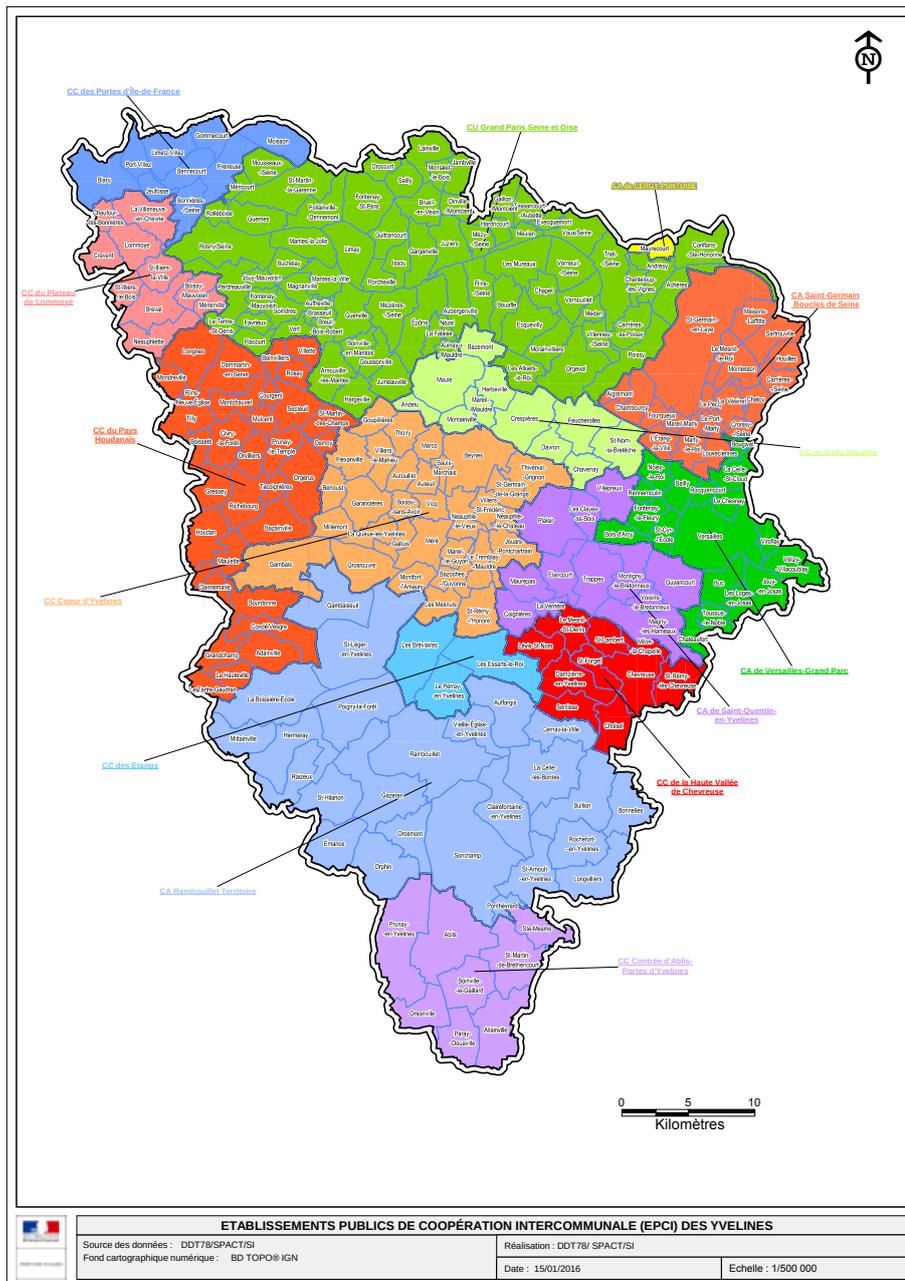
D'autre part, la carte des déplacements domicile-travail met en avant l'existence d'un flux quotidien entre le département des Yvelines et la CAPE, permettant de considérer que les relations entre la SNA et les Yvelines vont dans les deux sens.

On remarque par ailleurs, un flux important d'actifs depuis la CCAE et la CAPE, vers la CCEMS (et in-

versement), confirmant les liens étroits entre ces territoires, et la très forte attractivité de la zone d'emploi, de commerces et de services située au niveau de la CAPE. De la même manière, si le lien entre la CCEVS et la CAPE n'apparaît pas sur ces cartes, il apparaît que ces flux drainent plus de 1 300 déplacements par jour entre les deux territoires.

Le SDCI 2016 des Yvelines

Source : Préfet des Yvelines, Le schéma départemental de coopération intercommunale, 2016



Les liens et les connexions entre le territoire de la SNA et l'Ile-de-France étant étroits, il est intéressant d'étudier comment le territoire des Yvelines tend à se structurer dans le cadre du SDCI 2016 des Yvelines.

La communauté d'agglomération de Mantes en Yvelines a fusionné au 1er janvier 2016 avec 3 autres communautés d'agglomération et une communauté de communes pour former une communauté urbaine (Grand Paris-Seine-Oise), représentant plus de 400 000 habitants.

Se retrouvent enclavées entre cette Communauté Urbaine et la SNA, deux petites communautés de communes (Portes d'Ile-de-France (CCPIF) et Plateau de Lommoye). La CCPIF bénéficie d'une situation intéressante, sur la ligne Vernon-Paris (tarif navigo) et sur l'A13. Autant d'atouts qui pourraient intéresser la SNA pour une extension future, devenant ainsi le territoire voisin direct du GPS&O.

CONCLUSION

- La Seine Normandie Agglomération comprend 3 bassins de vie différents.
- Les habitants de la CCEVS entretiennent des liens étroits avec le bassin de la CAPE et notamment celui de Vernon.
- En revanche, le territoire de la CCAE est très orienté vers celui de Gaillon, tandis que les liens avec le bassin de Vernon/Saint-Marcel sont présents mais moins marqués.
- A l'avenir, il serait intéressant pour la SNA de renforcer les liens avec la CCEMS, envisager le cas échéant, une fusion avec ce territoire qui donnerait toute sa légitimité et sa cohérence à l'agglomération en termes de bassin de vie, de bassin d'emploi, etc.
- Parce que la CCPIF se retrouve enclavée entre le GPSO et la SNA, qu'elle bénéficie des tarifications Ile-de-France de la SNCF, il paraît assez tactique ou opportun de tenter d'intégrer la CCPIF au sein de SNA.

1.2 - Dispose-t-on d'outils qui cadrent l'aménagement de l'espace, son développement futur et qui préservent son cadre de vie ?

Le territoire de la nouvelle agglomération est couvert par deux Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) prescriptifs qui cadrent l'aménagement du territoire :

- celui de la CAPE, approuvé en 2011
- celui du Pays du Vexin Normand, approuvé en 2009

A partir de janvier 2017, les communes issues de la CCAE et de la CCEVS se retrouveront en zone blanche, aucun SCOT ne sera applicable sur leur périmètre. Ces communes se verront appliquer le principe

d'urbanisation limitée (L122-2) jusqu'à ce qu'un nouveau SCOT soit arrêté à l'échelle de la nouvelle agglomération. Les communes de la CAPE quant à elles, continueront à respecter le SCOT actuel de la CAPE.

Le territoire dispose également de plusieurs autres documents, sans valeur prescriptive, mais qui donnent des orientations pour l'aménagement dans différents domaines du développement territorial :

POUR LA CAPE

- La charte Paysagère et écologique de la CAPE, adoptée en 2008
- Le Plan Local de Déplacements de la CAPE, adopté en 2013
- Un Plan de Déplacements d'Administration adopté en 2013
- Le Schéma Local de Développement Touristique de la CAPE, en cours d'élaboration
- Le Programme Local de l'Habitat de la CAPE, adopté en 2010
- Le Schéma Local d'Aménagement Numérique
- Un Contrat Local de Santé signé en 2016

POUR LES CCAE ET CCEVS

- La charte Architecturale et Paysagère du Pays du Vexin Normand, adopté en 2010, et son guide pratique « pour bien construire »
- Le Schéma Local de Déplacements du Pays du Vexin Normand, adopté en 2013
- Le Schéma Local de Développement Touristique du Pays du Vexin Normand, adopté en 2014
- Deux Schémas Locaux d'Aménagement Numérique

De plus, le territoire est couvert par différents documents nationaux ou zones d'intérêt : PPRI, PPRT, ZNIEFF, ZICO, Natura 2000, ...

Par ailleurs, une majorité des communes du territoire est couverte par un document d'urbanisme (PLU, POS, carte communale).

- 29 communes disposent d'un PLU, soit 35,4% du territoire
- 18 communes ont un POS (soit 21,9% du territoire) dont 17 sont en révision et seront transformés en

PLU prochainement

- 14 communes ont une carte communale, soit 24,4% du territoire

Ce sont encore 15 communes qui ne disposent d'aucun document d'urbanisme (soit 18,3% du territoire de la SNA). Dans ces conditions, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique.

Le territoire est globalement bien couvert par les documents d'urbanisme, mais des efforts devront être poursuivis pour tenter de couvrir l'ensemble du

ENJEU B

Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacement, développement de l'habitat et des activités

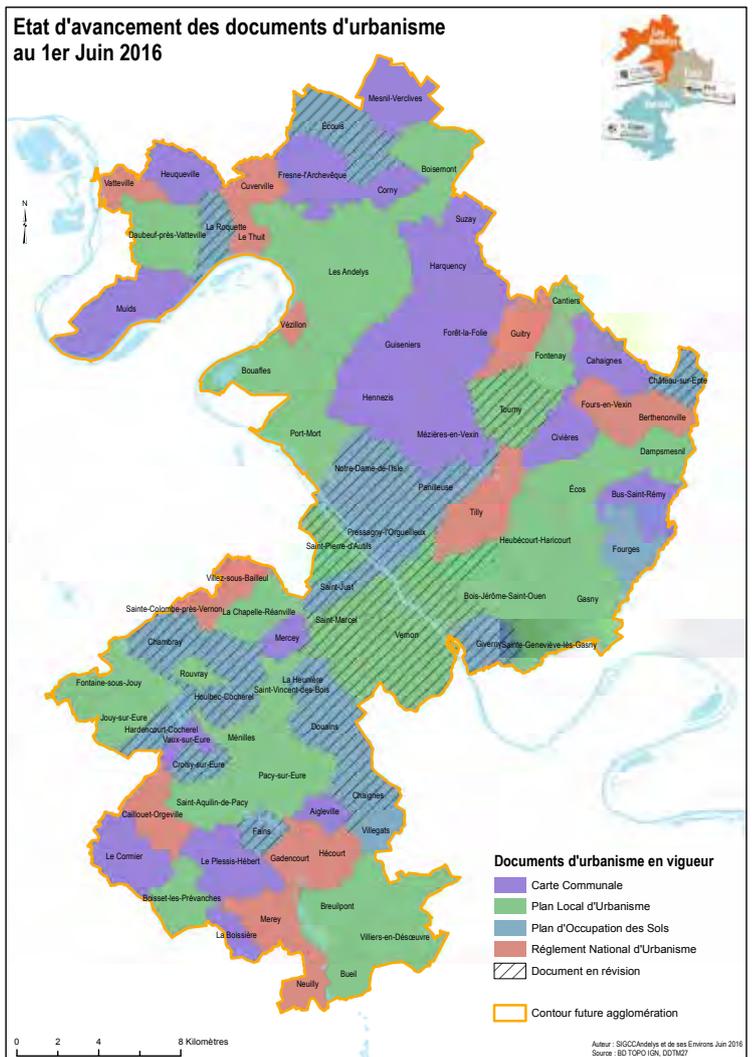
territoire de documents d'urbanisme qui préserveront ainsi ses qualités notamment paysagères et urbanistiques.

N.B. : la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte n'ayant pas encore engagé l'élaboration d'un nouveau document d'urbanisme, ce sont les anciens documents qui s'appliquent ; raison pour laquelle les communes déléguées sont représentées sur la carte.

A noter que la loi ALUR prévoit qu'au 31 décembre 2015, en l'absence de révision du POS en PLU, le POS devient caduc. Dès lors, la commune est obligée d'appliquer le règlement national d'urbanisme.

Cependant, si une révision ou une élaboration de PLU a été engagée avant le 31 décembre 2015, le POS sera maintenu jusqu'à l'approbation du PLU qui doit intervenir au plus tard le 26 mars 2017.

Sur le territoire de la SNA, seule une commune disposant d'un POS n'a pas engagé la procédure (commune déléguée située sur la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte). Les élus de la commune nouvelle sont dès lors amenés à s'interroger très rapidement sur la question de l'élaboration d'un PLU que



Sources : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données IGN et communales.

l'on pourrait qualifier d'intercommunal, à l'échelle de la commune nouvelle.

CONCLUSION

- ▶ Le territoire dispose de nombreux outils de planification et de documents d'aménagement du territoire, apportant une bonne connaissance sur son fonctionnement général.
- ▶ Mais la remise à plat de tous ces documents est nécessaire pour permettre à l'ensemble de ce territoire de disposer d'un SCOT fédérateur et prospectif permettant la maîtrise de l'urbanisation du territoire et le développement de projets structurants sur le long terme.
- ▶ Cette procédure devra être mise en place rapidement puisque les communes issues de la CCAE et CCEVS subiront le principe d'urbanisation limitée.
- ▶ Un accompagnement spécifique des communes dans l'élaboration de leurs documents d'urbanisme pourra être envisagé, afin d'avoir sur l'ensemble du territoire, le même degré d'exigence en matière d'aménagement du territoire.

1.3 - Quels impacts ont concrètement ces outils sur l'aménagement du territoire ?

Les 3 EPCI fondateurs de la nouvelle agglomération sont couverts par deux SCoT dont la portée est assez différente.

Datant de 2011 pour celui de la CAPE et de 2009 pour celui du Pays du Vexin Normand, ils ont toutefois pu apporter de par leurs volets opposables, des cadres aux documents d'urbanisme des communes. Ceux-ci, au fur et à mesure de leurs révisions, ont dû prendre en compte les prescriptions suivantes :

- Potentiel maximum d'urbanisation en hectares
- Nombre de logements par hectare et par commune
- Directions d'urbanisation (CAPE)
- Réglementation du développement des hameaux (CAPE)

De plus, au-delà de ces grandes prescriptions cadres du SCoT, le suivi de la révision ou de l'élaboration des documents d'urbanisme locaux permet d'aborder de manière fine l'ensemble des prescriptions du DOG (préserver les structures paysagères faisant l'identité du territoire, garantir la qualité paysagère et environnementale des espaces urbanisés, etc.) afin d'assurer la compatibilité des documents d'urbanisme avec le SCoT.

Par ailleurs, pour la CAPE, une procédure spécifique a permis de 2013 à 2015 une mise en compatibilité immédiate avec le SCoT de tous les POS, puis des PLU et cartes communales approuvés antérieurement au SCoT, afin d'appliquer plus rapidement les quatre principales prescriptions.

En résulte globalement une consommation d'espaces agricoles moindre, avec un recentrage de l'urbanisation sur les secteurs en renouvellement urbain (surtout dans les villes, moins sur les communes rurales), et une densité moyenne des opérations de construction plus importante. Ces documents ont aussi permis de hiérarchiser les communes en termes de poids territorial (pôles urbains, secondaires, ruraux).

Le bilan 2014 de l'application du SCoT de la CAPE fait ainsi apparaître une économie de 143 ha au total grâce à la procédure de mise en compatibilité immédiate, évoquée plus haut.

En matière d'outils d'aménagement, le PLH apporte aussi un cadre, mais seulement aux communes de la CAPE. Toutefois, il a un faible impact réglementaire, n'indiquant qu'un nombre de logements à réaliser sur la période de 2010-2018, à reprendre dans les documents d'urbanisme.

Les autres documents d'orientations réalisés par les 3 EPCI n'ont qu'un caractère de recommandation, comme les schémas de déplacements (SLD et PLD), les Chartes Paysagères... Même s'ils restent des références, ils n'ont pas de volet prescriptif. D'autres schémas à visée plus opérationnelle existent, permettant d'évaluer le niveau de desserte actuel et à venir du territoire : schémas d'assainissement, d'eau potable ou numérique.

Parole d'acteur

« Un SCOT à l'échelle du territoire de la nouvelle agglomération oui ! Mais sans PLU ! »

On a vu plus haut qu'avec la fusion, le territoire aura besoin d'un nouveau document cadre en matière de planification urbaine pour couvrir les deux EPCI déficitaires et surtout pour mettre en cohérence les politiques d'aménagement du territoire des 3 EPCI, avec un caractère réellement prescriptif, intégrant un volet habitat, paysages, trame verte & bleue, déplacements et commercial. Etant donné le nombre de communes en carte communale ou en RNU, soit avec une très

faible réglementation, voire quasi nulle, l'élaboration d'un PLU permettrait de couvrir complètement le territoire en documents d'urbanisme.

Il est à noter que la révision du SCoT avec une vision nouvelle du territoire élargi entraînera très certainement la mise en compatibilité des documents d'urbanisme d'un grand nombre de communes du territoire avec le nouveau SCoT, si leur document ne corres-

Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacement, développement de l'habitat et des activités

pond pas aux objectifs qui seront validés pour la future agglomération.

D'où la nécessité peut-être de reposer la question du PLUI, si on regarde uniquement le volet financier. En effet, le coût sera très important de l'élaboration du SCoT et du PLH, ajouté à celui des révisions/modifications des PLU/CC pour les mettre en compatibilité avec le nouveau SCoT, alors même que de nom-

breuses communes du territoire se sont inscrites dans une procédure de révision ou élaboration notamment liée à la caducité prochaine des POS.

Il est à noter que si les communes nouvelles souhaitent définir de nouvelles règles au nouveau périmètre, elles devront également réviser leurs documents.

CONCLUSION

- ▶ Deux SCOT aux réalités différentes mais prescriptifs dans leur domaine.
- ▶ Une consommation des espaces agricoles ralentie grâce à l'application des SCOT.
- ▶ Une mise en cohérence de tous les documents d'urbanisme et documents d'aménagement du territoire rendue nécessaire par la fusion, dans le cadre de l'élaboration du futur SCOT, en conservant cette approche parcimonieuse de l'occupation de l'espace
- ▶ Afin de réduire le coût pour les communes : s'orienter vers l'élaboration d'un PLUi ?

1.4 - Quel est le foncier disponible et/ou potentiel du territoire en matière de développement ?

La maîtrise du foncier est souvent un préalable dans une politique d'aménagement. Il s'avère en effet plus facile de réaliser des projets pour une collectivité quand elle est propriétaire des terrains. Cette maîtrise est d'ailleurs l'un des objectifs du PLH de la CAPE (fiche action n°1). Toutefois, cette maîtrise reste le plus souvent communale et ponctuelle, via une veille plus ou moins active, et une réflexion très inégale en matière d'acquisition et/ou de portage à long terme à travers l'utilisation d'outils divers (droit de préemption urbain, conventions passées avec l'EPF Normandie...).

Les 3 EPCI n'ont, pour leur part, pas mis en place de politique foncière structurée. Les acquisitions de terrains se font là encore au fur et à mesure des projets (opérations de construction à vocation d'habitat, d'activités et de services), et en fonction de leurs compétences (Développement économique, Eau, Habitat...).

Ainsi, ce sont 34 ha qui sont propriété de la CAPE sur la zone d'activité Normandie Parc à Douains (zone Sud), 8 ha sur la zone commerciale des Saules à Saint-Just, ou une dizaine d'hectares sur les terrains de l'ancienne caserne de Vernon. D'autres terrains sont maîtrisés comme certains sites en périmètre rapproché de captage d'eau potable. La CCAE pour sa part est également propriétaire de ses zones d'activités (EcoSeine et Bouaffles). La commune nouvelle de Vexin-sur-Epte ne possède semble-t-il pas de foncier.

Il n'existe aujourd'hui pas de recensement de ces pratiques communales ou communautaires, ni du potentiel lié aux réserves urbanisables maîtrisées par la puissance publique.

Pourtant, on pressent un réel potentiel qui ne demande qu'à être identifié et hiérarchisé en fonction de la priorité des projets. Ainsi ce sont près d'une dizaine de friches d'activités qui ont été recensées par l'EPF Normandie dans le cadre d'une étude ciblée en Vallée de Seine.

Une cartographie serait à réaliser superposant ces données de maîtrise foncière, avec les possibilités d'urbanisation et les secteurs à enjeux des documents cadres (non bâtis ou en friche).

Aussi, il semblerait cohérent en matière de gestion du foncier public qu'un recensement soit effectué du potentiel existant (non bâti disponible ou mutable / renouvellement urbain), et qu'une veille soit réalisée au niveau de la future agglomération, via un observatoire du foncier, afin de faciliter la mise en œuvre de ses projets et l'accueil de nouvelles entreprises.

Parole d'acteur

« Votre territoire c'est l'endroit le plus facile à vendre depuis Paris mais on n'a même pas 5 hectares disponibles de suite pour faire venir une entreprise. »

CONCLUSION

- ▶ Mettre en place une véritable stratégie foncière communautaire faisant le lien entre action foncière et stratégie d'aménagement de la SNA (SCoT / PLH / PDU).
- ▶ Recenser le potentiel foncier existant (non bâti / mutable ; maîtrisé ou pas) sur les secteurs à enjeux.
- ▶ Mettre en place un observatoire du foncier servant d'outil de veille (collecte et diffusion des données foncières), à des fins d'acquisition et de maîtrise des coûts.
- ▶ S'appuyer sur les outils de l'EPF Normandie et les outils SIG.

1.5 - Le territoire est-il bien connecté aux territoires voisins (Paris/Rouen/Cergy/Mantes) ?

Le territoire de la future agglomération est traversé en son centre par la ligne de chemin de fer qui relie Paris au Havre. Elle permet aux usagers de rejoindre Paris en 50 minutes et Rouen en 40 minutes depuis la gare de Vernon-Giverny.

Le territoire dispose d'une seconde ligne de chemin de fer, desservant la gare de Bueil au sud. Elle permet de rejoindre Paris en moins d'une heure et Evreux en moins de 20 minutes.

Par ailleurs, le territoire est desservi par l'autoroute de Normandie A13, qui relie Paris à Caen en passant par Rouen ; et par la RD 6014 au nord qui permet de rejoindre Rouen et Cergy (A15). Enfin, le territoire dispose d'un réseau de routes nationale et départementales important, garantissant ainsi une bonne irrigation du territoire et une bonne connexion aux territoires voisins de la Normandie et de l'Île-de-France.

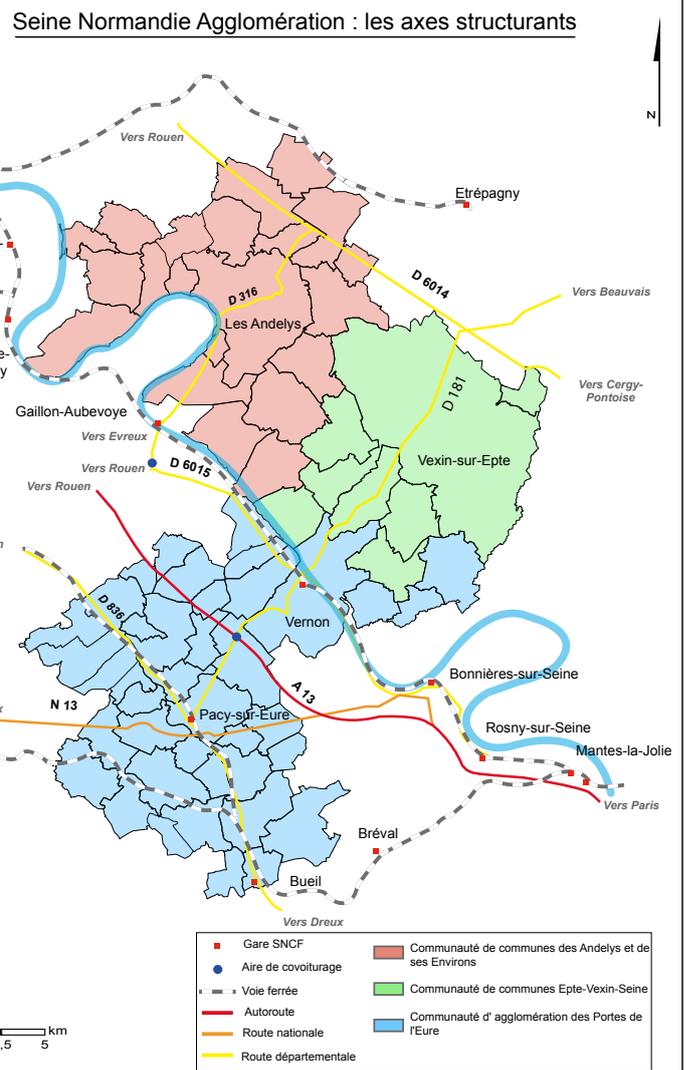
Le territoire de la SNA se situe à mi-chemin entre Paris et Rouen. En voiture, il faut compter autour d'une heure pour se rendre à Rouen, selon les secteurs du territoire et entre 30 et 40 minutes en train.

Par ailleurs, pour se rendre à Paris, en voiture, il faut compter entre 1h30 et 1h10 de trajet selon les secteurs (hors heures de pointe évidemment).

Tandis qu'en train, le territoire bénéficie de deux gares : Vernon-Giverny et Bueil.

Depuis la gare de Vernon-Giverny, le territoire se situe à moins de 50 minutes du centre de Paris (Saint-Lazare). En revanche, aux heures de pointe, il faut compter plus de 55 minutes de trajet en train...

La présence de cette la gare Vernon-Giverny est un véritable atout pour le territoire, qui accueille de nombreux



Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données IGN.

anciens Franciliens venus s'installer sur le territoire pour profiter d'un cadre et d'une qualité de vie plus agréables qu'en Île-de-France, à moins d'une heure du centre de la Capitale.

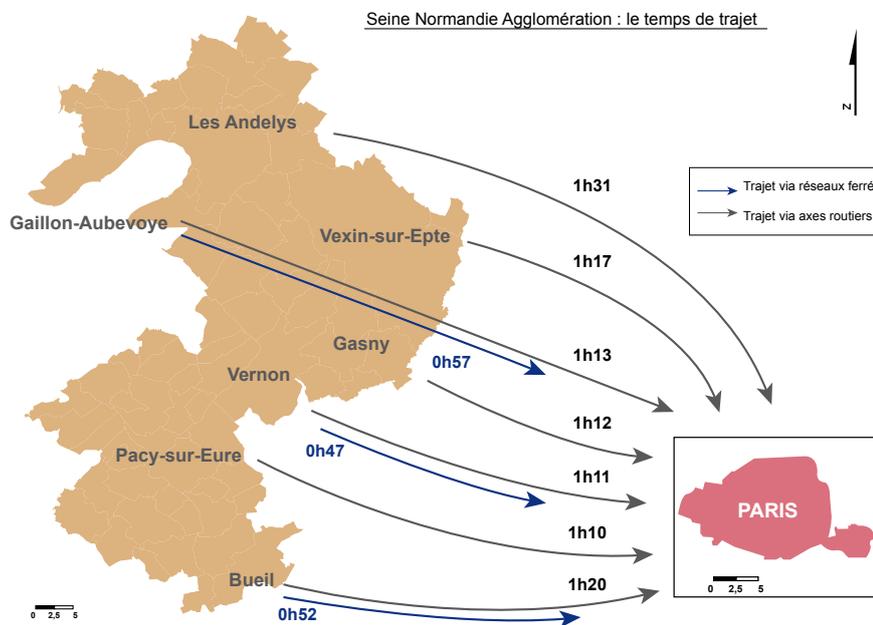
Néanmoins, l'accessibilité de la gare de Vernon pour les usagers n'est pas simple, parkings gratuits saturés, axes menant à la gare embouteillés aux heures de pointe et solutions multimodales limitées. Un nouveau plan de stationnement sera mis en place en septembre 2016 pour

Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacement, développement de l'habitat et des activités

améliorer la situation. En outre, les conditions de transport sur la ligne Vernon-Paris se dégradent d'année en année (temps de trajet rallongé, horaires non respectés, trains supprimés). Un collectif d'usagers s'est constitué pour tenter, avec l'appui des élus, de faire prendre en compte, par la SNCF, ses propositions d'améliorations.

Pourtant, la présence de cette liaison Vernon-Paris de qualité est indispensable pour le territoire, d'une part pour le développement touristique et économique, d'autre part pour les usagers quotidiens, les actifs, qui empruntent tous les jours cette ligne et pour lesquels il faut garantir des conditions de vie et de trajet de qualité pour maintenir l'attractivité du territoire.

De plus, on repère une problématique en termes de tarification de la SNCF. En effet, les usagers prenant le train à Vernon ne bénéficient pas du tarif navigo© qui est pourtant développé en Ile-de-France à seulement quelques kilomètres du territoire. Alors, certains usagers font le choix d'éviter la gare de Vernon, saturée au niveau du stationnement et préfèrent se rendre directement à Bonnières première gare d'Ile-de-France, desservie sur la ligne Vernon - Paris, leur évitant les tracas quotidiens de stationnement et leur permettant de bénéficier du tarif navigo© (économie de 91,50€ par mois pour 6 km parcourus). Le même schéma est observé entre les gares de Bueil et de Bréval en Ile de France.



Le temps de trajet vers Paris

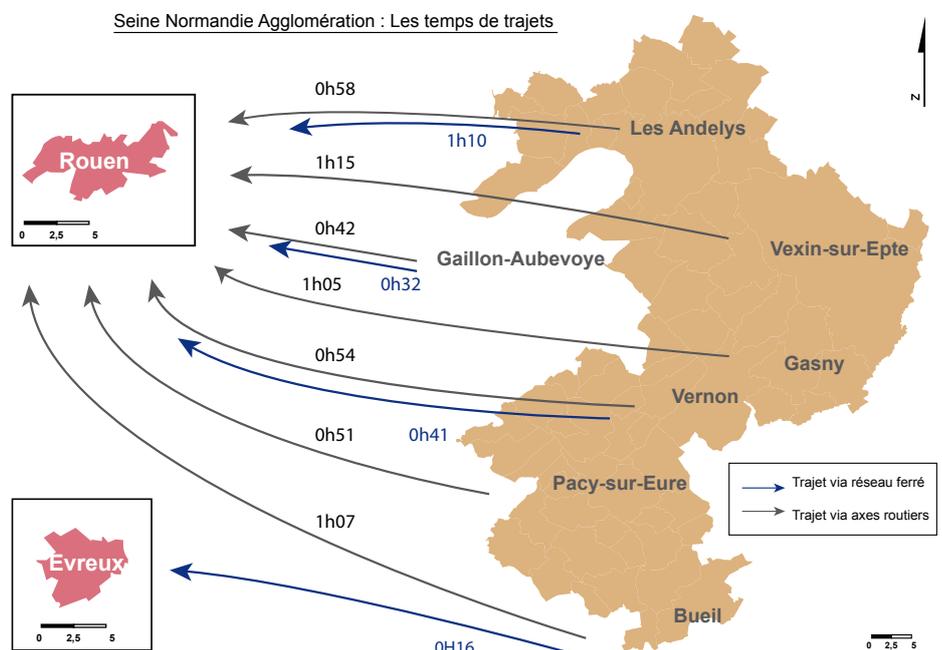
Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données de la SNCF et Michelin

Il est à noter que les projets de Ligne Nouvelle Paris Normandie et de prolongement de la ligne Eole jusqu'à Mantes, interrogent aujourd'hui le niveau de desserte de la future agglomération qu'il s'agira de maintenir et même d'améliorer.

Le temps de trajet vers Rouen

Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données de la SNCF et Michelin

Enfin, le Schéma Local de Déplacements du Pays du Vexin Normand a mis en évidence le manque de liaisons entre le nord de la future agglomération et la ville universitaire de Cergy qui accueille de nombreux étudiants issus du territoire mais aussi des actifs.



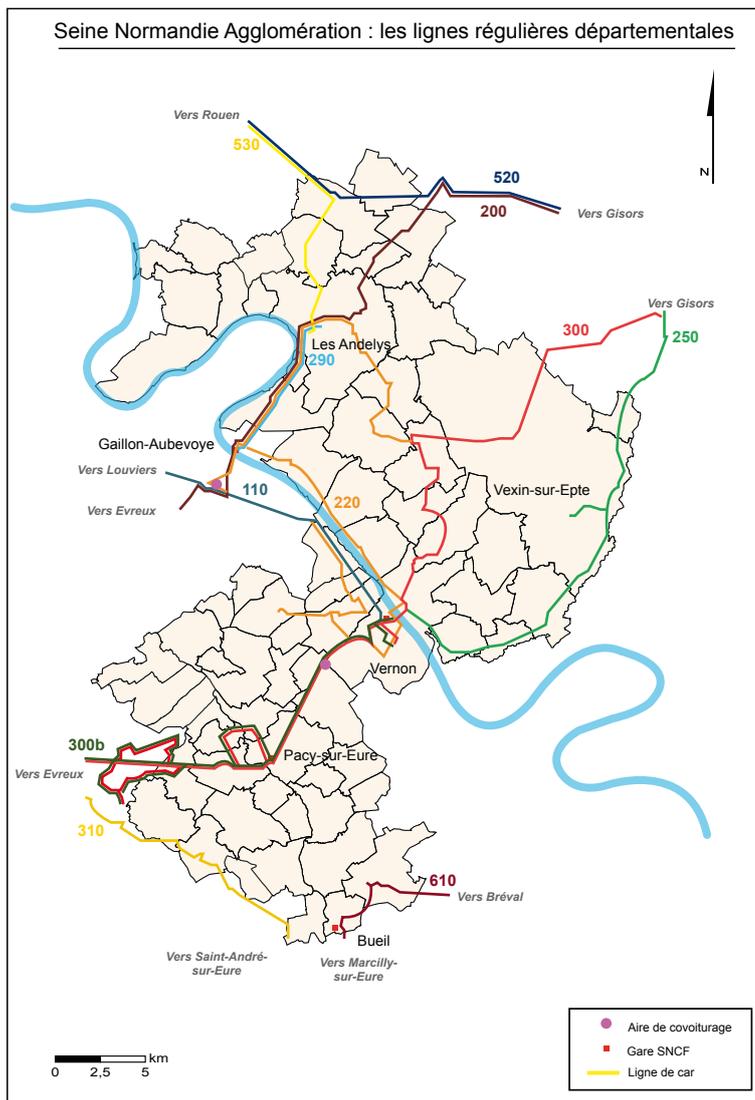
Le Schéma avait également mis en évidence le manque de liaisons multimodales entre les différents modes de transport. Une aire de covoiturage a été mise en place à Douains près de l'échangeur de l'A13 et rencontre un franc succès. Mais ce type de structures pourrait être

développé à d'autres endroits stratégiques du territoire, notamment près de la D6014 qui accueille chaque jour un nombre important d'automobilistes du territoire qui se rendent en région parisienne.

CONCLUSION

- ▶ Présence d'axes routiers et ferroviaires structurants sur le territoire permettant des liaisons avec les territoires voisins, notamment les métropoles rouennaise et parisienne.
- ▶ La liaison ferrée Vernon-Paris est à soutenir pour maintenir ou plutôt pour regagner des conditions de transport et de desserte satisfaisantes pour les usagers, gage par ailleurs d'une image de qualité du territoire auprès des touristes.
- ▶ Projets LNPN et Eole nécessitant un positionnement fort de l'agglomération pour minimiser les risques et saisir les opportunités.
- ▶ Connexion routière et ferroviaire vers la Normandie (Rouen, Le Havre, Caen) à ne pas négliger pour ne pas « tourner le dos » à la Région.
- ▶ Dessertes en transports en commun à trouver depuis le territoire vers La Défense et Cergy (possibilités actuelles non satisfaisantes).
- ▶ Des connexions multimodales à développer.

1.6 - Le territoire est-il bien irrigué pour les déplacements internes ?



Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données IGN

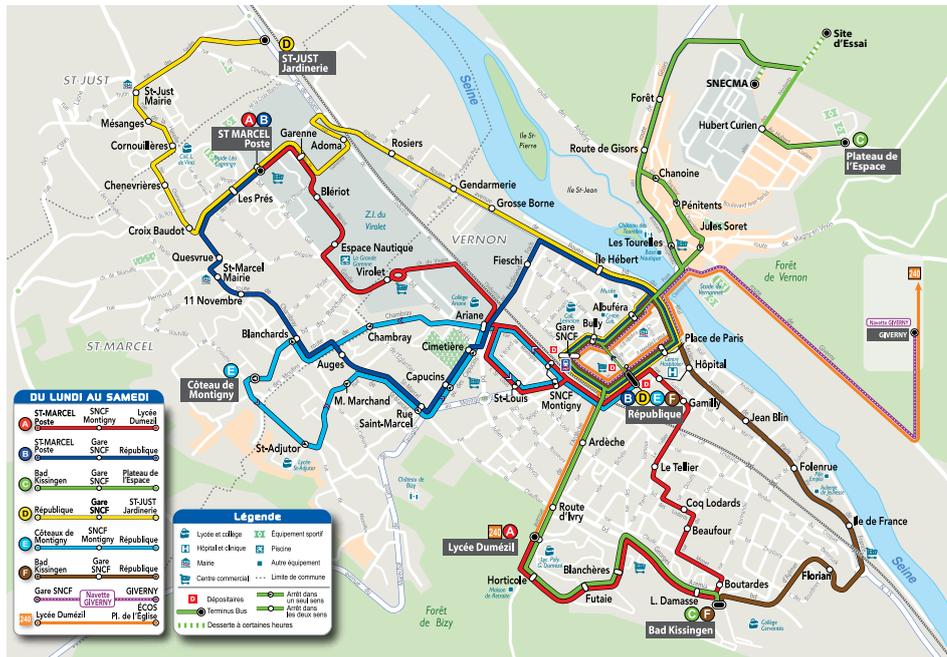
Le territoire de la SNA est globalement bien irrigué par les axes structurants de déplacements. Comme évoqué plus haut, il dispose de plusieurs routes départementales, d'une nationale, d'une autoroute et de voies ferrées. Le réseau des routes secondaires est également bien développé bien que parfois un peu vétuste.

Il bénéficie également du réseau de transport du Département de l'Eure, relativement bien développé sur le territoire, mais qui laisse tout de même plus de 30 communes vierges, ne laissant là aucune autre alternative à la voiture individuelle, qui est parfois représentée en deux voire trois exemplaires dans certains ménages.

De plus, le Schéma Local de Déplacements du Pays du Vexin Normand et le Plan de Déplacements de la CAPE avaient mis en évidence la nécessité de mettre en cohérence les horaires des cars et ceux des trains pour permettre une véritable intermodalité et l'évitement de la voiture individuelle.

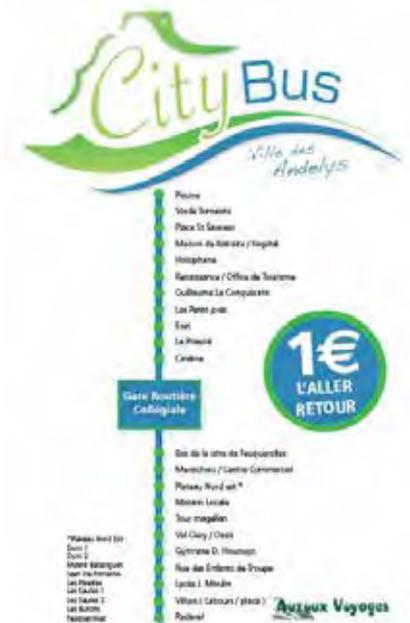
Les transports en commun à Vernon

Source : <http://www.cape27.fr/Transports/Transports-en-commun>



City Bus les Andelys

Source : www.ville-andelys.fr/cadre-de-vie/se-deplacer/transports/



Enfin, le réseau de transports publics mis en place par la CAPE est à la fois urbain (communes de Vernon/Saint Marcel) et interurbain (liaisons Vernon/Gasny/Ecos et Vernon/Giverny).

Tandis que la Ville des Andelys, Autorité Organisatrice des Transports sur son territoire vient de remettre à plat l'ensemble de son réseau City Bus après une étude approfondie des besoins des usagers (associations sportives, employeurs, etc.).

Bien qu'assez récente, cette opération rencontre une vive réussite puisqu'en un mois, le réseau a déjà transporté plus de voyageurs qu'en un an avec l'ancien fonctionnement...

La traversée de Vernon est régulièrement évoquée, notamment celle au niveau du pont qui est toujours compliquée aux heures de pointe. Les récents travaux de voirie effectués ont permis de beaucoup améliorer

les choses. L'évocation de la construction d'un nouveau pont est envisagée depuis des décennies, mais elle paraît relativement dépassée aujourd'hui dans le contexte actuel de réduction des dépenses, et de réduction des gaz à effet de serre. En effet, cet ouvrage très coûteux, ne ferait qu'augmenter le trafic, notamment de poids lourds très probablement et ne serait pas nécessairement bénéfique pour le territoire.

D'autres solutions pourront être recherchées, parmi lesquelles :

- Fluidifier la circulation sur le rond-point de Ver-nonnet, aux heures de pointe, en évitant toute source de ralentissement du trafic (exemple : déplacer les contrôles de police qui y sont réalisés très régulièrement)
- Développer d'autres formes de mobilité : vélo, co-voiturage, etc.

CONCLUSION

- ▶ Un territoire globalement bien irrigué par les axes structurants de déplacements.
- ▶ Des transports en commun existants mais à développer ou à optimiser.
- ▶ Le recours à la voiture individuelle à limiter.
- ▶ Inventer de nouvelles formes de mobilité.

1.7 - Quel est le niveau de couverture du territoire en matière d'aménagement numérique ? Correspond-il aux besoins des entreprises et de la population ?

Dans un monde où les outils numériques prennent une place toujours plus importante, où nos relations se développent et s'entretiennent via internet, la perspective du Très haut débit pour tous est facteur de cohésion sociale et de développement économique. Les 3 schémas locaux d'aménagement numérique dressent un diagnostic du niveau de desserte du territoire de la future agglomération. On constate dès à présent un fort déficit de services dans certaines communes ou zones d'emploi (zone d'activité de Vernon-St Marcel ou Plateau de l'Espace).

Le risque est d'avoir un territoire à deux vitesses entre Vernon couvert par l'opérateur Orange et le reste de l'agglomération. Au-delà d'une desserte qui reste à améliorer, d'autres solutions innovantes seront à explorer dans les secteurs moins accessibles.

Parole d'acteur

« La couverture numérique n'est pas assez bonne pour le développement touristique. »

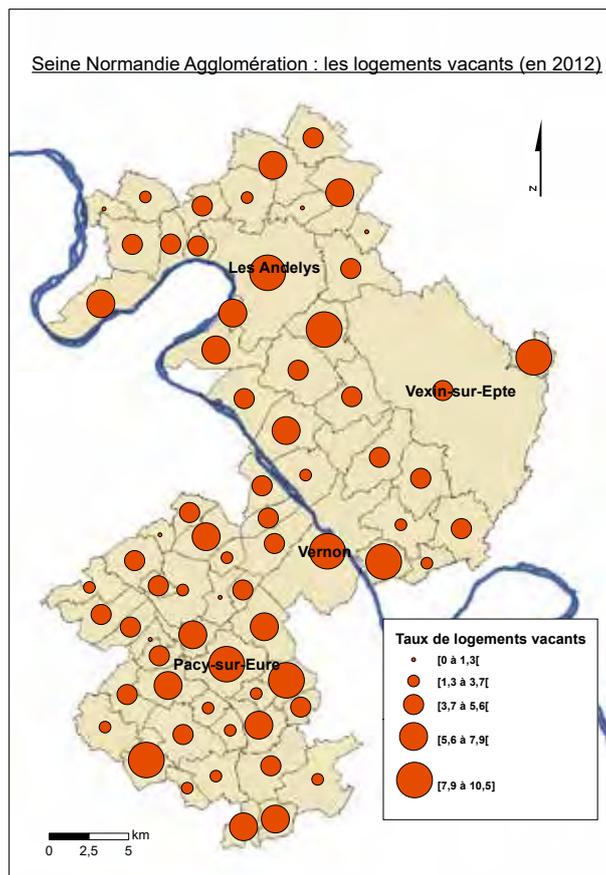
Un point de vigilance est aussi à marquer sur les zones blanches de la téléphonie mobile.

Des dispositions seront donc à prendre dans les prochaines années afin de favoriser le développement local, (le projet de loi pour une République numérique prévoit d'accélérer le déploiement des réseaux Wi-Fi (accès, financements, gouvernance...)), ainsi que la résorption des zones blanches et grises du territoire en termes de téléphonie mobile.

CONCLUSION

- ▶ Poursuivre le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire de la SNA.
- ▶ Réfléchir à des solutions innovantes et durables sur les secteurs plus difficiles à desservir en matière de THD mais aussi dans les secteurs situés en zones blanches de la téléphonie mobile.

1.8 - L'offre existante de logements et de foncier est-elle adaptée aux besoins de la population ?



D'après le Plan Départemental de l'Habitat de l'Eure et le bilan du PLH de la CAPE, la situation du logement sur le territoire de la future agglomération est assez spécifique par rapport au reste de l'Eure.

La tension est plus importante avec une demande forte et des prix élevés de l'immobilier (logement et foncier) quand on se rapproche de l'Île de France et des axes structurants et zones urbaines.

Toutefois, la dynamique de construction est relativement faible, et se réalise encore beaucoup dans les communes plus rurales alors que les objectifs des SCoT sont de concentrer les nouvelles constructions dans les pôles urbains.

Les constructions neuves concernent donc encore beaucoup de maisons individuelles en accession à la propriété, bien que de nouveaux produits se développent en milieu urbain.

Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données IGN et INSEE

(Vernon surtout) : ensemble de logements collectifs dédiés à la location privée, à la location sociale intermédiaire, à l'accession sociale à la propriété...

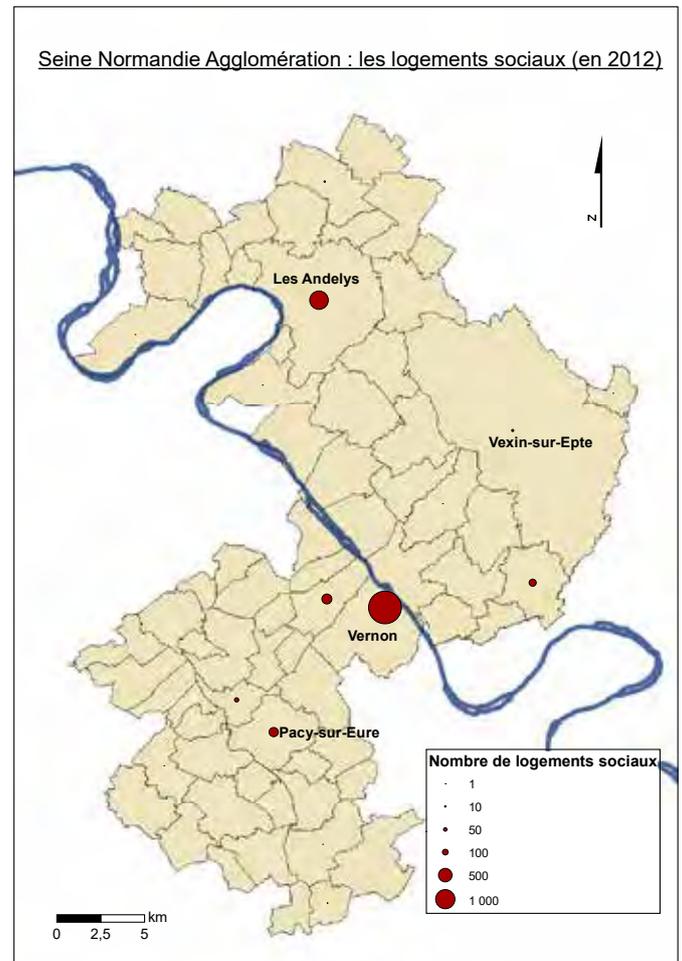
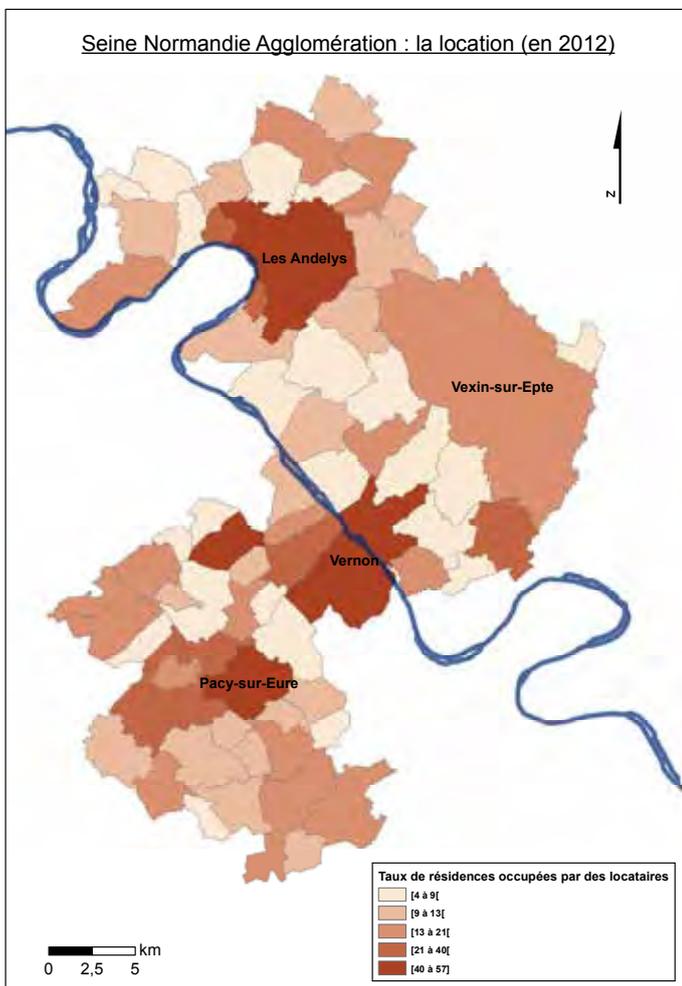
Le poids des propriétaires occupants dans les marchés et des accédants dans la construction est donc élevé, traduisant la vocation résidentielle et d'accession à la propriété du territoire.

Parole d'acteur

« Le prix du foncier est plus cher qu'ailleurs. L'immobilier se casse la figure sur les Andelys, tout ferme. »

En revanche, l'offre locative privée est réduite et concentrée en zone urbaine.

Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données IGN et INSEE



L'offre en logement du territoire répond principalement aux besoins exogènes (liés à l'attractivité du coût du foncier et à la qualité de vie), surtout dans les villes.

Les besoins endogènes, liés au desserrement des ménages, sont satisfaits, mais dans une moindre mesure car le coût du foncier, de l'immobilier, les niveaux de loyer du parc privé, et la faible diversité de produits de logement sont des freins pour certains (jeunes, CSP intermédiaires en début de parcours résidentiel...). Cette population reporte alors son choix de logement sur d'autres territoires plus abordables (vers l'ouest de l'Eure).

Sur le territoire de la CAPE notamment, l'offre en logements intermédiaires (locatif et accession) est ainsi déficitaire par rapport à la demande. De même que l'offre en logements sociaux dont la demande est l'une des plus fortes de la Région.

Concernant la localisation des logements locatifs sociaux et privés, ils sont logiquement situés sur les

Source : Réalisation de l'équipe diagnostic à partir des données IGN et INSEE

communes ayant plus de services et d'emplois, bien que 2 petits pôles urbains, Pacy-sur-Eure et Saint-Marcel, n'atteignent pas les objectifs de la loi SRU de 25 % de logements sociaux.

Si les logements sociaux sont répartis sur peu de communes, surtout urbaines, on note que l'on peut trouver des logements en location sur une grande partie des communes de la future agglomération.

En matière de logements vacants, on note une vacance relativement importante sur les pôles urbains de Vernon, Les Andelys et Pacy-sur-Eure. Ce qui traduit, au-delà d'un marché qui reste tendu, le fait qu'il reste un nombre conséquent de logements pouvant être remis sur le marché, très certainement après réalisation de travaux de rénovation.

On note en effet un besoin en réhabilitation des habitations existantes et des difficultés pour les propriétaires à faibles ressources de les financer, avec comme partout, une problématique du vieillissement des occupants.

Cela se traduit aussi par un nombre important de copropriétés dégradées CC des Andelys et Environs (selon une étude de la DREAL en 2012 : 13 sont à surveiller sur la CCAE et 74 sur la CAPE, 1 est potentiellement fragile sur la CCAE et 32 sur la CAPE, et 6 sont potentiellement dégradées sur la CAPE.

Les propriétaires bailleurs ne font pas encore tous l'effort de faire les travaux pour remettre sur le marché leurs biens vacants, ou pour les rendre vraiment décentes et peu consommateurs.

Le secteur du Pays du Vexin Normand est d'autant plus touché qu'il a un parc particulièrement ancien. A noter également, son parc social est le plus énergivore du département avec 17 % de logements considérés comme énergivores (étiquettes F ou G).

Les besoins en amélioration de la performance énergétique des logements sont potentiellement très importants, de même que ceux en matière d'adaptation au vieillissement de la population.

L'OPAH menée sur la CAPE depuis 2011 en apporte la preuve : 252 logements de propriétaires privés ont été améliorés ou adaptés grâce à l'accompagnement et aux aides apportées dans le cadre de cette opération.

Le parc social a fait l'objet de plusieurs vagues de réhabilitations, dont la dernière concerne les quartiers des Boutardes et Blanchères à Vernon (financement ANRU), avec 540 logements réhabilités.

Un travail reste à faire sur le quartier du Levant aux Andelys et dans les hameaux limitrophes enclavés, à la fois sur le bâti mais également sur leur insertion urbaine.

CONCLUSION

- ▶ Pour permettre de maintenir les CSP intermédiaires sur le territoire : développer l'offre de logements locatifs et en accession intermédiaires.
- ▶ Favoriser une offre diversifiée sur les pôles urbains et secondaires (proche des emplois, services et transports).
- ▶ Poursuivre la politique de soutien à la réhabilitation du bâti ancien privé à travers une nouvelle OPAH, l'incitation à la location de biens vacants et décentes.
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé.
- ▶ Développer une offre alternative entre le logement autonome et l'hébergement pour les personnes âgées pour les maintenir à domicile tout en apportant une offre de services.
- ▶ Poursuivre la réhabilitation énergétique du parc social, notamment sur le secteur des Andelys.
- ▶ Accompagner les copropriétés dégradées.

1.9 - Existe-t-il des outils et des actions de préservation et de mise en valeur du patrimoine ?

Le territoire de la SNA abrite un patrimoine de qualité tant monumental (forteresses, châteaux médiévaux et abbayes cisterciennes), que vernaculaire (lavoirs, colombiers, fermes fortifiée, etc.)

Des sites prestigieux majeurs tels que Giverny, le Château-Gaillard, le Château de Bizy, le Vieux-Moulin de Vernon, offrent des lieux de visite incontournables aux habitants et aux touristes.

A ces édifices s'ajoute le charme des petits villages et des églises caractéristiques du Vexin normand, de la vallée de Seine et de la vallée de l'Eure. Ces dernières sont majoritairement édifiées en grès de pays, silex taillés et pierres calcaires et ont des clochers effilés en bois et couverts d'ardoises.

Des édifices médiévaux retraçant les luttes dans lesquelles se sont livrés les rois de France et d'Angleterre, aux magnifiques châteaux classés au titre des Monuments Historiques en passant par les musées exposant de grandes œuvres de peintres renommés sans oublier le détour par le site international de Giverny, telles sont les caractéristiques patrimoniales de la SNA.

Par ailleurs, l'atlas des Paysages de la Haute-Normandie distingue 7 grands ensembles de paysages dans la région.

Le territoire de la SNA quant à lui est couvert essentiellement par 3 ensembles paysagers sur les 7 :

- du Vexin normand au nord, composé : du Vexin bos-su, d'une partie de la vallée de l'Épte, de la vallée du Gambon et d'une partie du plateau du Vexin
- de la vallée de de la Seine, composée : d'une partie de la vallée de Vernon à Gaillon et des méandres des Andelys
- du plateau de l'Eure au sud, composé : d'une partie du plateau de Madrie, de la vallée de l'Eure et une partie de la plaine de Saint-André.

Globalement, l'Atlas des paysages de Haute-Normandie met en garde contre les risques suivants :

- Les extensions d'urbanisation, la banalisation des paysages bâtis notamment en périphérie des villages, la consommation d'espaces agricoles
- Les limites non traitées entre les nouvelles construc-

tions et l'espace agricole

- Les nouveaux bâtiments agricoles, leur implantation, et les matériaux de construction utilisés
- Les traversées trop routières de certains villages
- Les espaces publics peu valorisés des villages
- Les entrées et sorties de ville et de villages
- La disparition d'espaces non bâti entre les villages
- L'absence de plantation le long de la RD6014
- Le drainage du plateau agricole du Vexin
- La non-accessibilité des berges de Seine
- Les abords non valorisés des gravières près de la Seine
- La relation peu valorisée entre la ville et le fleuve dans le centre de Vernon
- Le site peu qualifié du parking d'accueil de Château-Gaillard
- L'image dégradée des traversées urbaines par la RD 6015
- Le traitement paysager de certaines routes
- L'implantation de nouvelles zones d'activités et leurs espaces publics.

En termes d'outils ou de documents, le territoire dispose déjà d'un certain nombre d'éléments. La CAPE et le Pays du Vexin Normand ont tous deux mis en place des chartes paysagères et urbanistique ou architecturale qui ont permis de sensibiliser les élus et la population. En revanche, ces documents ne sont pas prescriptifs et leur application est assez aléatoire.

D'autres expériences ont été menées sur le territoire, toujours pour sensibiliser les acteurs locaux à la valorisation et à la préservation du patrimoine. Ainsi, le Pays du Vexin Normand a signé une convention avec la Fondation du Patrimoine pour le soutien à des opérations de réhabilitation de son patrimoine, un appel à projets pour la réhabilitation du patrimoine vernaculaire du Pays du Vexin Normand a également été organisé. Une candidature au label national « Pays d'Art et d'Histoire » était même démarrée par le Pays avant la mise en place de la fusion des EPCI.

De son côté, la CAPE, sensibilisée à cette thématique depuis plusieurs années, a également mis en place des aides à la réhabilitation du petit patrimoine bâti, à la plantation de vergers, à la plantation de haies.

En outre, des partenariats locaux sont régulièrement développés : ateliers organisés par les Maisons Pay-

sannes de l'Eure, Association des Monuments et Sites de l'Eure, Fondation du Patrimoine...

L'architecte des Bâtiments de France, actuellement en poste, s'inscrit dans une volonté de sensibiliser les élus à la préservation du patrimoine et de vulgarisation des outils. Pour exemple, elle rédige des fiches de préconisation lors de l'élaboration des PLU ou autre, elle organise régulièrement des sorties thématiques et des parcours d'une journée.

Enfin, le territoire de la SNA compte une ZPPAUP, sur la commune de Giverny parmi les 5 que compte le Département de l'Eure. Ce document a vocation à assurer la protection du patrimoine paysager et urbain

et mettre en valeur des quartiers et sites à protéger pour des motifs d'ordre esthétique ou historique en exprimant l'ambition d'améliorer la notion de champ de visibilité (« périmètre de 500 m » aux abords d'un monument historique) en lui substituant un « périmètre intelligent ».

Parole d'acteur

« Vernon a besoin d'une grosse campagne de restauration de son patrimoine : Bordeaux a été retapée comme ça grâce à des produits de défiscalisation »

CONCLUSION

- ▶ Le territoire dispose d'un patrimoine bâti et paysager riche, mais à préserver et à valoriser.
- ▶ Plusieurs actions ont déjà été menées, des documents et des outils existent pour sa préservation, mais une politique globale en la matière est à mettre en place, notamment dans le cadre du futur SCOT.

1.10 - Quels sont les projets actuels et futurs liés à l'axe Seine ?

L'Axe Seine revient régulièrement dans les échanges avec les acteurs clés du territoire comme une base de l'identité de la future agglomération : il est considéré non seulement comme un lien géographique mais aussi comme un potentiel clairement identifié de développement. Cette vision est notamment liée à la présence forte du fleuve dans le paysage et l'occupation de l'espace mais également à l'utilisation qu'en fait le tourisme, avec l'accueil des croisiéristes à Vernon et aux Andelys (aménagement de haltes fluviales) ou l'industrie à travers le transport de marchandises.

Aujourd'hui, de nombreux projets viennent donner à ce secteur une nouvelle dimension. C'est là que les nouveaux quartiers de Vernon se situent, localisés sur d'anciennes friches (Fieschi, Fonderie, plateau de l'Espace...), ainsi que les zones d'activité et de loisirs à enjeux.

La Seine doit se voir et se vivre à travers des aménagements paysagers et urbains, et une valorisation touristique de ses grands sites (Château Gaillard, Les Tourelles, port fluvial des Andelys), en faisant la liaison avec Giverny et les autres sites séquanais.

Le projet de la Seine à Vélo en est l'une des manifestations : pour développer le tourisme vert, un vélo-route doit prochainement voir le jour, reliant Giverny-Vernon et les Andelys, et la passerelle entre Port Mort et Saint Pierre la Garenne doit être rouverte. D'autres aménagements d'envergure sont prévus dans le Contrat de Pays et le Contrat d'agglomération dans le but de renforcer l'offre à destination des touristes français et étrangers.

Les communes de Vernon et des Andelys visent chacune à valoriser leurs cœurs de ville, via le travail des architectes sélectionnés dans le cadre du concours Europan pour Vernon, et le réaménagement urbain et paysager de la place Poussin pour les Andelys.

C'est donc bien sur l'Axe Seine que le potentiel de développement de la future SNA se concentre : un foncier disponible (bien que complexe à aménager car surtout en renouvellement urbain et en zone inondable), à proximité d'un cadre de vie très qualitatif, des zones d'emploi et d'habitat, et des grands axes de communication. Tout concourt à la possibilité de voir émerger des projets structurants et d'ampleur communautaire.

ENJEU B

Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacement, développement de l'habitat et des activités

Manque à cela une mise en cohérence de l'ensemble de ces projets, dans le cadre d'une stratégie claire de la nouvelle collectivité. L'établissement d'un schéma d'aménagement touristique et d'un schéma d'aménagement et de développement de l'aire urbaine de Vernon y participe. Ce dernier méritant d'être travaillé en élargissant son angle d'approche à la CCAE.

Il semble nécessaire aussi d'harmoniser les politiques institutionnelles touristiques et autres sur le futur champ d'action de la SNA, en améliorant la transver-

salité et le partage entre acteurs du territoire.

Les acteurs interrogés ont, pour leur part, beaucoup d'idées pour faire rayonner l'Axe Seine et faire en sorte qu'il soit le cœur du projet de territoire de la nouvelle agglomération : aménagement des berges en guinguettes, aménagement des quais, création d'un port sur la zone BATA, création de haltes fluviales, d'un port de plaisance résidentiel...

Parole d'acteur

« Les opportunités de développement sont autour de l'axe Seine, de nouveaux services liés au numérique, du tourisme, de la culture et à la recherche »

CONCLUSION

- ▶ Valoriser le potentiel foncier et patrimonial de l'Axe Seine pour en faire le cœur du développement de la future agglomération : mettre en œuvre des outils d'aménagement innovants en zone de renouvellement urbain parfois polluée et inondable.
- ▶ Mettre en cohérence les projets en cours et harmoniser les pratiques des acteurs de ce changement : à travers la finalisation du schéma d'aménagement touristique, l'élargissement du schéma d'aménagement de l'aire urbaine de Vernon.
- ▶ S'appuyer sur les nombreuses idées venant de la société civile pour faire vivre ces projets et pour que les habitants se les approprient.

ENJEU B

Rechercher un équilibre dans l'organisation et l'aménagement de l'espace entre préservation, protection, déplacement, développement de l'habitat et des activités

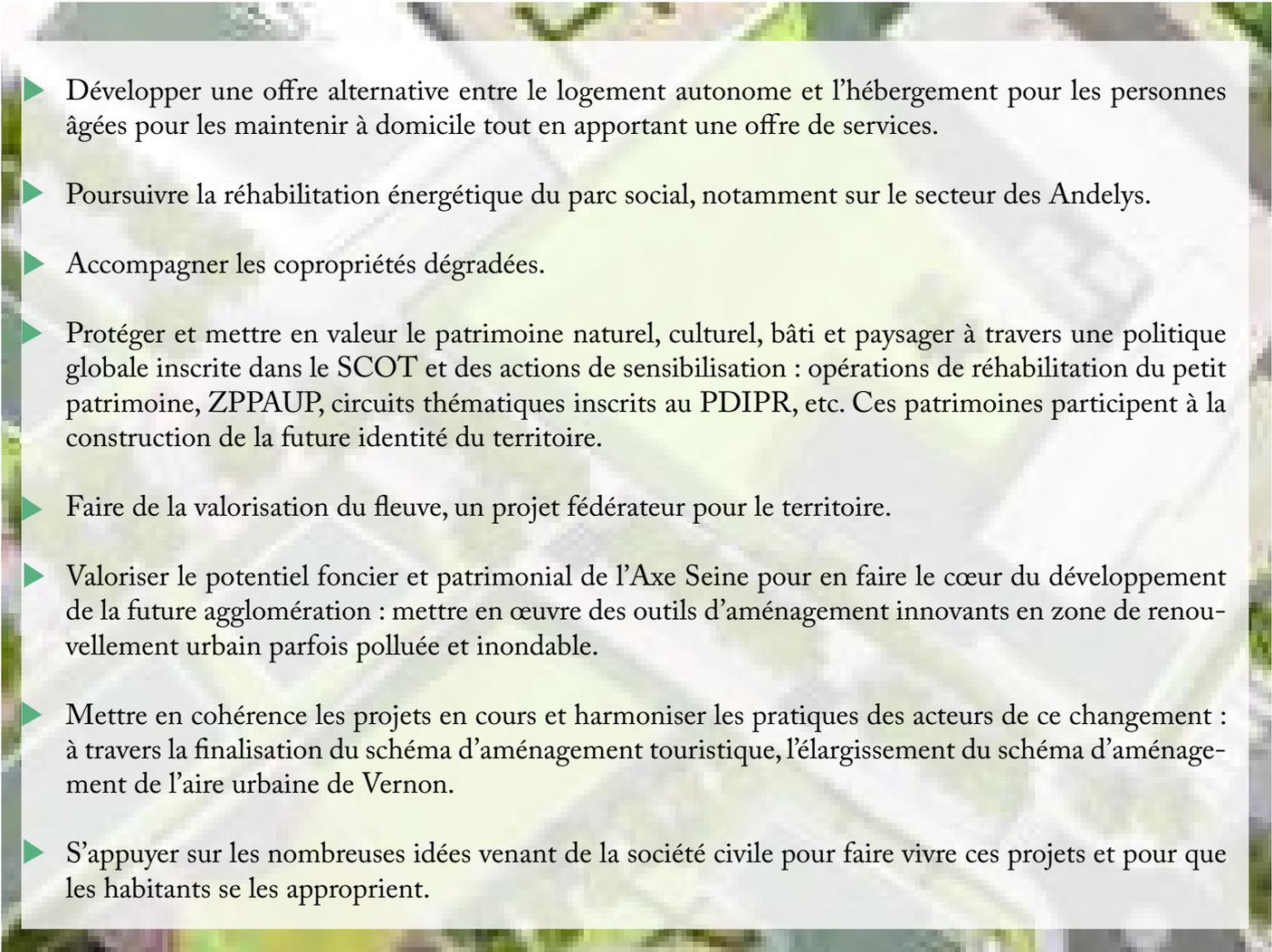
2 - ANALYSE - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DE L'ENJEU

<p style="text-align: center;"><u>POTENTIALITÉS</u></p> <p>Un territoire riche et équilibré en termes d'infrastructures, de patrimoine, de paysages, d'offres de services, présentant un potentiel d'attractivité fort. Une bonne desserte routière et ferroviaire Un potentiel foncier en renouvellement urbain important à proximité de l'Axe Seine</p>	<p style="text-align: center;"><u>FRAGILITÉS</u></p> <p>Un périmètre ne correspondant pas complètement aux bassins de vie et d'emploi Une forte dépendance au bassin d'emploi de l'Ile-de-France Une couverture numérique inégale Pas de stratégie foncière à l'échelle communautaire Pas ou peu de valorisation de la Seine comme moyen de transport Une gare sous-dimensionnée à Vernon Un parc ancien public et privé important qui nécessite des actions de rénovation Une déprise des centres-villes et centres-bourgs Un manque d'offre en logements intermédiaires</p>
<p style="text-align: center;"><u>DYNAMIQUES LOCALES</u></p> <p>Pratique existante de documents cadres prescriptifs en matière d'aménagement du territoire Couverture importante en documents d'urbanisme Une structuration en cours des politiques de tourisme, aménagement numérique...</p>	<p style="text-align: center;"><u>RISQUES À MOYEN TERME</u></p> <p>Mettre en place des politiques ne correspondant pas totalement au territoire vécu par les habitants Non maîtrise de l'urbanisation sur les secteurs non couverts par un document d'urbanisme Des disparités territoriales en matière d'accès aux moyens de communication Une gare de 3ème zone Une augmentation de la précarité énergétique</p>
<p style="text-align: center;"><u>OUVERTURES</u></p> <p>Arrivée d'Eole à Mantes et projet de la LNPN Une tarification des trajets en trains qui pourrait être aussi attractive qu'en Ile-de-France</p>	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <p>Une augmentation des mouvements pendulaires vers l'Ile-de-France Devenir une banlieue dortoir Une hausse du coût du foncier Des difficultés encore plus importantes pour les catégories les moins aisées et intermédiaires à pouvoir se loger</p>
<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS POSITIFS ATTENDUS</u></p> <p>Maîtrise de l'urbanisation Préservation de la qualité de vie Un territoire qui anticipe et non qui subit son développement (maîtrise coût du foncier) Développement de l'intermodalité et des modes doux pour les usagers actifs et touristes Garder les actifs et cadres sur le territoire Imaginer de nouvelles solutions de mobilité</p>	<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS NÉGATIFS PROBABLES</u></p> <p>Oui, si on ne traite pas de concert, Aménagement, Urbanisme, Habitat, Déplacements, Développement Economique et Agricole, Développement Touristique, un développement mal maîtrisé peut produire des impacts négatifs irréversibles, et en particulier une consommation irréfléchie d'espaces et de ressources.</p>

3 - PISTES POUR L'ACTION

- ▶ Poursuivre les échanges et les réflexions avec nos territoires voisins notamment vers la CCEMS et la CCPIF pour un éventuel élargissement du périmètre de l'agglomération après janvier 2017.
- ▶ Prévoir la révision du SCOT à l'échelle de l'agglomération à court terme pour permettre aux communes issues de la CCAE et de la CCEVS de sortir du principe d'urbanisation limitée. Le futur SCOT intégrera les nombreux documents existants à l'échelle des deux anciens SCOT (chartes paysagères, SLD, PLH, etc.).
- ▶ Se donner pour objectif et pour ambition de couvrir l'ensemble du territoire de documents d'urbanisme pour garantir les mêmes exigences en matière d'urbanisme sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Dans ce cadre, évaluer l'intérêt de mettre en place un PLUi ou des PLUi qui permettraient de couvrir l'ensemble du territoire et permettraient aux communes de faire des économies.
- ▶ Doter la SNA d'un service d'Aménagement du Territoire ambitieux, digne d'une agence d'urbanisme locale, au service des élus, des acteurs du développement économique et des habitants du territoire.
- ▶ Créer une mission de veille aux pratiques innovantes de développement local (pour renforcer la dynamique de réseau entre les territoires, valoriser les compétences spécifiques de chacun en les mettant au profit des autres, améliorer les échanges d'expériences, capitaliser sur les expériences).
- ▶ Créer un Observatoire de l'Aménagement du Territoire et du développement local (porté par la nouvelle aglo, au sein du service d'Aménagement), recensant l'ensemble des documents existants, cellule de veille, prospective & benchmarking, en matière d'aménagement du territoire, de développement local, de foncier, etc. outils de diffusion de l'information et d'acquisition du foncier.
- ▶ Raccorder le service SIG au service d'Aménagement du Territoire pour une meilleure cohérence.
- ▶ Etablir un recensement précis des friches et du foncier disponibles, et mettre en place des outils de diffusion de veille et d'acquisition du foncier. Ce recensement pourrait être géré par l'observatoire de l'Aménagement du Territoire.
- ▶ Soutenir la gare de Vernon-Giverny en qualité : maintenir voire améliorer le nombre de dessertes par jour, améliorer les conditions de transport (fiabilité et qualité du service), améliorer les temps de trajet, rendre les tarifs plus accessibles / créer une nouvelle gare plus accessible, fonctionnelle et multimodale.
- ▶ Discuter en parallèle avec le STIF sur la question de la tarification ferroviaire applicable à Vernon.

- ▶ Travailler avec les deux Régions (Ile-de-France et Normandie) et la SNCF sur la prolongation d'Eole jusqu'à Vernon en version « Eole Express » (afin de garantir de fortes fréquences, des temps de parcours réduits, et une liaison directe avec Paris et la Défense (ainsi qu'avec l'aéroport de Roissy avec une correspondance unique).
- ▶ Structurer un véritable « Service de la Mobilité » dans la future agglomération (et non plus seulement des transports en commun) permettant d'être présent sur tous les thèmes (modes actifs, transports en commun, covoiturage, etc.), les grands projets (Eole, LNPN, pôle multimodal, etc.), et auprès des partenaires pour porter la voix de l'agglomération sur tous ces sujets et travailler dans une synergie plus participative avec les acteurs locaux les plus concernés.
- ▶ Améliorer l'irrigation entre les territoires et vers les bassins d'emploi, en développant des modes de transports innovants et décarbonés pour favoriser le lien social et le développement économique.
- ▶ Développer des initiatives privées/associatives alternatives à la voiture individuelle dans les communes non pertinentes pour la mise en place de lignes de transports en commun. Soutenir les associations ou initiatives publiques pour l'incitation au covoiturage : exemples de « l'entraide brionnaise », des communes de Boisemont et Port-Mort.
- ▶ Rechercher de nouvelles solutions de mobilité, soutenir les initiatives existantes (covoiturage27.fr), s'appuyer sur ce qui fonctionne déjà.
- ▶ Poursuivre le raccordement du territoire au numérique en recherchant des solutions innovantes et durables.
- ▶ Favoriser l'accès de tous au logement en conduisant une politique d'habitat fondée sur la notion de « parcours résidentiels ».
- ▶ Planifier la réhabilitation du parc de logements privé et public en faisant autrement, innover. Prendre en compte la problématique des personnes âgées.
- ▶ Développer l'offre de logement locatif et en accession intermédiaire pour permettre le maintien des CSP intermédiaires sur le territoire. Développer l'offre de foncier accessible aux primo-accédants du territoire.
- ▶ Favoriser une offre diversifiée sur les pôles urbains et secondaires (proche des emplois, services et transports).
- ▶ Poursuivre la politique de soutien à la réhabilitation du bâti ancien privé à travers une nouvelle OPAH, l'incitation à la location de biens vacants et décents, et l'activation d'outils innovants.
- ▶ Lutter contre la précarité énergétique dans le parc privé.

- 
- ▶ Développer une offre alternative entre le logement autonome et l'hébergement pour les personnes âgées pour les maintenir à domicile tout en apportant une offre de services.
 - ▶ Poursuivre la réhabilitation énergétique du parc social, notamment sur le secteur des Andelys.
 - ▶ Accompagner les copropriétés dégradées.
 - ▶ Protéger et mettre en valeur le patrimoine naturel, culturel, bâti et paysager à travers une politique globale inscrite dans le SCOT et des actions de sensibilisation : opérations de réhabilitation du petit patrimoine, ZPPAUP, circuits thématiques inscrits au PDIPR, etc. Ces patrimoines participent à la construction de la future identité du territoire.
 - ▶ Faire de la valorisation du fleuve, un projet fédérateur pour le territoire.
 - ▶ Valoriser le potentiel foncier et patrimonial de l'Axe Seine pour en faire le cœur du développement de la future agglomération : mettre en œuvre des outils d'aménagement innovants en zone de renouvellement urbain parfois polluée et inondable.
 - ▶ Mettre en cohérence les projets en cours et harmoniser les pratiques des acteurs de ce changement : à travers la finalisation du schéma d'aménagement touristique, l'élargissement du schéma d'aménagement de l'aire urbaine de Vernon.
 - ▶ S'appuyer sur les nombreuses idées venant de la société civile pour faire vivre ces projets et pour que les habitants se les approprient.



ENJEU C

Inventer une identité fédératrice et attractive pour notre nouveau territoire

Les questions choisies pour diagnostiquer l'enjeu :

- ▶ Q1 - Notre nouveau territoire possède-t-il une identité partagée ?
- ▶ Q2 - Qu'est-ce qui peut faire naître un sentiment d'appartenance ?
- ▶ Q3 - Comment faire naître un sentiment d'appropriation ?
- ▶ Q4 - Quels sont les objectifs visés au travers de la volonté de créer une nouvelle image du territoire ?
 - Q4.1 - Quelle nouvelle image veut-on donner à ce territoire ?
 - Q4.2 - Quels sont les impacts attendus de cette nouvelle image ?
- ▶ Q5 - Sur quelles thématiques faire porter l'image du territoire ?
- ▶ Q6 - Comment promouvoir l'image du territoire ?
- ▶ Q7 - Comment affirmer l'image sur la période du projet de territoire et au-delà ?
- ▶ Q8 - Peut-on mesurer l'impact d'événements culturels récurrents ?

I - ETAT DES LIEUX

1.1 - Notre nouveau territoire possède-t-il une identité partagée ?

L'identité du territoire est une notion empreinte de subjectivité et elle dépend aussi de l'échelle d'observation et du lieu où on se situe pour en parler.

A l'étranger, nous serons français, en France, normands, bretons, basques... En Normandie, nous serons de notre département, de notre ville, de notre « Pays » ou de notre commune, jamais on ne cite sa communauté d'agglomération comme incarnant sa « petite patrie ».

Cet échelon institutionnel est essentiellement perçu comme un territoire défini par des frontières administratives relevant peu ou pas d'un territoire historique ou d'un terroir. Les trois EPCI, formant le futur territoire d'agglomération, rejoignent ce constat et ne possèdent pas, à ce jour, une identité propre contribuant au développement d'un sentiment d'appartenance par la population.

Ainsi, un des enjeux pour la nouvelle agglomération sera de participer, avec l'ensemble de la population, à la construction d'une vision commune favorisant l'émergence d'une identité. Afin, d'atteindre cet objectif, la nouvelle agglomération

devra surmonter plusieurs freins.

1er frein : le phénomène intercommunal est récent, le sentiment d'appartenance est faible

Notre territoire n'est ni parfaitement cohérent avec les habitudes de vie (bassins de vie) et de travail (zone d'emploi), ni avec les limites administratives (cantons). De plus, les espaces sont aujourd'hui multiples et éclatés et constituent de nombreuses frontières symboliques et intériorisées.

Enfin, les transports et les axes de communication ont gommé les limites administratives, dans une dimension d'ouverture extraterritoriale, renforcée par les pôles d'attractivité du bassin parisien et du bassin rouennais favorisant, de ce fait, la migration pendulaire. Il est ainsi fréquent qu'un individu puisse avoir plusieurs bassins de vie.

2ème frein : la perception du territoire est bâtie sur la pluralité

Les élus, n'ont pas tous la même perception de l'intérêt de la communauté d'agglomération. Pour certains, elle constitue l'opportunité de fournir aux habitants des services et des équipements de qualité. Pour d'autres, notamment ruraux, les compétences et actions d'intérêts communautaires sont perçues comme des entraves à leur libre développement.

Parole d'élus :

« Les gens sont différents d'une commune à l'autre, ont des mentalités différentes.... Pourquoi vouloir mettre les gens dans le même panier ? »

Les élus interrogés reconnaissent a contrario qu'à l'échelle de leurs communes, ils n'auraient pas pu financer les services dont bénéficient leurs habitants sans l'apport de l'agglomération de rattachement.

Tous les habitants ne possèdent pas, non plus, la même perception du territoire. Celle-ci est en effet grandement conditionnée par le lieu où ils habitent (les habitants de la vallée de l'Eure se sentent peu impliqués par la Seine) mais aussi par leurs centres d'intérêts professionnels ou culturels, leurs habitudes de mobilité, leurs origines...

3ème frein : Le cosmopolitisme de la population est peu valorisé

Le territoire de la nouvelle agglomération est formé par une variété de populations présentant de multiples composantes (ruraux, urbains, nouveaux arrivants, les populations issues des différentes vagues d'immigration...) Pour éviter qu'elle ne représente un risque de clivage

entre les différentes identités, la nouvelle agglomération devra relever ce défi pour en faire un enjeu majeur. Si cet objectif est atteint, cet axe fort constituera un vecteur conséquent pour le renforcement de la cohésion sociale et citoyenne.

Paroles d'habitant :

- « Un territoire de passage entre la façade maritime de la Normandie et Paris »
- « Un territoire où il ne se passe rien »
- « Un territoire dortoir »
- « Un territoire clivé »

CONCLUSION

- ▶ Le futur territoire de l'agglomération composé des trois EPCI n'a pas une identité partagée au sein de la population.
- ▶ Territoire à vocation administrative, ces intercommunalités ne posaient pas le développement d'un sentiment d'appartenance voire d'attachement comme un enjeu sur lequel se serait bâtie une stratégie.
- ▶ La stratégie n'est pas, ici, de développer une identité puisqu'elle est le fruit d'une appropriation par les membres de la collectivité mais de favoriser le développement d'une image territoriale qui est la représentation visuelle voire mentale que l'on se fait d'un lieu.
- ▶ Les richesses patrimoniales matérielles et immatérielles pourraient concourir à faire émerger cette nouvelle image du territoire, représentant un vecteur au développement d'appartenance :
 - La porte de la Normandie ;
 - La peinture (l'impressionnisme, Giverny, Claude Monet, Nicolas Poussin) ;
 - Le cadre de vie, le patrimoine bâti (les châteaux, les fermes fortifiées, les maisons à colombages..), la diversité des paysages ;
 - La Seine, l'Eure et l'Epte et leurs vallées ;
 - Le spatial avec Vernon berceau de l'aventure spatiale européenne (Ariane).
- ▶ A l'international, la notoriété du territoire s'appuie sur la reproduction de l'imaginaire collectif bâtie autour de la Normandie et associée à la dimension artistique par l'impressionnisme et un lieu : Giverny.

1.2 - Qu'est-ce qui peut faire naître un sentiment d'appartenance ?

En effet, on ne change pas le sentiment d'appartenance de quelqu'un qui reste attaché à ses origines.

L'absence d'une identité partagée est juxtaposée au fait que le sentiment d'appartenance au territoire n'est pas ce qui réunit les différents acteurs. Elle implique de s'appuyer sur d'autres vec-

teurs afin que tous les habitants se reconnaissent dans le territoire et les valeurs qu'ils portent. Plus que la recherche d'une identité partagée et d'un sentiment d'appartenance, il convient de développer le sentiment d'appropriation. Dès lors que les acteurs du territoire pourront se l'approprier, ils en deviendront les ambassadeurs.

1.3 - Comment faire naître un sentiment d'appropriation ?

L'appropriation spatiale a lieu quand l'individu s'investit affectivement dans les lieux. Elle suppose une réflexion sur sa nature et sur ses causes. La notion d'appropriation est à l'origine de celle d'identité. Pour atteindre cet objectif, une volonté, issue des forces vives du territoire, doit se développer à partir de ce sentiment d'appropriation. Pour cela, elle doit être accompagnée et qualifiée par des références politiques, culturelles, patrimoniales,...

Cette dynamique favorise ainsi le rapprochement entre les notions portées par les acteurs du territoire et celles nées d'une volonté politique. C'est pourquoi, la construction de ce senti-

ment ne peut se faire sans cette double volonté qui permet une approche descendante (du champ politique à la population) et ascendante (de la population vers l'échelon politique). Pour se faire, le développement d'un sentiment d'appropriation peut être de différentes natures: culturelle (référence à la culture du pays), physique (par la fréquentation du territoire) et mémorielle (importance de l'imprégnation enfantine). La démarche doit être, de plus, transactionnelle entre les habitants et leurs environnements. Ceci représente l'assise même du sentiment d'appropriation, de son développement et de sa pérennisation.

1.3.1 - L'appropriation culturelle

La culture permet une mise en valeur et une mise en scène du territoire par le prisme de son histoire, de son patrimoine, de ses acteurs... Elle contribue, dans sa dynamique d'ouverture vers l'ensemble des populations, à la lutte contre les inégalités et à la réduction des fractures sociales. La culture offre, de plus, des perspectives d'ouverture

vers le monde extérieur et renforce les liens entre les habitants notamment lors d'expériences de bénévolat. **Les actions culturelles ne doivent pas seulement être « élitistes » elles doivent aussi être « populaires » pour être naturellement au service du social et inciter l'habitant à devenir acteur comme spectateur mais aussi comme que bénévole.**

1.3.2 - L'appropriation physique

Il ne s'agit pas d'une appropriation au sens d'une prise de possession physique ou légale, mais des mécanismes par lesquels les populations apprivoient un site ou un territoire plus vaste, apprennent à s'y repérer et à s'y sentir à l'aise, pour éventuellement le considérer comme faisant partie, d'une certaine manière, de leur identité. Cette appropriation est une construction sociale qui se réalise dans le temps, à travers la fréquentation des lieux et en fonction de diverses variables, notamment les attributs architecturaux du paysage et de l'environnement.

propriation selon trois critères, la satisfaction exprimée, la symbolique du lieu et le sentiment de contrôle.

- **La satisfaction serait perceptible dans les avis et opinions sur la qualité du site et sur les bénéfices associés aux aménagements et équipements.**
- La symbolique du lieu est un élément plus intangible, qui se reflète dans l'image du lieu, dans son utilisation effective, ainsi que dans les vertus qu'on lui attribue.
- **Le sentiment de contrôle serait issu de l'ouverture des processus décisionnels aux citoyens et de l'impression que les avis et besoins de la population ont été considérés dans le processus d'implantation et dans la gestion d'un site.**

Martin Simard, Professeur en géographie et aménagement durable, en 2000, a décliné le concept d'ap-

1.3.3 - L'appropriation mémorielle

Les lieux et l'itinéraire spatial de la famille interviennent dans le rapport que les individus développent avec le territoire. Cette appropriation territoriale nourrie des sentiments d'appartenance locale, régionale ou nationale. Il s'agit des lieux où l'individu consigne volontairement ses souvenirs ou les retrouve comme une partie

nécessaire de sa personnalité :

- Lieux monumentaux comme les architectures, les cimetières...
- Lieux topographiques comme les musées, les bibliothèques...
- Lieux symboliques comme les commémorations, les anniversaires, les emblèmes....

CONCLUSION

- ▶ Pour faire naître un sentiment d'appropriation, il s'agit de conduire une action pluridisciplinaire et pérenne.
- ▶ Ces actions doivent être définies dans une stratégie jouant sur la notion de transversalité et inscrites dans une démarche participative et citoyenne.
- ▶ Les habitants et les acteurs du territoire doivent être, en effet, au cœur de la définition de cette stratégie afin de se saisir des projets, de se les approprier pour mieux « les vivre ».
- ▶ Le rôle d'accompagnateur de la nouvelle agglomération prend ici, tout son sens.

1.4 - Quels sont les objectifs visés au travers de la volonté de créer une nouvelle image du territoire ?

1.4.1 - Quelle nouvelle image veut-on donner à ce territoire ?

Notre histoire, nos personnages emblématiques, nos paysages, notre caractère, le savoir-faire de nos entreprises connus et reconnus par une large part de la population constituent des marqueurs identitaires susceptibles de participer et de poser les bases de la construction de cette nouvelle image. Celle-ci est, de plus, intimement liée à celle de la Normandie et transmet une image de conquête, d'union mais aussi d'acculturation à travers les nombreux peuples venus s'y installer et participer à sa construction.

Nos personnages emblématiques : Claude Monet, dont la modernité de la peinture constitua une rupture avec l'académisme. Avec les peintres impressionnistes (Renoir, Sisley, Berthe Morisot, Pissaro et d'autres) ont su créer une forme nouvelle d'expression allant à l'encontre des peintures formelles soutenues par l'Académie, et ainsi influencer le plus grand nombre par leur nouvelle vision du monde.

L'innovation n'est pas seulement picturale elle est également sociétale car, pour la première fois, c'est

l'opinion du public qui l'a emporté sur celle des professionnels, celle des critiques en l'occurrence ; Nos paysages, notamment la Seine, dont la lumière et l'eau ont été et sont encore la source d'inspiration de nombreux artistes, participent à la qualité du cadre de vie.

Notre gastronomie de terroir, signe d'un savoir-faire, liée aux activités agricoles de la région contribue à véhiculer l'image de la Normandie à travers le monde.

Le savoir-faire de nos entreprises qui savent remettre en question le statu quo, générer et mettre en place des solutions créatives et des manières novatrices d'atteindre les objectifs.

L'épopée de la conquête spatiale française est la meilleure expression de cet esprit de challenges, de défis, qui traduit la capacité à aller au-delà des conventions, sortir des sentiers battus, avec la volonté de prendre des risques et d'essayer différentes solutions.

1.4.2 - Quels sont les impacts attendus de cette nouvelle image ?

Les objectifs visés sont doubles et portent d'une part, sur le développement d'un sentiment d'appropriation du territoire par la population et d'autre part, sur l'image véhiculée à l'extérieur (ce que l'on donne à voir, ce que l'on vend).

Concernant l'appropriation du territoire :

- Fédérer la population et les acteurs autour d'une image commune
- Favoriser le développement d'une communication

Parole d'acteur :

« Le territoire doit devenir un territoire laboratoire, un territoire d'expérimentation, un territoire incubateur dans tous les domaines, économique, social, culturel, urbanistique... »

dépassant le cadre institutionnel

- Faire de l'habitant, un ambassadeur de son territoire
- Mobiliser les habitants pour qu'ils participent davantage et qu'ils s'impliquent plus résolument dans les dynamiques de projets de territoire
- Mobiliser les acteurs économiques et sociaux pour

créer de l'activité et de la richesse.

Concernant l'attractivité du territoire :

- Rendre le territoire lisible à l'échelle nationale et internationale
- Exister aux yeux des autres ;
- Se différencier des territoires concurrents ;
- Attirer et retenir investisseurs, touristes, parties prenantes, influenceurs....
- Stimuler les dynamismes locaux.

CONCLUSION

- ▶ Ces éléments ainsi mis en exergue illustrent la richesse de notre territoire et participeront à la construction de l'image future du territoire.
- ▶ Pour rester lisible, un choix devra être opéré par la nouvelle agglomération pour mettre en avant quelques éléments identitaires qui constitueront un cadre de référence pour la nouvelle identité.
- ▶ Des thématiques transversales sont néanmoins présentes : **Territoire d'inspiration, de création, de conquêtes, de défis.**

1.5 - Sur quelles thématiques faire porter l'image du territoire ?

Vecteur de cohésion sociale, la dimension culturelle peut rassembler et fédérer la plus large population et constitue l'un des enjeux majeurs pour la construction de la future image du territoire. La culture est en effet présente au quotidien par sa multiplicité d'expression permettant à toutes les catégories socioculturelles de s'en saisir. C'est le moyen d'affirmer à l'extérieur la volonté politique de se développer ensemble et de montrer sa cohésion. C'est l'indicateur majeur de l'existence du territoire. C'est tout simplement prendre en compte l'existence d'une population. Une communauté qui désire ainsi se former et se pérenniser doit inventer quelque chose pour pallier un éventuel déficit d'identité et c'est très souvent au travers de la culture qu'une communauté va rechercher son identité.

La dimension culturelle constitue, de plus, ce vecteur favorisant la transition entre le sentiment d'appartenance au territoire vécu localement et une promotion de son image contribuant à son rayonnement. Elle lui permet également d'exister au-delà de ses frontières. C'est le moyen d'affirmer à l'extérieur la volonté

politique de se développer ensemble, de montrer sa cohésion. C'est l'indicateur majeur de l'existence du territoire. C'est tout simplement prendre en compte l'existence d'une population.

Parole de maire (Lorient) :

« Une communauté qui désire se former et se pérenniser doit inventer quelque chose pour pallier un éventuel déficit d'identité et c'est très souvent au travers de la culture qu'une communauté va rechercher son identité. Ainsi, il y a quelques années, le Festival Interceltique de Lorient a permis la création d'une image positive de la ville »

A la base de tout projet culturel se trouvent des personnes porteuses d'un projet qui rencontrent des personnes porteuses de volonté pour leur territoire. Le dynamisme naît des énergies locales et non de l'initiative des institutions publiques.

CONCLUSION

- ▶ La culture semble être le vecteur fédérateur le plus pertinent pour les communes et les habitants.
- ▶ Elle peut être au cœur de la réorganisation du territoire et devenir un moyen pour les communes de travailler ensemble.
- ▶ Elle a la capacité à créer du lien entre les habitants et du lien entre les habitants et leur territoire.

1.6 - Comment promouvoir l'image du territoire ?

La gouvernance de l'agglomération porte une part importante de responsabilité dans la promotion du territoire, elle doit être capable de mobiliser l'ensemble de ses compétences, notamment organisationnelles, pour amener toutes ses parties prenantes (élus, responsables de structures sportives ou culturelles, population, etc.) à contribuer au maintien de son avantage concurrentiel sur les autres territoires.

Elle doit :

- Être à l'initiative de la diffusion de l'image
- Accompagner les acteurs porteurs de l'image
- Favoriser la pérennité de l'image.

La gouvernance doit être co-constructrice de l'image du territoire avec les acteurs institutionnels, économiques, associatifs.

La promotion d'un territoire s'appuie sur les symboles qui extériorisent son image, ce sont :

- Le nom du territoire
- Son logo
- Un slogan, proverbes, légendes, etc...
- Des valeurs
- Un équipement emblématique
- Un personnage emblématique.

CONCLUSION

- ▶ Le territoire doit devenir une véritable marque et être en capacité de développer un marketing territorial qui sera porté par les services de la nouvelle agglomération et qui viendra s'associer à la construction de l'image.
- ▶ Ces actions pour être portées et pérennisées ne peuvent résulter que d'un engagement fort des politiques.

1.7 - Comment affirmer l'image sur la période du projet de territoire et au-delà ?

La construction d'une image doit être portée par l'ensemble des acteurs et des habitants du territoire, afin de tendre à son expression et à sa pérennité. Cette démarche, pour être effective se doit de naître d'une volonté commune entre la société civile et les institutions territoriales. Le rôle, en effet, de ces collectivités est ici, d'encourager, d'accompagner et de favoriser ces initiatives et d'appuyer les ressources existantes du territoire.

On distingue quatre principales catégories d'événements destinés au grand public et susceptibles de participer à l'affirmation de cette image :

- Les événements culturels, artistiques ou histo-

riques (conférences, expositions, festivals, etc.)

- Les événements sportifs
- Les événements commerciaux (foires, salons)
- Les événements gastronomiques (concours, journées du goût...) qui permettent en plus de valoriser les productions locales

La récurrence de ces événements est indispensable pour :

- Mieux prendre en compte le multiculturalisme et de le promouvoir
- Mobiliser le vivier d'artistes locaux insuffisamment sollicités
- Favoriser la créativité et l'innovation.

CONCLUSION

- ▶ L'existence d'événementiels reconnus, de portée régionale, nationale et a fortiori internationale contribue à donner de la notoriété à un territoire.
- ▶ Le plus efficace pour affirmer l'image d'un territoire en mouvement c'est :
 - Une programmation d'événements justement répartie dans le temps et sur l'ensemble du territoire,
 - Une récurrence indispensable de ces événements.

1.8 Peut-on mesurer l'impact d'évènements culturels récurrents ?

Impact économique

Le cas des festivals : un exemple d'impact économique positif assuré

L'impact des festivals : Plus de 6,50€ de retombées économiques pour 1€ investi. Les chiffres clés extraits d'une étude réalisée par Emmanuel Négrier, chercheur au CNRS, démontrent l'évolution de la fréquentation des festivals et leur impact sur l'économie régionale.

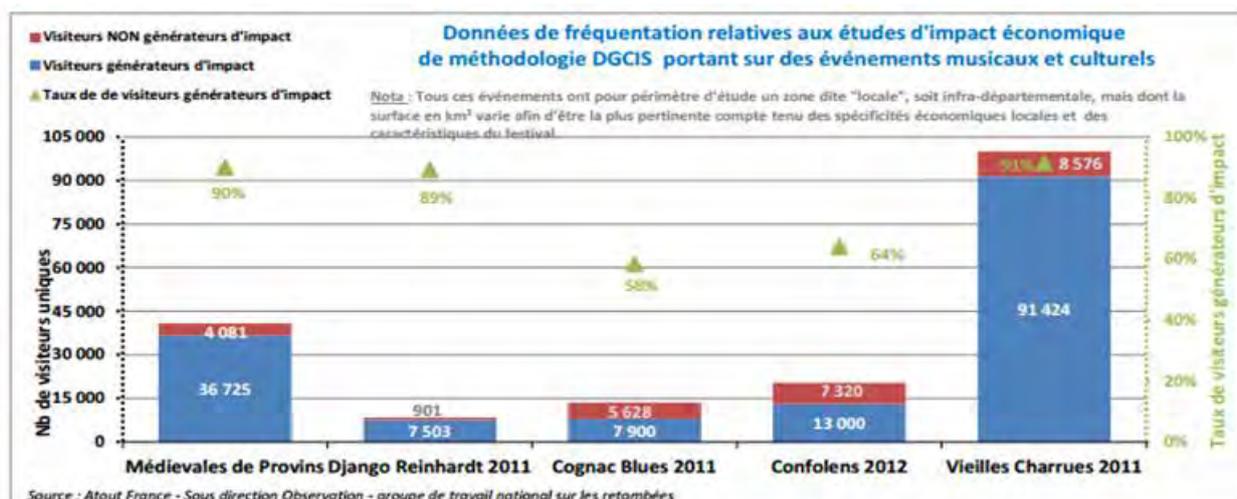
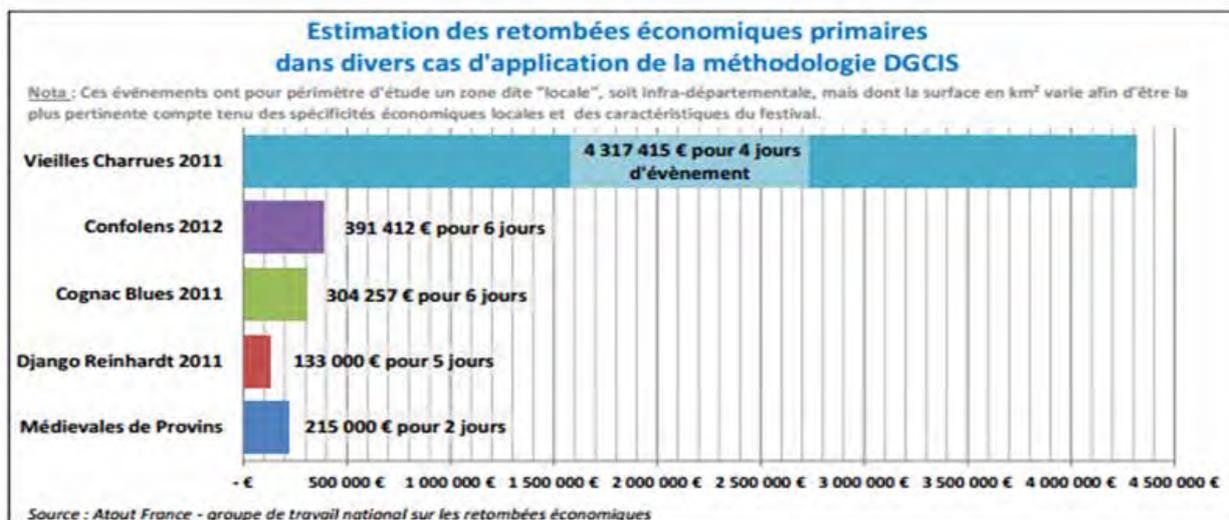
Retombées économiques :

- 1,77 M€ en moyenne par festival
- 6,61 € de retombées économiques en moyenne pour 1€ de subvention investi
- + 30% de croissance des retombées économiques directes
- +18% d'emploi artistique

Evolution de fréquentation

- +11% de hausse de fréquentation
- +30% en nombre de représentations
- +62% en nombre de spectacles gratuits proposés

Evolution entre 2005 et 2008, d'après l'étude réalisée en 2009 par Emmanuel Négrier à l'occasion des 50 ans de l'association France festivals sur un échantillon de 17 festivals du Languedoc-Roussillon (Festival Chapeuf, Festival Ida Y Vuelta, Uzès Danse Festival, Festival Montpellier Danse, Festival Jazz à Sète, Festival Jazz à Junas, Festival de Thau, Fiesta Sète, Festival Jazzèbre, Festival de Radio France et Montpellier Languedoc-Roussillon, Festival du Vigan, Festival Détours du Monde, Festival des Voix de la Méditerranée,...).



Impact sur le bénévolat (Enquête France-Bénévo-lat 2013)

Axelle Brodriez- CNRS-LARHRA - Le LA-RHRA est une Unité Mixte de Recherche du CNRS, regroupant les Universités Lumière-Lyon 2, Jean Moulin-Lyon 3, Pierre Mendès France-Grenoble 2 et l'ENS de Lyon).

Les perspectives sont a priori optimistes : le bénévolat a cru de 36% à 40% en trois ans (2010/2013), poursuivant une croissance entamée depuis au moins les années 1980. Ce dynamisme doit toutefois être pondéré, profitant davantage à l'action informelle (+ 4 points) que formelle (+ 2 points) pour le bénévolat associatif, tandis que les organisations traditionnelles poursuivent elles leur reflux. Il est donc toujours possible de voir le verre « à moitié vide » ou « à moitié plein ». Les pessimistes souligneront que depuis 2010, la croissance du bénévolat se fait surtout au profit des engagements informels, ainsi que formels ponctuels ou peu intensifs, tandis que les engagements formels intensifs déclinent ; on n'oubliera pas non plus que

si le bénévolat croît, le nombre d'associations aussi, d'où une tension qui reste vive pour cette «richesse humaine» convoitée.

De plus en plus de Français bénévoles

Alors que l'INSEE estime que la population française a augmenté d'environ 1,3% en 3 ans, la part de ceux qui donnent de leur temps pour les autres est passée de 36% à 40% entre 2010 et 2013. Ce constat général mérite d'être mis en avant face aux discours les plus critiques entendus sur le comportement de nos concitoyens (incivilités, perte de repères, déclin des valeurs, repli sur soi...), sans parler des difficultés économiques et sociales qui entretiennent un climat particulièrement morose.

Une augmentation des bénévoles au profit de l'action informelle

Au-delà de ce constat général réconfortant, il est essentiel de scruter ces évolutions en distinguant les différentes formes de bénévolat : au sein des associations, dans une autre organisation ou encore de manière informelle.

Tableau 1 – Proportion des Français donnant du temps gratuitement (en %)

	Bénévoles dans une association	Bénévoles dans une autre forme d'organisation	Sous-ensemble des bénévoles dans une organisation, sans cumul (1)	Bénévoles d'une manière informelle	Ensemble des bénévoles, sans cumul (2)
2010	22,6%	8,9%	27,2%	14,7%	36,5%
2013	24,6%	8,2%	28,8%	18,8%	40,4%
Variation	+ 2,0%	- 0,7%	+ 1,6%	+ 4,1%	+ 3,9%

Sources : Enquêtes IFOP 2010 et 2013, pour France BénévoLat et le Crédit Mutuel. Traitement R&S. (1) Ces résultats ne prennent en compte chaque bénévole qu'une seule fois, y compris pour ceux qui cumulent un don de temps dans une association et dans une autre forme d'organisation. (2) Ces résultats ne prennent en compte chaque bénévole qu'une seule fois, y compris pour ceux qui cumulent un don de temps dans une organisation, quelle qu'elle soit, et d'une manière informelle.

Les associations progressent de 2 points. Les autres organisations déclinent. L'informel progresse beaucoup. Une réelle mutation, avec une défiance face aux organisations qui ne sont pas des associations (au sein d'une autre organisation politique, religieuse, syndicale, municipale...), d'une part, et une attirance citoyenne vers l'informel, d'autre part. Au sein des organisations, le secteur associatif a pris plus de place : le nombre de ses bénévoles représentait 2,5 fois plus que celui des bénévoles d'une autre forme d'organisation, en 2010. Ce nombre est 3 fois supérieur en 2013.

Les jeunes et les plus de 70 ans se mobilisent !

Insistons d'abord sur l'idée fautive, selon laquelle les plus jeunes (18-24 ans) ne seraient pas (ou plus), engagés dans le bénévolat : ils sont en effet 32% contre 40% en moyenne à donner du temps gratuitement, en dépit de leur jeune âge, de leurs préoccupations légitimes liées à leurs études et à leur recherche d'un premier emploi. Simplement, leur engagement va davantage vers l'informel (17%), plus que vers les associations (16%), et bien plus que vers les autres formes d'organisations (6%). Cela répond sans doute à leur souhait d'engagement spontané, le moins encadré possible, mais aussi à l'accueil qu'ils reçoivent de la part des associations, et surtout des autres formes d'organisations, qui n'est pas toujours à leur goût.

Tableau 5 – Proportion des Français donnant du temps gratuitement, en fonction de leur âge (en %)

	18-24 ans	25-34 ans	35-49 ans	50-59 ans	60-69 ans	70 ans et +	Ensemble
Dans une association	16%	24%	22%	20%	33%	38%	25%
Dans une autre organisation	6%	9%	7%	6%	10%	13%	8%
D'une manière informelle	17%	16%	18%	19%	21%	24%	19%
Au bilan (1)	32%	35%	39%	40%	49%	50%	40%

Source : Enquête IFOP 2013, pour France Bénévolat et le Crédit Mutuel. Traitement R&S. (1) Attention, cette ligne n'est pas le total des trois lignes supérieures, dans la mesure où les répondants ne sont comptés qu'une fois, sans tenir compte des cumuls d'engagements.

Chiffres - clefs du secteur associatif

Edith Archambault – Viviane Tchernonog Centre d'Economie de la Sorbonne CNRS (Université de Paris 1 Panthéon-Sorbonne)

- Plus de 1 300 000 associations existent en France, environ 65 000 associations sont créées chaque année et 28 000 disparaissent soit un solde annuel positif de 37 000 (taux de croissance annuel environ 3%).
- 46% des Français âgés de plus de 18 ans adhèrent à une association, soit 23 millions d'adhérents (adhérer ne signifie pas donner du temps)
- 32% des Français exercent une activité bénévole, soit 16 millions de bénévoles
- 1 800 000 personnes exercent une activité salariée dans les associations, à temps plein ou à temps partiel
- l'emploi salarié dans les associations représente 6% du volume de l'emploi privé et près de 5 % du volume total de l'emploi public et privé dans le pays
- La grande majorité des associations regroupe de très petites associations locales de bénévoles qui n'existent et ne fonctionnent que parce que quelques bénévoles en ont eu l'initiative et les font vivre. Ces associations sans salarié sont actives dans tous les domaines, mais principalement dans le sport, la culture, les loisirs et la défense des droits et des causes.
- Les associations employeuses sont beaucoup moins nombreuses, 165 000 environ qui gèrent 185 000 établissements ou sections d'associations. Ces associations sont pour l'essentiel actives dans le secteur médico-social, l'insertion et la formation.
- le secteur associatif réalise un budget cumulé de l'ordre de 70 milliards d'euros ; sa contribution au PIB est de l'ordre 3,5% du PIB, soit plus que l'hôtellerie et restauration (2,6%) et autant que l'agriculture et l'industrie agroalimentaire réunies (3,4%).
- Les financements des associations sont constitués en parts comparables de financements publics (49%) et privés (51%). Le financement privé provient essentiellement de la participation des usagers au service rendu par l'association, sous formes de cotisations ou de ventes : elle avoisine aujourd'hui 46% du finance-

ment total du secteur ; l'autre part des financements privés – les dons et le mécénat – représente environ 5% du financement du secteur associatif.

- Le financement public provient essentiellement de l'Etat (11%), des communes (13%), des départements (11%), et des organismes sociaux (9%).

Exemples de mobilisation de bénévoles :

Lorient (communauté agglo 204 000 hab) : Festival Interceltique – 1200 bénévoles

10 jours de spectacles et divers événements début août, 120 spectacles sur scène, dont 60 % sont gratuits. 4500 musiciens, chanteurs, danseurs, plasticiens, universitaires, cinéastes, d'Écosse, d'Irlande, du Pays de Galles, de Cornouailles, de l'Île de Man, de Galice, des Asturies, de Bretagne, des USA, du Canada, d'Australie, etc...

700 000 visiteurs et spectateurs, quelques 80 000 spectateurs payants

1100 personnes hébergées, 20 hôtels prestataires, 7 lycées partenaires, 800 lits loués en internat, 34 000 repas servis au lycée Dupuy de Lôme, 40 traversées en ferry, 40 navettes en bus locaux, etc.

Concarneau (19 500 hab) : «Filets Bleus» 1 semaine en Août - 300 bénévoles

Comité du festival 50 membres.

300 000 visiteurs sur la semaine, 70 000 festivaliers sur l'ensemble des concerts du soir en semaine, 10 000 pour les animations des après midi

12 000 Entrées payantes le dimanche

12 Artistes, 20 Techniciens

2000 Participants au défilé du dimanche (Bagadoù, Cercles Celtiques, individuels)

3400 Repas pour les Cercles et Bagadoù le dimanche
35 000 Repas servis sur la fête, 1200 m² de structures couvertes au niveau de la Restauration, 1000 m² de stands

2 scènes : 140 m² et 200 m²

15 000 Triptyques distribués sur l'ensemble de la région

Plus de 2 000 Affiches distribuées en Bretagne

Bréal-sous-Monfort (5233 hab) : «**Festival du Roi Arthur**» – 8 festivals organisés – **650 bénévoles**.

25 000 visiteurs payants sur 2 jours.

900 fûts de bière vendus !

Concerts variétés (mini Vieilles Charrues)

Meudon (45000 hab) : «**Festival des sports de nature**» Plus de **200 bénévoles**

1 journée organisée par Grand Paris Seine Ouest, le festival associe goût de la performance, loisirs en famille, et développement durable. Activités sportives en pleine nature, jeux et attractions pour les enfants et

ateliers de sensibilisation à l'environnement.

Briançonnais (35 000 hab): «**Altitude Jazz Festival**» **62 bénévoles** – 2 semaines en Janvier Février

Le festival est mis en place par une équipe d'une dizaine de personnes qui œuvrent à l'année pour l'organisation de l'événement dans des lieux répartis sur tout le territoire.

2 - ANALYSE - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DE L'ENJEU

<p style="text-align: center;"><u>POTENTIALITÉS</u></p> <p>Une richesse d'éléments constitutifs d'une image.</p>	<p style="text-align: center;"><u>FRAGILITÉS</u></p> <p>Un territoire sans identité et sans image. Un périmètre qui ne correspond pas à la zone d'emploi. Une absence de centres de décisions (siège d'entreprise) au sein du territoire.</p>
<p style="text-align: center;"><u>DYNAMIQUES LOCALES</u></p> <p>Une volonté des élus de faire de la nouvelle agglomération un territoire dynamique. Une attente de la société civile prête à se mobiliser.</p>	<p style="text-align: center;"><u>RISQUES À MOYEN TERME</u></p> <p>Manque d'appropriation par les acteurs et faible mobilisation si cet enjeu ne traduit pas en une réelle stratégie Baisse de l'attractivité par rapport aux territoires concurrents.</p>
<p style="text-align: center;"><u>OUVERTURES</u></p> <p>La proximité de l'ouest francilien. Notre situation sur l'axe Seine.</p>	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <p>Ne pas exister entre Rouen, Mantes et Paris. Être absent de la dynamique du projet « Axe Seine ».</p>
<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS POSITIFS ATTENDUS</u></p> <p>Appropriation du territoire par ses habitants. Dynamisation des porteurs de projets locaux Renforcement de l'attractivité.</p>	<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS NÉGATIFS PROBABLES</u></p> <p>Oui, si rien n'est fait.</p>

3 - PISTES POUR L'ACTION

Pour atteindre cet objectif premier, d'offrir au territoire, une image fédératrice, celle-ci devra s'intégrer dans une dynamique de co-construction participative mêlant ainsi la population et les forces vives du territoire. Cette volonté commune partagée entre les élus et la population permettra de faire naître, de porter et de pérenniser l'image de la nouvelle agglomération passant par le sentiment d'appropriation.

► **Créer les symboles du territoire**

Développer un marketing territorial (discours et éléments de promotion).

Ce développement devra être porté et partagé en amont avec les habitants du territoire afin de faciliter l'appropriation de cette nouvelle image.

Cette co-construction pourrait prendre la forme d'une concertation publique permettant de mettre en lumière la vision portée par la population sur ce nouveau territoire (choix du logo, du slogan...).

Cette action favoriserait la dimension pédagogique en permettant à la nouvelle agglomération de mettre en avant ses compétences et les services dédiés mais aussi de favoriser le sentiment d'appropriation des habitants par le biais de cet investissement à la création.

► **Développer les événements culturels**

La proposition et la mise en action d'événements culturels permettraient de distiller les vecteurs identifiés (inspiration, création, conquête, défi) en créant des manifestations thématiques.

Ces actions favoriseraient l'appropriation du territoire et de son image par ses habitants tout en développant l'attractivité du territoire par le jeu d'une communication et d'un marketing tournés vers l'extérieur.

Ces événements pourraient prendre plusieurs formes :

- Organiser un grand festival populaire

Pour acquérir une notoriété certaine conserver et mobiliser un grand nombre de bénévoles.

- Programmer des événements culturels populaires

Pour accroître l'attractivité du territoire et renforcer sa notoriété, programmer des événements continués et concertés à l'échelle du territoire.

- Créer un parcours d'art contemporain

Ce type d'action favorise la dimension culturelle et touristique tout en créant une cohésion territoriale par son extension à l'ensemble du territoire.

Le parcours d'art contemporain par ses différents modes d'expressions renvoie à l'image innovante, de création moderne et d'ouverture.

Le succès d'un tel projet passe nécessairement par une volonté commune et partagée entre l'agglomération et sa population.

- Organiser un/des concours de gastronomie

Pour mettre en valeur les produits locaux et le savoir-faire local, dans le cadre de la programmation des événements culturels et/ou commerciaux ou pour en faire un événement spécifique.

► **Programmer des événements sportifs populaires**

La structuration et l'harmonisation des événements sportifs aurait pour objectif d'accroître l'attractivité du territoire et de renforcer sa notoriété, de programmer des événements continués et concertés à l'échelle du territoire.

► **Programmer des événements commerciaux d'ampleur**

Cette programmation favoriserait la mise en valeur des forces vives du territoire (industrie, agriculture...) et renforcerait, de ce fait, l'attractivité du territoire et sa notoriété.

Ces événements, dans une dynamique de concertation et de cohésion pourraient se programmer à l'échelle du territoire.

► **Programmer des événements industriels d'ampleur : colloques, séminaires, ...**

► **Favoriser et accompagner la création artistique**

Ces actions par la création d'un lieu d'émulation (résidence d'artistes, scène de musique actuelle) constitueraient un vivier d'expression artistique dans lequel la population pourra pleinement participer et s'investir.

► **Promouvoir et relier en boucle les lieux caractéristiques du territoire**

Cette promotion passe obligatoirement par un rapprochement et le développement d'une cohésion entre les acteurs porteurs de projets (association, responsables d'infrastructures...) favorisant ainsi le sentiment d'identité partagée.

Un des objectifs premiers serait d'augmenter la fréquentation par les habitants des lieux emblématiques (chemins, voies, bâtis....) afin qu'ils se les approprient.

Cela passera, au préalable, par une mise en commun de l'information, de la signalétique...

► **Créer une mission de veille aux pratiques culturelles**

Cette création d'une mission de veille créerait la dynamique de réseau entre les territoires, valoriserait les compétences spécifiques de chacun en les mettant à profit des autres, améliorerait les échanges d'expériences.

► **Construire un équipement contemporain emblématique de l'image du territoire**

Pour doter le territoire d'un « logo » architectural contemporain exprimant, dans sa réalisation les valeurs portées par la nouvelle agglomération.



ENJEU D

S'approprier les principes du développement durable pour construire un territoire durable

Les questions choisies pour diagnostiquer l'enjeu :

- ▶ Q1 - Quel bilan du développement durable aujourd'hui sur le territoire de Seine Normandie Agglomération ?
- ▶ Q2 - Quel est le bilan carbone de Seine Normandie Agglomération, et comment peut-on l'améliorer ?
- ▶ Q3 - Quels sont les potentiels de production d'énergies renouvelables sur le territoire ?
- ▶ Q4 - Comment sont gérés les déchets sur le territoire ? (collecte, recyclage, valorisation, élimination)
- ▶ Q5 - Comment est gérée l'Eau sur le territoire ? (eaux usées, potable, pluviale, milieux aquatiques, cours d'eau). Comment protéger la ressource en eau ?
- ▶ Q6 - Comment développer durablement le tryptique économie-environnement-tourisme ?

I - ETAT DES LIEUX

Le diagnostic de durabilité du territoire concerne à la fois l'environnement, l'économie et le social. Ces deux derniers piliers du développement durable sont traités dans les autres enjeux.

1.1 - Quel bilan du développement durable aujourd'hui sur le territoire de Seine Normandie Agglomération ?

La diversité des projets et actions en matière de développement durable est née d'un panel d'acteurs agissant à différentes échelles (local au global), sans coordination, complémentarité et subsidiarité établies, allant d'une réponse réglementaire globale à des actions volontaires s'inscrivant dans le local. Certains projets et actions sont continus (type Plan Climat Energie Territorial (PCET)), d'autres sont ponctuels mais mériteraient d'être répétés et transposés.

Le niveau d'information et de connaissance est lié à la typologie du public : le public qui est explicitement informé pour des raisons réglementaires (obligations légales), le public qui s'implique pour des raisons de convictions per-

sonnelles, le public informé mais non convaincu (aucune volonté d'implication pour des raisons économiques, de projection dans le temps), le public non informé qui pourrait s'impliquer. L'enjeu porte donc principalement sur ces deux derniers publics.

L'existence de projets et actions à différentes échelles permet de proposer une cohérence et une complémentarité entre cadre réglementaire global et actions volontaires locales. Certains textes et documents globaux (PCET du Département par exemple) pourraient ainsi permettre de transposer au niveau local certaines idées qu'ils énoncent, et de financer ces projets. Cette complémentarité, qu'elle soit verticale ou horizontale, n'est cependant pas observée aujourd'hui, chaque projet ou action relevant du cloisonnement réglementaire ou de l'isolement opérationnel. Les actions qui ont été menées sur le territoire font apparaître une participation relativement faible du public. Ce constat pose ainsi la question de l'efficacité de la communication. Cependant, les actions plus innovantes ou faisant participer une personnalité, à l'instar de la Conférence de Bea Johnson qui a réuni plus de 700 spectateurs, ont rencontré une participation beaucoup plus importante.

Paroles d'acteur

« Il n'y a pas de portage politique sur les questions du développement durable et de l'environnement »

CONCLUSION

- ▶ La communication actuelle en matière de développement durable est peu ambitieuse, dictée par des obligations réglementaires ou bien elle est compartimentée et réduite à certaines catégories de la population.
- ▶ Il est ainsi impératif qu'un travail important soit effectué pour faire évoluer les mentalités en matière de développement durable, et construire une véritable politique de communication pour toucher tous les publics.
- ▶ Un décloisonnement est également nécessaire afin de faire converger tous les acteurs vers le même but.
- ▶ Les acteurs du développement durable pourraient ainsi servir de relai pour développer la communication, en devenant des ambassadeurs locaux, notamment à travers des ateliers d'animation et de retour d'expérience.
- ▶ Seine Normandie Agglomération devra donc se démarquer dans ses actions pour pouvoir mobiliser ses habitants, et transposer sur son territoire les actions ayant rencontré un bon accueil auprès du public.

1.2 - Quel est le bilan carbone de Seine Normandie Agglomération, et comment peut-on l'améliorer ?

Le territoire de la Seine Normandie Agglomération n'a pas fait l'objet d'un bilan carbone sur la totalité de son périmètre géographique.

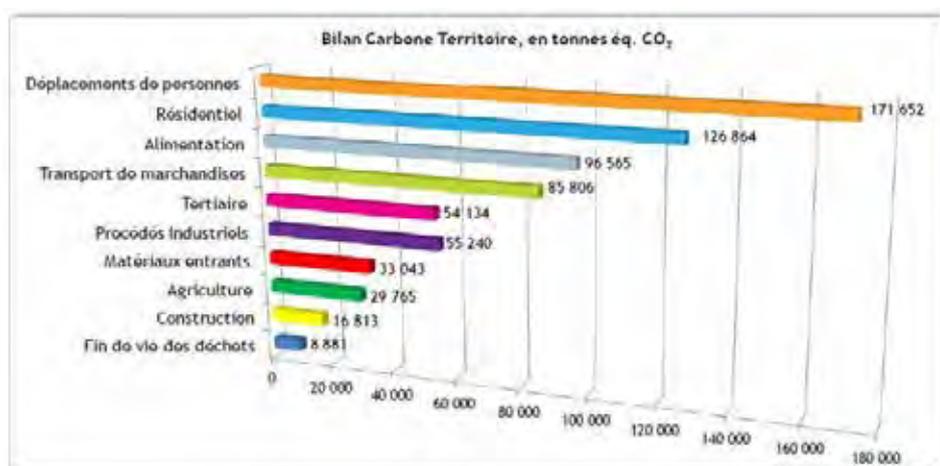
Seule la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Eure (CAPE) possède des éléments chiffrés sur ses émissions de gaz à effet de serre. Le bilan fait ainsi apparaître que la première source d'émission de gaz à effet de serre provient du secteur résidentiel, c'est-à-dire les émissions provenant des bâtiments d'habita-

tion (chauffage, électricité).

Ce constat est à mettre en relation avec l'âge moyen des logements sur le territoire de la CAPE. En effet, sur les 27 000 logements existants, 15 800 ont été construits avant 1975, c'est-à-dire avant la première réglementation thermique. 60 % des logements n'ont donc pas fait l'objet d'une isolation lors de leur construction, ce qui explique que le secteur résidentiel soit la première source d'émission de gaz à effet de serre.

Le bilan carbone du territoire de la CAPE

Source : Plan Climat Energie Territoire de la CAPE, Document Auxilia, Septembre 2012.

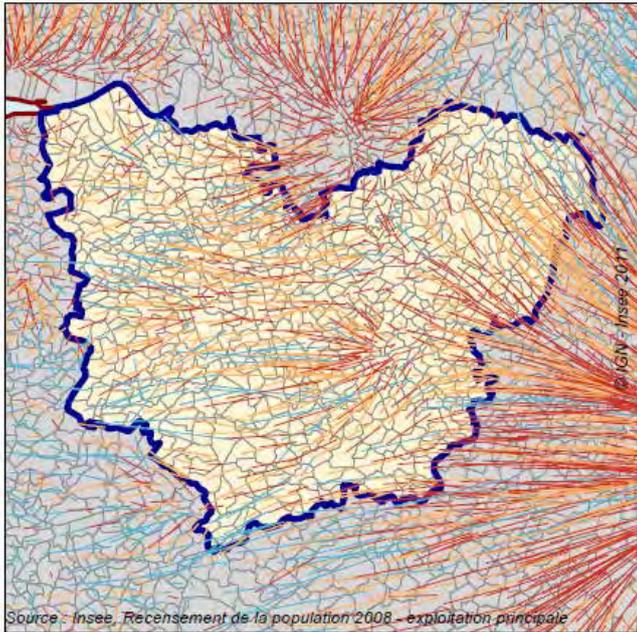


Les données en matière de gaz à effet de serre sont inexistantes pour les territoires de la Communauté de Communes des Andelys et de ses Environs (CCAÉ) et de la Communauté de Communes Epte Vexin Seine (CCEVS), mais le constat effectué sur les logements existants sur le territoire de la CAPE peut être étendu à l'ensemble du territoire. En effet, sur les 7 400 logements de la CCAÉ, 70 % environ ont été construits avant 1975. Sur la CCEVS, 60 % des 3 500

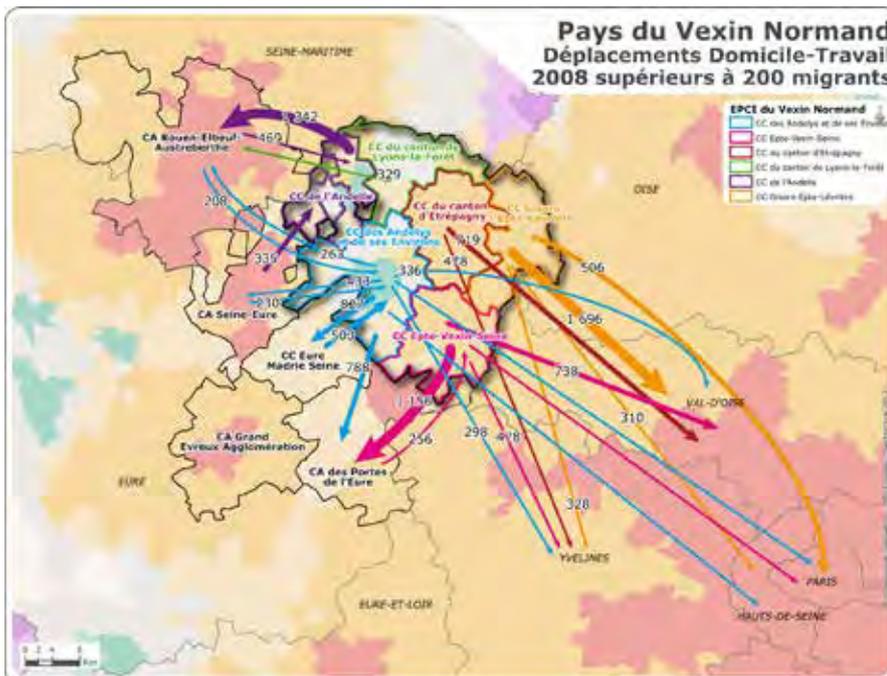
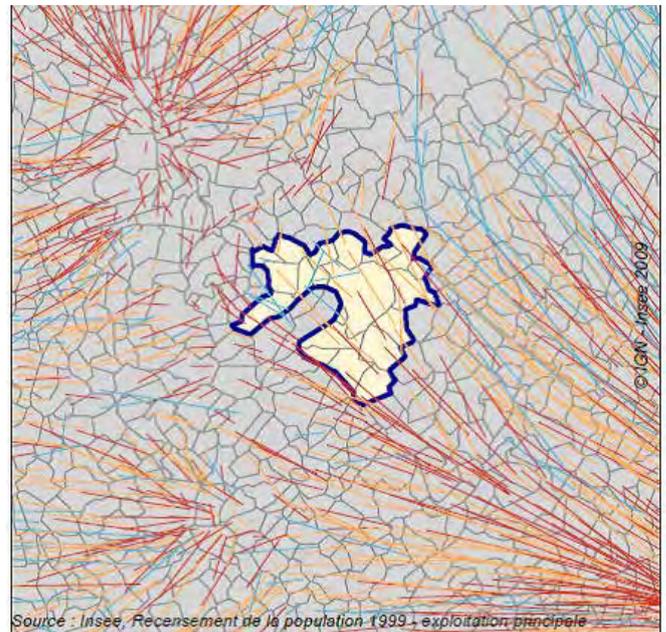
logements sont dans le même cas.

Les déplacements arrivent ensuite en deuxième position (impact de l'A13 enlevé). Cette deuxième position montre les besoins importants en transport des habitants de la CAPE. Ce constat peut lui-aussi être étendu aux deux autres collectivités, l'attractivité des pôles économiques de Paris et de Rouen étant tout aussi importante (51% des actifs vivant sur le territoire du Pays du Vexin travaillent à l'extérieur).

Les mobilités domicile-travail dans le département de l'Eure.



Les mobilités domicile-travail sur le territoire de la CCAE.



Les mobilités domicile-travail sur le territoire de du Pays du Vexin Normand

Source : DREAL Haute-Normandie, Insee 2007 et IGN

CONCLUSION

- ▶ La réduction de l’empreinte carbone du territoire de Seine Normandie Agglomération doit avant tout passer par une modification des modes de vie, de l’individu à la collectivité.
- ▶ Le changement des habitudes, dictées par un réflexe pavlovien, culturel ou par un égoïsme primaire, passera par une nouvelle forme de persuasion, appuyée par des actions concrètes aboutissant à une réelle amélioration des conditions de vie des habitants, tant sur le plan économique qu’environnemental.
- ▶ Ces actions concrètes devront toucher leur espace vécu, tant dans leur vie privée à travers l’amélioration de leur habitat et de leurs habitudes, que dans la sphère publique lorsqu’ils se déplacent, travaillent et consomment.
- ▶ Seine Normandie Agglomération deviendra ainsi le territoire nourricier et porteur d’une éco-citoyenneté durable et responsable.

1.3 - Quels sont les potentiels de production d'énergies renouvelables sur le territoire ?

La consommation d'énergie dans le département de l'Eure provient aujourd'hui à environ 90% des énergies fossiles. Cette dépendance importante fait peser un danger sur le budget des ménages, le prix des énergies fossiles augmentant régulièrement. Le recours aux énergies fossiles est également à l'origine d'une forte émission de gaz à effet de serre. Il est ainsi nécessaire aujourd'hui de repenser l'approvisionnement en énergie, grâce au développement des énergies renouvelables.

Les principales sources d'énergie renouvelable proviennent des énergies solaire, hydraulique et éolienne, mais également de l'énergie issue de l'agriculture (biomasse). Comme dans le reste du territoire national, ces énergies sont aujourd'hui très peu utilisées sur le territoire de Seine Normandie Agglomération.

Parole d'acteur

« Il faut voir les potentiels énergétiques comme une ressource financière »

Cependant, un diagnostic réalisé sur le territoire de la future agglomération a permis de mettre en lumière un vaste potentiel en matière de bois énergie. En effet, les massifs forestiers sont très présents dans les vallées de la Seine et de l'Eure. Le massif des Andelys / Vernon couvre ainsi 4 300 hectares, composés à 90% de chênes. Le potentiel en matière de bois, et donc de biomasse, apparaît ainsi comme important sur le territoire de la future agglomération.

Le potentiel pour les autres énergies est aujourd'hui inconnu. Les grands plateaux agricoles dans le nord du territoire, ainsi que dans le sud, représentent un potentiel d'implantation pour l'éolien, potentiel qui est à relativiser compte-tenu des évolutions liées à la réglementation.

Le développement de la production d'énergie renouvelable doit également reposer sur l'organisation de filières capables d'assurer un développement pérenne de ces énergies.

Ces filières doivent s'étendre de la source, qui permet de produire la matière première, jusqu'au consommateur, acteur de son territoire, qui doit avoir connaissance des énergies renouvelables dont il peut disposer.

CONCLUSION

- ▶ La diversité du territoire lui assure de forts potentiels énergétiques : ses massifs forestiers, ses plaines agricoles, ses ressources hydrauliques lui offrent un panel large de réponses durables en matière d'approvisionnement énergétique.
- ▶ Le développement de véritables filières énergétiques durables et responsables permettra au territoire Seine Normandie Agglomération d'afficher clairement sa volonté de mettre fin au monopole des énergies fossiles, responsables de la dégradation de l'environnement.
- ▶ La mise en place de filières innovantes et complètes assurerait également un avenir économique prometteur pour les habitants, en leur proposant de travailler et de consommer localement, et donnerait au territoire son autonomie énergétique et économique.

1.4 - Comment sont gérés les déchets sur le territoire ? (collecte, recyclage, valorisation, élimination)

Les quelques 80 000 habitants du territoire de Seine Normandie Agglomération produisent, chacun d'entre eux, environ 650 kilos de déchets par an, chiffre supérieur à la moyenne nationale qui s'établit aux environs de 590 kilos par français par an.

Les déchets produits sur le territoire sont aujourd'hui gérés par deux syndicats, le Syndicat de Gestion des Ordures Ménagères du nord et de l'est du département de l'Eure (SYGOM) pour le territoire de la CCAE, et le Syndicat mixte pour l'Etude et le Traitement des Ordures Ménagères (SETOM) pour la CAPE et la CCEVS.

Une part importante des déchets est aujourd'hui incinérée, faisant donc l'objet d'une valorisation énergétique, ou est tout simplement enfouie.

Diverses filières de valorisation des déchets existent, que ce soit pour les emballages courants (carton, verre,...) mais également pour des déchets moins courants, tels que l'amiante ou bien encore les gravats. Des filières très spécifiques existent notamment pour

Parole d'acteur

« La nouvelle agglomération ne doit pas devenir le dépotoir de l'Île-de-France »

les matelas et les pneus.

Les déchets verts font également l'objet d'une valorisation à travers la production de compost, mais aussi d'une valorisation énergétique en tant que biomasse.

Le territoire de la future agglomération ne possède pas de structures destinées au traitement des déchets, celles-ci étant situées sur Evreux, Etrépany ou encore Grand Quevilly.

CONCLUSION

- ▶ La gestion des déchets est aujourd'hui assurée par deux syndicats dont l'emprise géographique dépasse largement le territoire de la future agglomération. Ces syndicats s'occupent de la collecte et du traitement de ces déchets. Une valorisation accrue des déchets se concrétisera via une politique adaptée des syndicats qui restent le premier maillon décisionnel.
- ▶ En outre, les filières actuelles de valorisation des déchets (emballages courants, métal, déchets électroniques) doivent se faire connaître plus largement auprès du public afin de les pérenniser.
- ▶ La gestion des déchets doit également s'attacher à une forte communication auprès du public pour modifier les modes de consommation (privilégier les produits non emballés, les emballages recyclables,...).

1.5 - Comment est gérée l'Eau sur le territoire ? (eaux usées, potable, pluviale, milieux aquatiques, cours d'eau). Comment protéger la ressource en eau ?

La gestion de l'Eau comprend sa production (eau potable) et son traitement (assainissement collectif et non collectif), ainsi que la gestion des eaux pluviales, des cours d'eau et des milieux aquatiques (mares,...).

La production d'eau potable est assurée en majorité par la régie de la CAPE et par le Syndicat Intercommunal des Eaux du Vexin Normand (SIEVN), via une délégation à la société VEOLIA. L'eau potable distribuée sur le territoire de la future agglomération est à très grande majorité produite sur le territoire lui-même, grâce à de nombreux forages.

L'assainissement des eaux usées est assuré soit par un réseau collectif, soit par les assainissements individuels. Ces derniers sont en majorité non conformes, ce qui représente une menace pour la qualité des nappes phréatiques et, par conséquent, pour la qualité de l'eau potable. Le réseau collectif est quant à lui géré par des délégations,

sauf pour certaines communes où la gestion se fait en régie (Bouafles, Corny,...).

Concernant les eaux pluviales, celles-ci sont aujourd'hui gérées à l'échelle communale (réseaux, accessoires de voirie, ouvrages annexes). Seule la CAPE gère actuellement le réseau unitaire sur son territoire (répartition 50/50 entre la CAPE et les communes).

Les bassins versants sont en revanche gérés par les 3 EPCI. Aucun budget significatif et durable n'est pour l'instant dédié à cette compétence. Seule la CCAE a engagé quelques opérations ponctuelles (Boisemont, Ecouis).

Concernant les milieux aquatiques (GEMAPI), aucun des 3 EPCI n'a engagé de démarche. Il n'existe donc à ce jour aucune réelle gestion et de protection des milieux aquatiques.

Seine Normandie Agglomération devra certainement gérer les compétences assainissement et eau potable dès sa création. Elle devra également gérer, dès le 1er janvier 2018, la compétence GEMAPI. Cette dernière sera sûrement complétée par la compétence bassins versants, ce qui permettrait ainsi de gérer les cours d'eau, de la source à l'exutoire. Pour les eaux pluviales, la loi ne précise plus si la compétence assainissement comprend ou non la gestion des eaux pluviales. Ce point sera donc à préciser (précision de la loi, volonté de la future agglomération, lien avec la compétence voirie).

La qualité de l'eau sur le territoire est aujourd'hui assez moyenne. Le taux moyen naturel de nitrates dans les eaux souterraines est de l'ordre de 10 mg/l/an, alors que ce taux est compris entre 25 et 40 sur le territoire

de la future agglomération. L'impact des activités agricoles est donc important et met en danger la qualité de l'eau. La concentration de nitrates, entre 1996 et 2010, a augmenté entre 0.05 et 0.25 mg/l/an sur notre territoire. Une stabilisation de la concentration de nitrates est cependant observée au niveau national, depuis 2004. Les ANC (Assainissement Non Collectif) non conformes peuvent également représenter une menace pour la qualité de l'eau, mais cette menace est difficilement mesurable.

La ressource en eau est quant à elle assez stable. Les niveaux piézométriques font apparaître depuis 2010 une tendance à la hausse, ou au moins à la stabilisation, du remplissage des nappes souterraines.

CONCLUSION

- ▶ La gestion de l'Eau est aujourd'hui multiple, ce qui traduit un manque de cohérence de l'action publique en matière de préservation de la ressource en eau à l'échelle de la future agglomération.
- ▶ La prise de compétence par la future agglomération de tous les aspects de l'Eau permettrait d'apporter une réponse cohérente aux problèmes de qualité et de ressource en eau, et ainsi d'assurer une gestion durable.

1.6 - Comment développer durablement le tryptique économie-environnement-tourisme ?

La vallée de la Seine est riche de paysages remarquables et d'une grande variété de milieux naturels. Ces paysages et milieux naturels représentent un cadre de vie privilégié pour le développement de loisirs et d'activités de pleine nature.

L'activité agricole et le développement touristique, appuyés sur la qualité du patrimoine naturel et paysager, constituent un enjeu majeur de développement économique du territoire de la future agglomération mais aussi un vecteur d'appropriation de cet espace par ses habitants. Des forces locales existent déjà en matière de mise en valeur du patrimoine naturel, de développement d'activités économiques ancrées dans

le territoire (production agricole locale) et d'offres touristiques (gîtes, croisières fluviales).

Le développement de ce tryptique concerne une diversité d'acteurs qui ne sont pas habitués à travailler ensemble : les habitants consommateurs, les agriculteurs, les acteurs du tourisme et les élus locaux.

Parole d'acteur

« Le vert, c'est le symbole de la ruralité des petits villages, et le symbole de la qualité de vie et d'un territoire accueillant »

CONCLUSION

- ▶ La diversité du patrimoine naturel induit une activité économique locale spécifique (notamment agricole) d'une part, et une activité touristique singulière (fluviale, gîte, etc.) d'autre part. Force est de constater la difficulté d'émergence d'initiatives exploitant ces trois atouts.
- ▶ Le développement de ce tryptique économie-environnement-tourisme trouvera sa réussite via une communication ciblée (acteurs) et globale (territoire) à l'échelle de la future agglomération et par la mise en place d'outils adéquats et opérationnels.

2 - ANALYSE - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DE L'ENJEU

<p style="text-align: center;"><u>POTENTIALITÉS</u></p> <p>Diversité du territoire : espaces agricoles, espaces forestiers, cours d'eau (ressources énergétiques).</p>	<p style="text-align: center;"><u>FRAGILITÉS</u></p> <p>Territoire trop petit pour le développement de certaines filières. Fracture sociale et économique importante nuisant à l'équité, la viabilité et la vivabilité du territoire.</p>
<p style="text-align: center;"><u>DYNAMIQUES LOCALES</u></p> <p>Des opérations locales et ponctuelles (Foyers témoins).</p>	<p style="text-align: center;"><u>RISQUES À MOYEN TERME</u></p> <p>Manque d'appropriation par les acteurs et faible mobilisation.</p>
<p style="text-align: center;"><u>OUVERTURES</u></p> <p>Degré 0 du développement durable : tout reste à construire avec de la volonté et du portage</p>	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <p>Incompatibilité entre le développement durable et l'évolution actuelle du territoire (dortoir).</p>
<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS POSITIFS ATTENDUS</u></p> <p>Développement de l'éco-citoyenneté et du respect de l'espace de vie. Amélioration de l'empreinte carbone de Seine Normandie Agglomération. Développement de l'autonomie du territoire. Des pratiques en cohérence avec l'image du territoire.</p>	<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS NÉGATIFS PROBABLES</u></p> <p>Oui, si rien n'est fait.</p>

3 - PISTES POUR L'ACTION

- ▶ Elaborer un Agenda 21 à l'échelle de la nouvelle agglomération. Utiliser cet exercice pour :
 - constituer un pôle développement durable rassemblant l'ensemble des techniciens et des élus en charge du développement durable
 - renforcer les habitudes de travail en mode projet
 - se fixer un calendrier pour faire progresser concrètement tous les sujets du développement durable.
- ▶ Construire une véritable politique de communication pour toucher tous les publics : Communiquer sur les actions menées en faveur du Développement Durable afin d'obtenir un effet démultiplicateur.
- ▶ Développer un réseau d'ambassadeurs locaux du développement durable au sein de Seine Normandie Agglomération.
- ▶ Répéter et transposer l'opération des Foyers témoins sur l'ensemble du territoire.
- ▶ Etendre le succès des Foyers témoins sur d'autres thématiques : covoiturage, déplacement multimodal, économies d'énergie, achats responsables.
- ▶ Développer un système d'échange local (ex. plateforme d'échange, monnaie locale, etc.) pour impliquer l'ensemble des citoyens dans la vie de leur territoire.
- ▶ Promouvoir la création d'un tiers-lieu favorisant le partage d'expériences sur les changements de mode de vie (ex. La Recyclerie à Paris).
- ▶ Mettre en place une veille relative aux actions et réglementations en matière de développement durable, pour assurer une complémentarité parfaite entre les projets mis en place sur le territoire de la future agglomération, de l'échelle locale à l'échelle globale.
- ▶ Accompagner les habitants dans le changement des modes de vie (habitat, transports, consommation locale, eau, énergie, déchets, etc.).
- ▶ Encourager le processus de rénovation énergétique des logements, à travers un programme exemplaire permettant une réhabilitation profonde des logements existants (Logement social BEPOS) et assurant une protection des ménages en matière de dépenses énergétiques (objectif prioritaire du PECT).
- ▶ Développer des plateformes de télétravail pour limiter les déplacements, en lien avec des services de proximité, des commerces,...
- ▶ Développer l'usage des mobilités douces et des transports en commun.

- ▶ Améliorer la capacité d'absorption en carbone du territoire grâce à la plantation d'arbres et de haies (développement de la ressource en bois et en biomasse).
- ▶ Créer une filière locale de production de produits isolants renouvelables.
- ▶ Développer une pépinière d'entreprises dédiée à l'écoconstruction, à proximité directe d'un pôle de formation dédié aux métiers de l'écoconstruction (développement dans le Normandie-Parc). Objectif, accompagner la rénovation des bâtiments.
- ▶ Diagnostiquer les potentiels de production d'énergies renouvelables.
- ▶ Développer les énergies renouvelables dont le potentiel sur le territoire est important, et valoriser la production d'électricité comme ressource financière complémentaire pour la nouvelle agglomération.
- ▶ Revoir la gouvernance des syndicats existants afin d'impulser une dynamique en faveur d'une meilleure valorisation des déchets.
- ▶ Développer les filières existantes de valorisation des déchets encore inconnues aujourd'hui du grand public pour assurer leur pérennité économique.
- ▶ Construire une agglomération compétente dans tous les domaines de l'eau, afin d'apporter une réponse cohérente aux problèmes de qualité et de ressource en eau.
- ▶ Préserver les milieux aquatiques du territoire de la nouvelle agglomération, ainsi que les cours d'eau, en lien avec les autres territoires.
- ▶ Développer la notion de trame verte / trame bleue comme levier pour assurer la protection et le développement de la biodiversité.
- ▶ Protéger la ressource en eau comme moyen de l'adaptation du territoire au changement climatique (lutte contre les îlots de chaleur).
- ▶ Préserver les espaces naturels pour maintenir la biodiversité et préserver la richesse paysagère tout en assurant dans ces espaces le développement d'activités économiques respectueuses de l'environnement (développement des ENR, agriculture extensive et durable,...), et en développant l'attractivité touristique du territoire grâce à sa richesse paysagère (tourisme vert).
- ▶ Développer l'agriculture et le maraîchage de proximité pour rapprocher les produits du consommateur (ex. l'Arbre aux Légumes à Gaillon, l'AMAP à Gasny).
- ▶ Développer les circuits courts.
- ▶ Développer le tourisme vert (éco-gîtes).



ENJEU E

Créer une cohésion territoriale pour lutter contre le risque de fracture entre micro-territoires

Les questions choisies pour diagnostiquer l'enjeu :

- ▶ Q1 - Sur quoi se fonde le sentiment de fracture territoriale ?
- ▶ Q2 - Le territoire est-il fracturé en micro-territoires sur le plan démographique ?
- ▶ Q3 - Le territoire se structure-t-il sur différents bassins de vie inégaux en termes de production de services et d'équipements ?
- ▶ Q4 - Où en est la participation citoyenne et comment on la développe pour que les habitants deviennent co-acteurs de leur territoire ?

I - ETAT DES LIEUX

L'enjeu de la fusion des trois intercommunalités est d'assurer le développement et la valorisation du territoire nouvellement constitué. C'est un défi à la fois politique et citoyen. Ce projet doit prendre en compte les contraintes existantes et les freins de tous ordres à sa réalisation. Il doit faire de la cohabitation de ces trois entités, un territoire homogène en considérant la diversité comme une chance, plus qu'un handicap. Cette diversité met en valeur les complémentarités exploitables des territoires. Leur mise en concurrence amènerait à accentuer leur isolement dans la nouvelle configuration territoriale et à une déperdition de leur richesse dans un contexte économique difficile. Le diagnostic montre la nécessaire adaptation du projet à la diversité des situations. Les décisions politiques portées par les élus seront enrichies par la capacité collective à débattre, inventer, évaluer, agir et influencer sur le devenir de la nouvelle agglomération.

1.1 - Sur quoi se fonde le sentiment de fracture territoriale ?

Constat : Géographiquement, le territoire de la nouvelle agglomération se caractérise par la traversée du fleuve qui constitue une cassure naturelle. Il se compose pour 90% de zones agricoles ou forestières et les trois quart des habitants vivent en zone urbaine sur Vernon-Saint-Marcel.

Historiquement, l'axe seine est la colonne vertébrale du territoire sur les plans démographique, économique, touristique.

La valorisation de cet axe est devenue le centre de tous les projets d'aménagement du territoire. Elle prend compte le

fleuve de Paris au Havre et il devient nécessaire d'élargir une vision géographique restrictive pour associer de part et d'autre les territoires ruraux de la nouvelle agglomération.

Mais il devient aussi important de prendre en compte l'amont et l'aval de l'agglomération au-delà de sa définition institutionnelle.

Jouer sur les interdépendances plus que répondre aux logiques individuelles des trois communautés.

On ne peut jamais considérer chaque territoire de manière isolée, ou trop spécifique (culturelle, géographique). Chacun a forgé des liens avec ses voisins. Tout territoire, même en apparence à l'écart des grandes dynamiques métropolitaines, entretient des relations d'interdépendance avec d'autres.

Nous appartenons à plusieurs dimensions de territoire dans les actes de la vie quotidienne.

La prise en compte de ces interdépendances n'est pas qu'un enjeu théorique. Elle concerne la vie des habitants : déplacements, consommation, accès aux services de santé, éducation, loisirs... Ces services dépassent très largement les limites de l'agglomération.

Parole d'acteur :

« Les principaux risques sont liés à un éventuel manque d'identification de la population à son entité territoriale, qui devra susciter l'adhésion à travers la continuité de son action sur le territoire ainsi qu'une équité entre ses parties disparates. »

Les habitants sont pleinement conscients des enjeux de la nouvelle construction territoriale dont ils comprennent les avantages à retirer : mutualisation des services, planification tarifaire...

Le sentiment de fracture en micro territoire est une situation commune à la grande majorité des territoires « ruraux » et « périurbains » qui ont en commun des caractéristiques auxquelles n'échappe pas le territoire de la nouvelle agglomération.

En apparence, il y a fracture entre les territoires ruraux de la CCAE et de la CCES et une partie du territoire de la CAPE et les zones urbaines de la ville centre Vernon-Saint Marcel et de la ville des Andelys.

Une part prépondérante du territoire est non-bâtie. Le territoire bénéficie d'une assez forte attractivité résidentielle, notamment de par sa contiguïté avec la région francilienne.

La densité moyenne des habitants va de faible à très faible : pôles urbains 183 hab./km contre 77 CCAE

et 55 CCEVS. Le territoire de la CAPE compte à lui seul deux fois plus d'habitants que les deux autres. Sa ville centre est considérée dans le référentiel « 3° couronne ».

Mais l'on constate que la zone urbaine est elle-même fracturée en zones distinctes très structurées par les quartiers : une ville centre rive gauche de la seine, historique, une partie rive droite, un quartier ZUS (classé en QPV Quartier Politique de la Ville).

La plupart des services et équipements sont concentrés sur la ville centre Vernon St Marcel : gare SNCF, gare routière, hôpital, services psy, salles de spectacles et de loisirs. Les aires d'influence commerciales sont-elles mêmes concentrées sur la ville centre.

Il existe peu de facilités de transports en commun entre les trois EPCI. La mobilité quotidienne est principalement fondée sur l'automobile individuelle ;

L'ingénierie en matière d'aménagement est plus développée dans la ville centre qu'au sein des deux autres communautés.

CONCLUSION

- ▶ La notion de fracture territoriale est plus une représentation, un sentiment, qu'une réalité. La géographie influence les déplacements et les habitudes de vie, créant une interdépendance qui fait partie du quotidien des habitants. Ils ont conscience qu'un certain niveau de mutualisation des moyens et des services est bénéfique.
- ▶ La nouvelle agglomération est composée de micro territoires hétérogènes (urbain, QPV, périurbain et rural) dont la densité de population est inégale. De fait la proposition d'équipements et de l'offre de services est disparate. Cette réalité peut accentuer le sentiment de fracture et celui d'un développement à deux vitesses.
- ▶ Il importe donc de réfléchir à des méthodes d'aménagement qui puissent utiliser des infrastructures plus légères, moins coûteuses, au plus près de l'existant.

1.2 - Le territoire est-il fracturé en micro-territoires sur le plan démographique ?

Constat : En 2012, la population de Seine Normandie Agglomération comptait 84774 habitants, soit une très faible augmentation par rapport à 2007 (0,082%) avec 69 habitants supplémentaires. Le solde naturel sur la communauté d'agglomération est positif en 2012, avec 354 naissances de plus que de décès, mais est lui aussi en baisse car ce dernier se chiffrait à 431 en 2007. Nous avons donc en effet moins de naissances (1050 contre 1098) et plus de décès (696 contre 667) entre 2007 et 2012, mais une augmentation générale de la population, ce qui implique que le solde migratoire est positif sur le territoire de Seine Normandie Agglomération. En revanche, ces dynamiques démographiques sont très disparates sur le territoire, avec notamment des dynamiques inverses entre les communes rurales et les communes urbaines. L'analyse s'appuie sur des communes de référence, à savoir les communes urbaines des

Andelys, de Pacy-sur-Eure, de Vernon et Saint-Marcel, ainsi que les communes rurales d'Écos (aujourd'hui intégrée dans la commune nouvelle de Vexin-sur-Epte), de Suzay et de Sainte-Colombe-près-Vernon. Dans les communes urbaines (qui sont les plus peuplées), la population globale est en baisse, allant d'une quasi-stagnation aux Andelys avec une perte de 0,353% de la population, à une très forte baisse dans les autres, et notamment à Pacy-sur-Eure qui perd 6,77% soit 331 habitants. La dynamique est similaire à Vernon et Saint-Marcel qui perdent en tout 747 habitants. A contrario, la dynamique démographique que l'on observe dans la plupart des communes rurales se veut totalement différente, avec une augmentation très nette de la population entre 2007 et 2012. A titre d'exemple, les communes de Sainte-Colombe-près-Vernon, de Suzay et d'Écos, ont respectivement une augmentation de la population de 33,53%, 31,24% et 14,54%.

La différence démographique entre les communes urbaines et rurales marque une certaine hétérogénéité entre les micro-territoires, ce qui est d'autant plus flagrant lorsqu'on analyse l'évolution de la structure par âges de la population. Globalement, que ce soit sur les micro-territoires urbains ou ruraux, une dynamique commune se veut très marquée : celle du vieillissement de la population. En effet, la part de personnes de plus de 60 ans a augmenté de 17,00% entre 2007 et 2012, pour une population en 2012 qui représente 22,47% de la population totale, contre 19,22% cinq ans plus tôt. Les différences démographiques se retrouvent en revanche sur l'évolution des autres tranches d'âge. Concernant la population jeune, on observe une très nette disparité de dynamique démographique sur la capacité des communes à garder ou capter les enfants de leur territoire (0-14 ans). Sur les communes urbaines précédemment citées, la diminution des populations jeunes est criante : Pacy-sur-Eure connaît, toujours sur les mêmes périodes, une baisse de 17,68% des 0-14 ans, qui constitue un record sur le territoire,

malgré les taux importants de Vernon, de Saint-Marcel et des Andelys qui perdent eux-aussi les populations les plus jeunes de leur territoire communal. La dynamique est totalement inverse dans les communes rurales préalablement choisies avec des augmentations de 21,63%, 35,55% et 63,53% dans les communes d'Ecos, de Sainte-Colombe-près-Vernon et de Suzay. Ici, la fracture territoriale se veut conséquente. Il en est de même sur les tranches d'âge correspondant aux populations actives ; le phénomène de disparité démographique se répète ainsi entre ces mêmes territoires urbains et ruraux. A titre d'exemple, sur la tranche d'âge des étudiants et des très jeunes actifs (15-29 ans), la commune d'Ecos gagne 20,09% d'habitants contre une baisse de 13,24% à Saint-Marcel. Sur la tranche d'âge des 30-44 ans correspondant aux jeunes actifs, cette population augmente de 44,03% à Sainte-Colombe-près-Vernon et diminue à Pacy-sur-Eure de 19,49%. Enfin, sur la tranche d'âge des 45-59 ans, Suzay gagne 25,29% tandis que Vernon perd 7,53%.

CONCLUSION

- ▶ Une fracture territoriale réelle entre les communes rurales et urbaines sur les dynamiques démographiques est en cours, que ce soit sur l'évolution générale de la population, avec des communes urbaines qui perdent des habitants a contrario des communes rurales qui en gagnent, mais aussi sur l'évolution de la structure par âge de la population, où la différence se fait sur les classes d'âge actives ou sur les jeunes. En effet, les communes rurales tendent à capter des familles ; cela se déduit tant les classes d'âge des 0-14 ans et des 30-44 ans explosent dans les communes rurales. Cette dynamique se veut totalement inverse dans les communes urbaines, où seules les populations de plus de 60 ans augmentent, voire, dans certains cas plus rares, les actifs de plus de 45 ans.
- ▶ Le territoire de Seine Normandie Agglomération est un territoire en transition démographique. En effet, la tendance générale est au vieillissement très net de la population, aussi bien dans les communes rurales que dans les communes urbaines. Or, ce vieillissement de la population, qui peut s'expliquer aussi bien par l'attractivité intrinsèque du territoire pour les personnes âgées que par l'augmentation tendancielle de l'espérance de vie, ne s'accompagne pas d'une augmentation elle-même très nette de la population, cette dernière stagnant sur la période 2007-2012. Ce processus s'explique par le fait que les populations jeunes sont enclines à quitter le territoire, notamment dans les villes. Et comme ces dernières représentent une large part de la population totale, cela s'en ressent sur les dynamiques démographiques à l'échelle de la nouvelle agglomération.

1.3 - Le territoire se structure-t-il sur différents bassins de vie inégaux en termes de production de services et d'équipements ?

Constat : La géographie du territoire n'est a priori pas propice à la bonne desserte de l'ensemble des habitants en termes d'équipements. Le pôle de Vernon est trop excentré pour rayonner et jouer le rôle structurant de centre de services sur l'ensemble du territoire. Les communes de Pacy-sur-Eure et des Andelys jouent un rôle de pôles secondaires, mais ne disposent pas

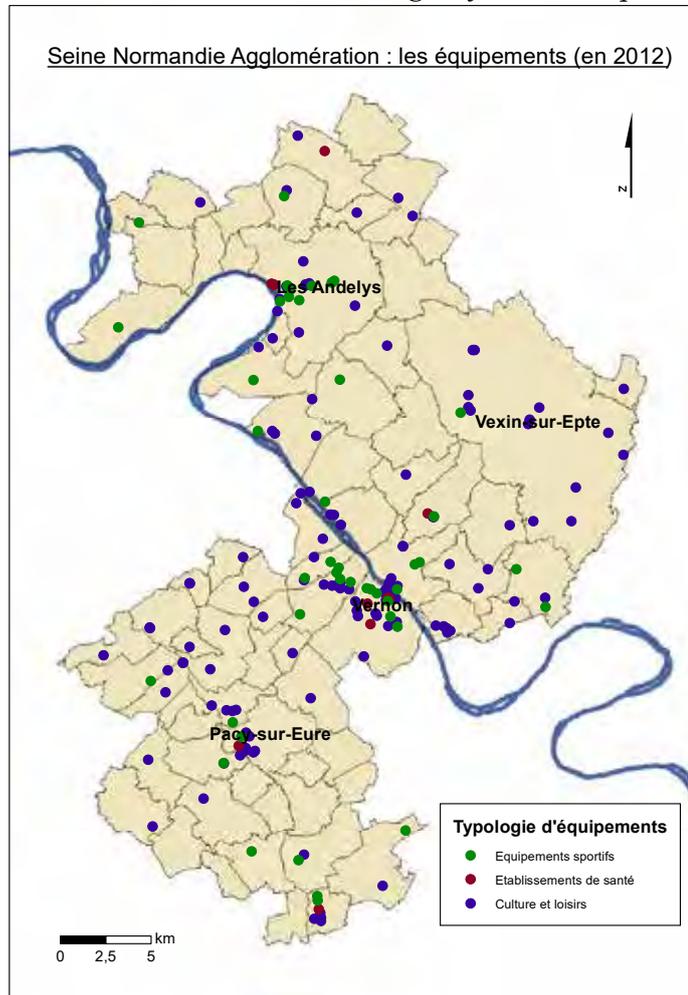
d'un niveau d'équipement équivalent à celui de Vernon.

Pris dans son ensemble, la CAPE dispose d'un niveau d'équipement relativement élevé, ce qui permet une bonne desserte des habitants, contrairement aux deux autres communautés de communes.

À l'image de l'ensemble du département de l'Eure, on note une faiblesse au niveau de cer-

tains « équipements » médicaux de proximité (en nombre par habitant) : médecins généralistes, pédiatres, chirurgiens-dentistes, infirmiers.

Certains équipements ne sont pas disponibles: services d'aide aux personnes âgées, établissements de santé de long séjour... ce qui, à



Source : Réalisation de l'équipe diagnostic (à partir des données IGN)

terme, posera problème au regard du vieillissement de la population de la nouvelle agglomération. La plupart des équipements de services sont implantés sur la zone urbaine de la CAPE qui constitue une aire d'influence tant économique, commerciale que culturelle. La recomposition territoriale fait apparaître un déséquilibre en matière d'équipements qui ne permet pas l'égalité d'accès aux services des habitants en fonction de leur lieu de résidence. Ce déficit est dû en partie à un déficit d'ingénierie publique en termes d'aménagements plus faible en zone rurale que dans la métropole. Ces retards sont un des facteurs du sentiment de fracture.

Parole d'acteur :

« La nouvelle agglomération réussira si les usagers voient une amélioration dans leur vie et si les services de proximité sont présents »

De nombreux exemples accourent dans ce sens :

- La différence de l'offre de service en matière de réseau d'assainissement, de tarification et de ramassage des déchets qui reste à harmoniser.
- Le défaut de maillage du territoire par les transports en commun ou l'absence d'organisation de transports dans les zones rurales.
- Le manque de cohérence tarifaire dans le secteur de la petite enfance et dans celui des ALSH.
- Le déficit de points d'accueil de type crèche dans les secteurs ruraux.
- Le déficit d'équipements de lecture publique sur les Andelys, Ecos. Une médiathèque aux Andelys serait une ressource importante et fédératrice de l'action culturelle.
- Le manque de propositions d'offres en faveur du public adolescent sur l'ensemble du territoire.

CONCLUSION

- Repousser la notion de limite de territoire amène à reconsidérer le maillage, les échanges entre réseaux de petites villes et de villages comme dans une « constellation » à proximité de « la métropole » et jouer sur la complémentarité de l'offre de services.
- Le maillage équilibré du territoire de la politique sociale, culturelle et touristique est un facteur de cohésion sociale. Il diminue le sentiment de fracture. Le soutien et la diffusion de la création artistique sont également des éléments qui y contribuent.
- Il appartiendra de réfléchir à des méthodes d'aménagement qui soient capables de relier des territoires avec des moyens de déplacements en utilisant des infrastructures plus légères, moins coûteuses, au plus près de l'existant ; de favoriser la mutualisation des moyens et des services, mais aussi le partage d'activités, de compétences et de services entre habitants.
- La mise en réseau et le soutien aux associations culturelles et sportives sont indispensables pour compléter l'action publique. Les initiatives locales sont en réalité innombrables et l'organisation de partage d'expérience avec d'autres acteurs de différentes régions françaises dégagent des perspectives à reproduire.

1.4 - Où en est la participation citoyenne et comment on la développe pour que les habitants deviennent co-acteurs de leur territoire ?

Postulat : La participation citoyenne renforce la cohésion entre les membres d'une même communauté. Elle permet aux habitants d'être auteurs et acteurs de leur territoire. Stimuler la participation des habitants permet l'émergence de futurs porteurs de projet. Une démarche participative permet à la communauté d'agglomération d'afficher sa volonté de bénéficier de l'expertise d'usage de ses habitants afin d'enrichir et de renforcer la démocratie locale. Chaque démarche participative constitue un espace d'échange, de construction et de production d'intelligence collective et renforce le dynamisme du territoire. La mise en mouvement du territoire passe par cette dynamique citoyenne. L'animation de l'espace public via les conseils de quartier ou le numérique peut favoriser une dynamique de construction et de partage des connaissances.

Les expériences en matière de participation citoyenne :

- Les conseils de quartiers mis en place sur la ville de Vernon (huit conseils de quartier ainsi qu'un conseil citoyen intégré dans le contrat de ville) se composent d'habitants qui se sont montrés intéressés par cette démarche collective. Ils tiennent régulièrement des permanences et se réunissent une fois par mois en présence d'un technicien ou élu de la mairie. Les objectifs étant d'informer les habitants,

En complément de ces expériences, la mise en place d'un outil numérique au service de la participation citoyenne devrait permettre :

- De décrire et d'analyser les initiatives et expériences de terrain qui s'appuient sur les technologies numériques.
- De collecter et identifier les bonnes pratiques locales sur d'autres territoires.
- De démocratiser l'expression publique en donnant à tout internaute la parole en la rendant audible.
- De faire émerger des formes inédites de solidarité et de valeurs communes sur un territoire.

d'être à l'écoute des éventuels dysfonctionnements et propositions. Il s'agit également de mettre les habitants au cœur de l'animation de leur quartier.

- Le conseil de développement territorial du pays du Vexin normand. Dans le cadre du développement local, chaque citoyen est invité à devenir acteur de son espace de vie. Fort de ce principe la participation des habitants est devenue un enjeu majeur pour l'élaboration du projet de territoire du pays du Vexin normand. Le conseil de développement territorial est organisé sous forme de commissions sur les thèmes de l'aménagement du territoire et développement durable et du développement touristique et culturel. Le conseil de développement est composé de membres reflétant la diversité des activités économiques, sociales, culturelles et associatives présentes sur le territoire. Les membres, selon les thématiques sont amenés à travailler en commission, ou ensemble, ou en transversalité.

- Les initiatives récentes organisées par la communauté d'agglomération des portes de l'Eure mettant en lumière des initiatives citoyennes ont remportées un large succès. C'est le cas notamment de la soirée « zéro déchet » ou encore de la soirée durant laquelle la projection du film « Demain » a donné lieu à un débat très animé. Ces expériences témoignent d'un véritable désir de participer à des initiatives citoyennes.

Parole d'habitant :

« Cessons d'attendre systématiquement les solutions des pouvoirs publics : agissons, même modestement, sur notre environnement et notre cadre de vie. Sachons faire reconnaître nos compétences en la matière. »

CONCLUSION

- ▶ L'étendue du territoire, le manque de liaison en termes de transport à l'intérieur de ce territoire, et l'hétérogénéité en matière d'équipement, nous contraignent à réfléchir aux modes de communication, de même pour la communication entre habitants et entre habitants et services à la population. Dans ce cadre, le numérique prend tout son sens et devient support majeur d'outils de communication.
- ▶ La participation citoyenne est à encourager. Il apparaît déterminant de soutenir les initiatives afin qu'un sentiment d'appartenance à ce territoire puisse émerger.
- ▶ Lorsqu'une présentation en matière d'initiative citoyenne au niveau local, national ou international est réalisée, celle-ci remporte un franc succès. Les habitants du territoire ont le souhait d'en devenir acteurs. Ils sont encore, bien souvent, à la recherche de ce qui leur est possible de faire, mais le désir est bien présent.

2 - ANALYSE - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DE L'ENJEU

<p style="text-align: center;"><u>POTENTIALITÉS</u></p> <p>Les richesses plurielles du territoire, si elles sont valorisées auprès des habitants, peuvent devenir le terreau d'une cohésion territoriale future La naissance d'une nouvelle agglomération « animatrice de son territoire » constitue une opportunité rare d'impulser auprès du plus grand nombre l'idée que tout ne viendra pas de la collectivité et, que les initiatives citoyennes sont les bienvenues</p>	<p style="text-align: center;"><u>FRAGILITÉS</u></p> <p>Un territoire composé de micro territoires hétérogènes Une démographie très inégale Un déséquilibre en matière d'équipements et une inégalité d'accès aux services Le pôle de Vernon trop excentré pour jouer le rôle structurant de centre de services</p>
<p style="text-align: center;"><u>DYNAMIQUES LOCALES</u></p> <p>Des premières expériences de participation citoyenne encourageantes et à multiplier Une attente de la société civile prête à participer à des projets Un tissu associatif dense, actif, prêt à se mobiliser pour compléter l'action publique</p>	<p style="text-align: center;"><u>RISQUES À MOYEN TERME</u></p> <p>Manque d'appropriation du nouveau territoire par les habitants et manque d'adhésion au projet collectif Sentiment renforcé d'un développement à 2 vitesses Risque de fracture territoriale</p>
<p style="text-align: center;"><u>OUVERTURES</u></p> <p>De nombreuses expériences conduites sur d'autres territoires doivent nous inspirer</p>	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <p>Un comportement trop exclusivement « consommateur de services » de certains habitants, à contre courant d'une démocratie participative Une tension sérieuse sur les budgets publics qui peut alimenter la tentation d'une production de services réduite au minimum et stériliser l'innovation</p>
<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS POSITIFS ATTENDUS</u></p> <p>Amélioration de l'accès aux services, à la culture, aux loisirs ... Renforcement du sentiment d'appartenance Libération de l'initiative, mobilisation des associations, des citoyens ...</p>	<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS NÉGATIFS PROBABLES</u></p> <p>Nombreux si rien n'est fait, les déséquilibres ne pouvant se résorber naturellement.</p>

3 - PISTES POUR L'ACTION

- ▶ Pour restaurer l'attractivité des centres-villes et centres-bourgs, il est important d'engager une campagne ambitieuse de requalification et de redynamisation sur la base des actions déjà engagées. De nombreuses villes et bourgs ont multiplié les initiatives en ce sens : il s'agit d'aller chercher les bonnes pratiques là où elles s'exercent.
- ▶ Equiper le territoire des Andelys d'une médiathèque ouverte, populaire, multi-supports, favorisant le partage intergénérationnel et le croisement des différentes couches de la population (ex : médiathèque de Condé sur Noireau).
- ▶ Créer des maisons multi-services pour améliorer l'accès des citoyens aux services publics ; faire de ces lieux des espaces de partage d'expériences, visant à valoriser et diffuser les initiatives locales.
- ▶ Bâtir une politique territoriale d'offres de services sur-mesure fondée sur un diagnostic actualisé des besoins des micro-territoires.
- ▶ Coordonner et harmoniser les actions dans le domaine de la petite enfance et de l'adolescence, tant au niveau des actions proposées que de la politique tarifaire qui correspond à une forte attente des habitants.
- ▶ Poursuivre une politique culturelle de soutien aux spectacles vivants, compagnies, lieux de spectacles, pratiques amateurs, initiatives culturelles de terrain... ces éléments sont fédérateurs et contribuent à forger l'identité du territoire.
- ▶ Contractualiser avec le tissu associatif (caritatif, sportif, culturel, etc) pour compléter l'action publique.
- ▶ Créer un observatoire des bonnes pratiques locales en matière de participation citoyenne.
- ▶ S'affirmer comme une agglomération animatrice de son territoire en multipliant les événements participatifs sur la base des succès observés récemment (soirée Zéro déchet, projection du film *Demain*, etc). Les habitants sont prêts, ils en redemandent.
- ▶ Créer une application type «fluicity», pour développer les relations directes entre les habitants, les acteurs, les porteurs de projets, etc.
- ▶ Créer un site pour que les projets citoyens soient publiés : activités et idées originales au service de la collectivité, initiatives festives et solidaires (ex : préservation du patrimoine, de l'environnement, etc).



ENJEU F

Renforcer et mettre en cohérence nos dispositifs d'emploi, de formation, d'insertion avec les besoins de l'économie locale

Les questions choisies pour diagnostiquer l'enjeu :

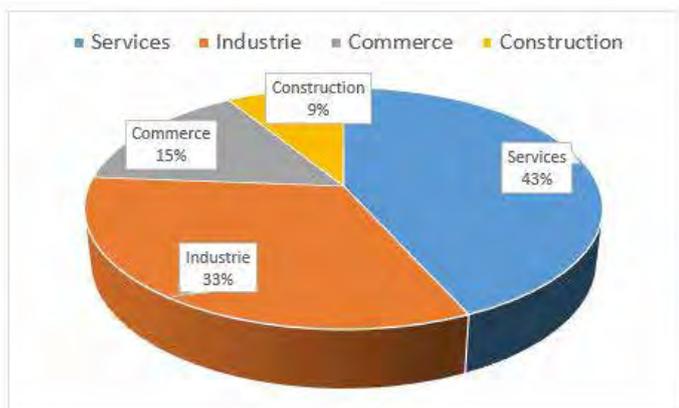
- ▶ Q1 - Quels sont les principaux secteurs d'activités présents sur notre territoire, et quel est leur poids en termes d'emploi ?
- ▶ Q2 - Quels sont les secteurs d'activité qui recrutent et les métiers les plus recherchés ?
- ▶ Q3 - Quelles sont les caractéristiques des demandeurs d'emploi de notre territoire ?
- ▶ Q4 - Existe-t-il un décalage entre les besoins des entreprises et les compétences des demandeurs d'emploi? Quelles sont les difficultés de recrutement sur certains métiers ?
- ▶ Q5 - Y a-t-il des potentiels d'emplois liés aux projets d'évolution et de création d'entreprise ?
- ▶ Q6 - Quels sont les dispositifs mis en place pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi et des chômeurs créateurs d'entreprise ?
- ▶ Q7 - L'offre locale de formation professionnelle répond-elle aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises ?
- ▶ Q8 - L'offre locale d'insertion répond-elle aux besoins des personnes éloignées de l'emploi ?

I - ETAT DES LIEUX

1.1 - Quels sont les principaux secteurs d'activités sur notre territoire et quel est leur poids en termes d'emploi ?

Volume d'emploi par secteur d'activité

Source : Statistiques décembre 2015 – Marché du travail –
Source Pôle Emploi



Sur notre bassin d'emploi, le secteur des services compte 8264 salariés. Il est le premier employeur. Le secteur de l'industrie compte 6274 salariés et reste un employeur majeur sur notre territoire. Le secteur du commerce pèse 2872 salariés alors que le secteur de la construction en emploie 1667.

Les principales entreprises et leurs effectifs

Source : *Chiffres issus du guide de la Cape et données Kompass

AIRBUS SAFRAN LAUNCHERS	Aérospatial - Propulsion	1 100 salariés
Hôpital de Vernon	Santé	700 salariés
UTC Aerospace Systèmes	Aéronautique	580 salariés
HOLOPHANE	Fabrication et façonnage d'articles en verre	300 salariés
CNPP	Sécurité – Prévention	300 salariés
SKF MAGNETICS	R&D Paliers magnétiques	255 salariés
Hôpital des Andelys	Santé	200 à 299 salariés
HYPERMACHE E.LECLERC	Distribution	200 salariés
THORN EUROPHANE	Fabrication d'éclairage professionnel	100 à 200 salariés
ROWENTA	Electroménager	190 salariés
SCHNEIDER TOSHIBA INVERTER EUROPE SAS	Fabrication de moteurs, génératrices et transformateurs électriques	183 salariés
CS France	BTP	170 salariés
FROMAGERIE BOURSIN	Agro- alimentaire	145 salariés
TVS	Services	135 salariés
GROUPE INTERMARCHE	Distribution	120 salariés
IPS	Services	110 salariés
PLASTIC OMNIUM	Industrie	110 salariés
EUROPAC CARTONNERIE DE ROUEN SAS	Fabrication de carton ondulé	100 salariés

CONCLUSION

- ▶ Le secteur des Services demeure à la fois le premier secteur d'activité et le premier pôle de recrutement sur notre territoire.
- ▶ L'industrie reste le deuxième pôle d'emploi sur notre territoire.

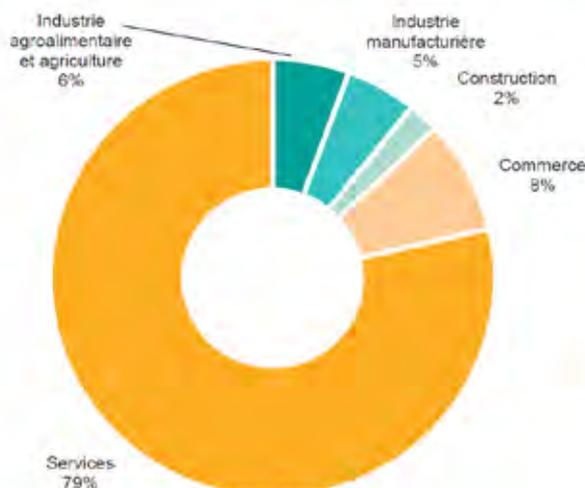
1.2 - Quels sont les secteurs d'activité qui recrutent et les métiers les plus recherchés ?

8 besoins en main-d'œuvre sur 10 sont liés à des activités de services.

Dans le bassin de Vernon, 975 projets de recrutement émanent d'établissements de services, soit 79% des projets de recrutement du bassin. C'est la plus forte représentation de ce secteur dans l'ensemble de la région. Le nombre de projets a progressé de 375 dans ce secteur. 104 intentions d'embauche sont formulées par les établissements du commerce, soit 8% des besoins recensés dans le bassin et 59 de moins qu'en 2015.

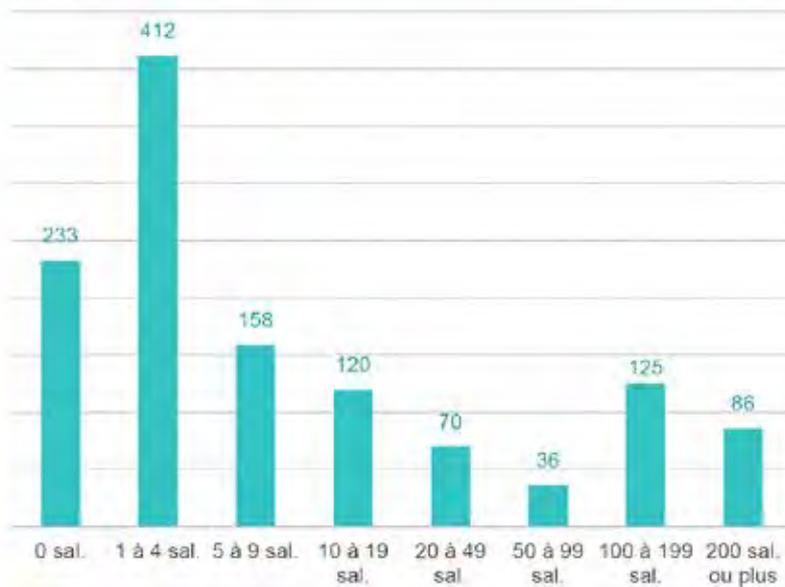
Le secteur de la construction est peu représenté dans ce bassin : seuls 28 projets concernent ce secteur, soit 2% de l'ensemble des intentions d'embauche.

Répartition des intentions d'embauche par secteur d'activité



Source : enquête BMO 2016 – Pôle emploi Normandie/CRÉDOC

Répartition des projets d'embauche par taille d'établissement



Établissements de moins de 10 salariés

13% des établissements prévoient de recruter, pour 803 intentions de recrutement

65% des projets d'embauche

Établissements de 10 à 49 salariés

25% des établissements prévoient de recruter, pour 190 intentions de recrutement

15% des projets d'embauche

Établissements de 50 à 199 salariés

64% des établissements prévoient de recruter, pour 161 intentions de recrutement

13% des projets d'embauche

Établissements de 200 salariés ou plus

52% des établissements prévoient de recruter, pour 86 intentions de recrutement

7% des projets d'embauche

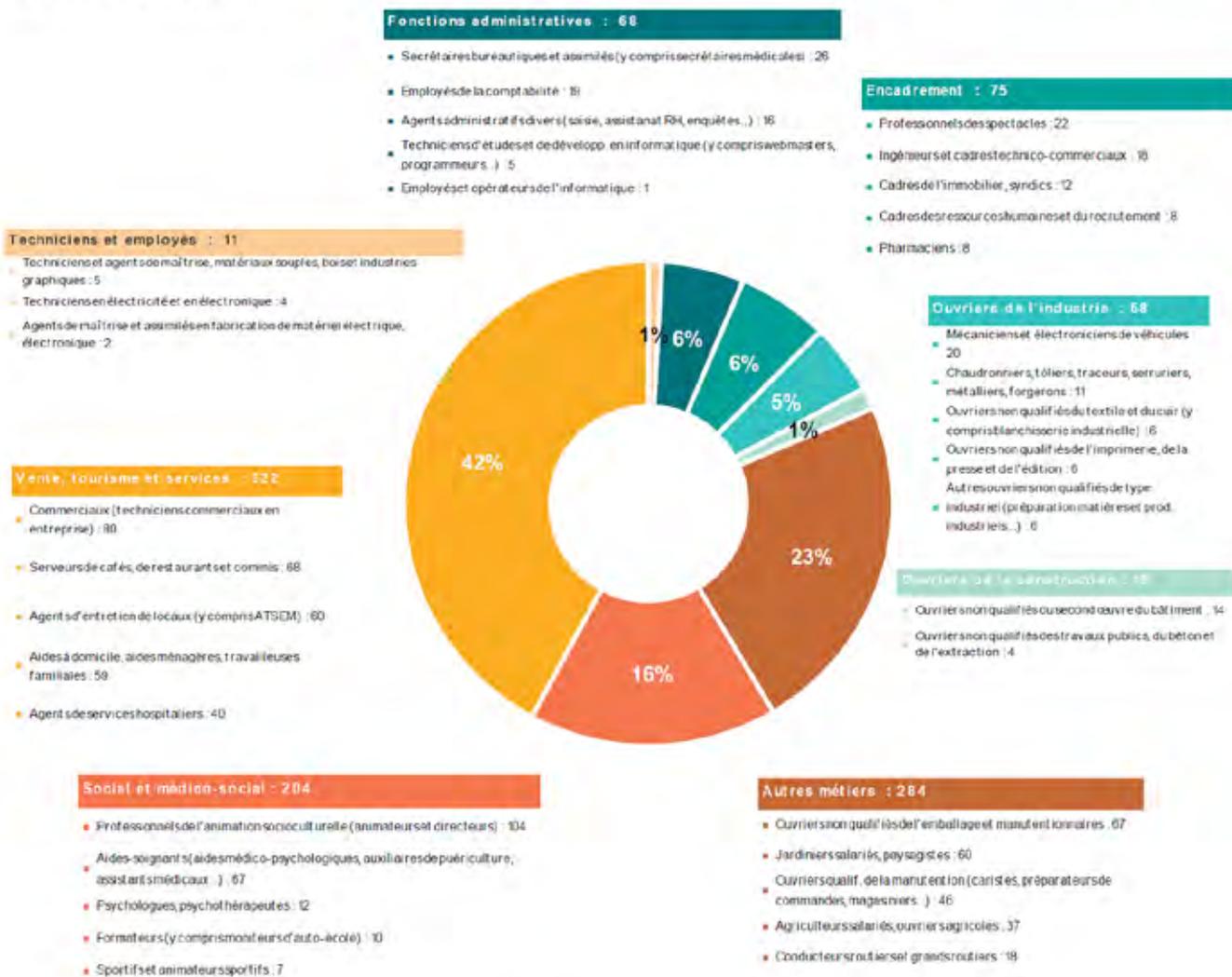
Dans le bassin de Vernon, 65 % des projets d'embauches émanent d'établissement de moins de 10 salariés, contre seulement 42 % en moyenne régionale. En particulier, les établissements de 1 à 4 salariés rassemblent un tiers du bassin. Les établissements de moins de 10 salariés sont à l'origine de 803 projets de recrutement, soit 157 projets supplémentaires par rapport à 2015.

Seul 7% des recrutements potentiels se feraient au sein d'établissement de 200 salariés ou plus, contre 16 % en moyenne normande.

(Ce chiffre est sous-estimé, il ne tient pas compte des données de l'APEC concernant les recrutements de cadres ni des données de l'intérim).

Renforcer et mettre en cohérence nos dispositifs d'emploi, de formation, d'insertion avec les besoins de l'économie locale

Les métiers de la vente, du tourisme et des services restent en tête des métiers les plus recherchés, avec 42% des intentions d'embauche.



Les 10 métiers les plus recherchés dans le bassin de Vernon

	Projets	dont difficiles	dont saisonniers
Professionnels de l'animation socioculturelle (animateurs et directeurs)	104	27	8
Commerciaux (techniciens commerciaux en entreprise)	80	46	12
Serveurs de cafés, de restaurants et commis	68	38	60
Ouvriers non qualifiés de l'emballage et manutentionnaires	67	0	0
Aides-soignants (aides médico-psychologiques, auxiliaires de puériculture, assistants médicaux...)	67	41	0
Jardiniers salariés, paysagistes	60	16	35
Agents d'entretien de locaux (y compris ATSEM)	60	30	0
Aides à domicile, aides ménagères, travailleuses familiales	59	30	0
Ouvriers qualif. de la manutention (caristes, préparateurs de commandes, magasiniers...)	46	45	0
Agents de services hospitaliers	40	15	0

Source : enquête BMO 2016 - Pôle Emploi Normandie/CREDOC

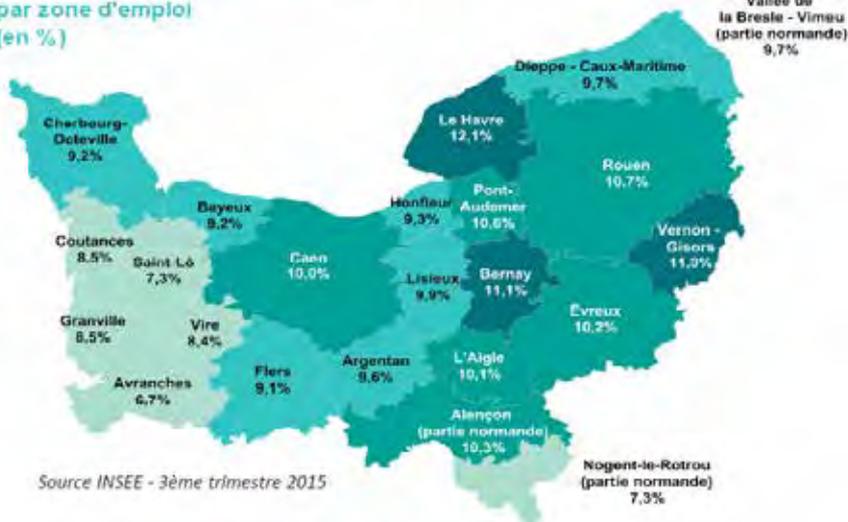
CONCLUSION

- ▶ Le secteur des Services reste le premier pôle d'emploi sur notre territoire. C'est également lui qui offre les meilleures perspectives de recrutement (79% des projets de recrutement du bassin), il est donc intéressant d'accompagner les entreprises de ce secteur dans leurs projets de recrutement.
- ▶ L'industrie historiquement présente reste le second secteur d'activité avec 33% mais ne représente que 11 % des intentions d'embauche.
- ▶ Près des deux tiers des recrutements sont prévus dans les établissements de moins de 10 salariés. Les TPE constituent plus qu'ailleurs, le principal gisement d'emplois sur le territoire avec 65 % des projets de recrutement contre seulement 42 % en moyenne régionale. De plus, le rythme d'embauche est plus soutenu dans les TPE que dans les autres entreprises. Le territoire doit orienter ses moyens et ses dispositifs de recrutement en accompagnement de celles-ci.

1.3 - Quelles sont les caractéristiques des demandeurs d'emploi de notre territoire ?

Taux de chômage - Données CVS

par zone d'emploi
(en %)



Un taux de chômage (11,3%) supérieur à la moyenne régionale.

Source : Pôle Emploi (d'après l'INSEE 3e trimestre 2015)

On dénombre 8771 demandeurs d'emploi (catégories A, B et C) sur la zone d'emploi du territoire en décembre 2015, soit une augmentation de +3,5% sur un an, alors que cette évolution est de +4,8% sur la Normandie.

L'augmentation du chômage est plus importante pour les jeunes (+4,7%), ainsi que pour les demandeurs d'emploi de longue durée (+ d'un an) +5,5%. Par ailleurs la part des demandeurs d'emploi de longue durée est de 48% sur cette zone d'emploi, en légère augmentation par rapport à 2014.

L'augmentation du chômage est plus importante pour les personnes formées ou qualifiées du niveau Bac (+5,9%), DUT-BTS (+4,1%) et Master (+5,4%).

Seuls les cadres bénéficient d'une baisse du chômage (-1,9%).

Structure de la demande d'emploi

La demande d'emploi en fin de mois en catégories A, B et C

Données brutes	Décembre 2014	Novembre 2015	Décembre 2015	Évolution annuelle
Par sexe				
Hommes	4 111	4 227	4 283	3,6%
Femmes	4 338	4 476	4 488	3,5%
Par âge				
Moins de 25 ans	1 463	1 557	1 532	4,7%
De 25 à 49 ans	5 066	5 137	5 217	3,0%
50 ans ou plus	1 942	2 011	2 022	-4,1%
Par ancienneté d'inscription				
Moins d'un an	4 476	4 525	4 555	1,8%
Plus d'un an	3 995	4 180	4 216	5,5%
> Dont plus de deux ans	2 313	2 411	2 424	4,8%
Part des inscrits depuis plus d'un an	47,2%	48,0%	48,1%	0,9 pts
Par niveau de formation (hors non déterminés)				
Niveau VI	1 044	1 064	1 074	2,9%
Niveau V bis	739	718	716	-3,1%
Niveau V	3 371	3 462	3 485	3,4%
Niveau IV	1 704	1 888	1 899	5,9%
Niveau III	835	867	869	4,1%
Niveau I/II	687	703	724	5,4%
Par niveau de qualification (hors non déterminés)				
Manœuvre	238	241	248	4,2%
Ouvrier spécialisé	781	796	804	2,9%
Employé non qualifié	1 785	1 862	1 876	5,1%
Ouvrier qualifié (OP1 et OP2)	769	791	807	4,9%
Ouvrier qualifié (OP3 et OP4)	257	254	265	3,1%
Employé qualifié	3 681	3 753	3 772	2,5%
Technicien	317	342	345	8,8%
Agent de maîtrise	177	198	197	11,3%
Cadre	463	443	454	-1,9%
Pôle emploi de Vernon	8 471	8 705	8 771	3,5%

Source : Pôle Emploi

La demande d'emploi en fin de mois en catégories D et E

Données brutes	Décembre 2014	Novembre 2015	Décembre 2015	Évolution annuelle
> En catégorie D	279	262	247	-11,5%
Dont en formation	275	260	246	-10,5%
> En catégorie E	634	659	668	5,4%
Dont en création d'entreprise	404	375	377	-6,7%
Dont en contrat d'accompagnement (CAE)	169	203	213	26,0%
Dont en contrat initiative emploi (CIE)	21	49	49	NS
Pôle emploi de Vernon	913	921	915	0,2%

Source : Pôle Emploi

On constate une diminution des demandeurs d'emploi en formation sur l'année 2015 (-10,5%), mais cette situation est en train de se corriger avec l'apport de nouveaux financements de l'Etat (plan 1000000 de formation au niveau national) et un effort spécifique

des acteurs locaux de l'emploi au 1er semestre 2016 pour favoriser les entrées en formation.

On constate également une diminution de 6,7% sur un an des demandeurs d'emploi en création d'entreprise.

Demandeurs d'emploi résident en QPV

Bassin de Vernon

Quarternes - Boutardes - Valmeux - Blanchères

Typologie de la demande d'emploi en fin de mois Catégories ABC

Source : Pôle Emploi

Données brutes - Catégories A,B,C	Mars 2016	Proportion en QPV	Proportion dans le bassin
> Par sexe			
Hommes	389	55,7%	49,3%
Femmes	309	44,3%	50,7%
> Par âge			
Moins de 25 ans	94	13,5%	16,2%
De 25 à 49 ans	485	69,5%	60,4%
50 ans et plus	119	17,0%	23,4%
> Par ancienneté d'inscription			
Moins d'1 an	401	57,4%	51,1%
1 an ou plus	297	42,6%	48,9%
> Par niveau de formation (hors non déterminés)			
Niveau CAP / BEP ou infra	444	63,6%	60,0%
Bac. général, technologique ou professionnel	162	23,2%	21,8%
Diplômes de niveau Bac +2 ou plus	89	12,8%	18,0%
> Par niveau de qualification (hors non déterminés)			
Manœuvre ou ouvrier spécialisé	111	15,9%	12,0%
Employé non qualifié	212	30,4%	21,1%
Ouvrier / Employé qualifié	337	48,3%	55,5%
Technicien, agent de maîtrise ou cadre	35	5,0%	11,2%
> Publics spécifiques			
Bénéficiaires du RSA (droits payables)	123	17,6%	10,8%
Bénéficiaires de l'obligation d'emploi	59	8,5%	8,8%
Demandeurs d'emploi résident en QPV	698	100,0%	100,0%

On ne constate pas de différence notable entre la typologie des demandeurs d'emploi résident en QPV et la typologie de l'ensemble des demandeurs d'emploi du bassin, sauf en ce qui concerne le niveau de qualification : les DE ouvriers et employés non-qualifiés sont plus présents dans les QPV que dans le reste du bassin alors que les DE employés qualifiés et agents de maîtrise ou cadres sont moins

représentés dans les QPV. S'il y a une caractéristique des demandeurs d'emploi résident en QPV, elle tient au fait qu'ils sont massivement peu qualifiés.

Enfin, les demandeurs d'emploi bénéficiaires du RSA sont plus nombreux dans les QPV (17,6%) que dans la population globale des demandeurs d'emploi du bassin (10,8%).

Typologie de la demande d'emploi en fin de mois
Catégories ABC

Données brutes	Mars 2016	Proportion en QPV	Proportion dans le bassin
> Par type d'indemnisation			
Indemnisable	401	57,4%	65,1%
Dont Régime Assurance Chômage	327	46,8%	55,5%
Dont Régime de Solidarité	71	10,2%	8,7%
Non indemnisable	297	42,6%	34,9%
> Types d'accompagnement			
Accompagnement intensif*	140	20,1%	15,1%
Parcours suivi	155	22,2%	30,0%
Parcours guidé	390	55,9%	53,5%
Demands d'emploi en QPV (hors autres)	698	100,0%	100,0%

* Parcours Accompagnement global ou renforcé (y compris IEI - Intensif emploi des jeunes)

Source : Pôle Emploi

Le taux de chômage catégorie A dans les QPV est supérieur à l'ensemble du bassin d'emploi. Les demandeurs d'emploi résidant en QPV pèsent 8,2% de l'ensemble des demandeurs d'emploi du bassin (cat. A, B et C).

Le nombre de demandeurs d'emploi non indemnisés résidant en QPV (42,6%) est plus important que sur l'ensemble du bassin (34,9%).

CONCLUSION

- ▶ Le taux de chômage de la zone d'emploi du territoire est supérieur à la moyenne régionale.
- ▶ Cependant, le chômage augmente moins vite sur le territoire que dans l'ensemble de la région entre 2014 et 2015.
- ▶ Le chômage des jeunes augmente plus vite que la moyenne et notamment le chômage des jeunes diplômés.
- ▶ Un travail spécifique est à mener auprès des jeunes et notamment auprès des jeunes diplômés, du niveau bac au niveau master.
- ▶ Les demandeurs d'emploi peu qualifiés, plus présents qu'ailleurs dans les QPV, doivent également constituer une cible prioritaire des acteurs de l'emploi.
- ▶ La création d'entreprise par les demandeurs d'emploi régresse. Il s'agit d'améliorer l'accompagnement des chômeurs créateurs d'entreprises, et plus généralement d'inventer un outil local spécifique pour l'accueil et l'accompagnement des primo-créateurs d'entreprises (pépinière jeunes pousses).

1.4 - Existe-t-il un décalage entre les besoins des entreprises et les compétences des demandeurs d'emplois ? Quelles sont les difficultés de recrutement sur certains métiers ?

Les métiers les plus recherchés par les demandeurs d'emploi

Bassin de Vernon	DEFM Déc. 2015	Offres Cumul 2015
Assistance auprès d'enfants	456	53
Opérations manuelles d'assemblage, tri ou emballage	410	100
Nettoyage de locaux	269	57
Secrétariat	247	30
Services domestiques	230	36

Les métiers les plus recherchés dans les offres

Bassin de Vernon	Offres Cumul 2015	DEFM Déc. 2015
Conduite d'équipement d'usinage	257	36
Magasinage et préparation de commandes	179	216
Conseil clientèle en assurances	161	7
Conduite d'engins de déplacement des charges	135	125
Management et ingénierie d'affaires	119	11

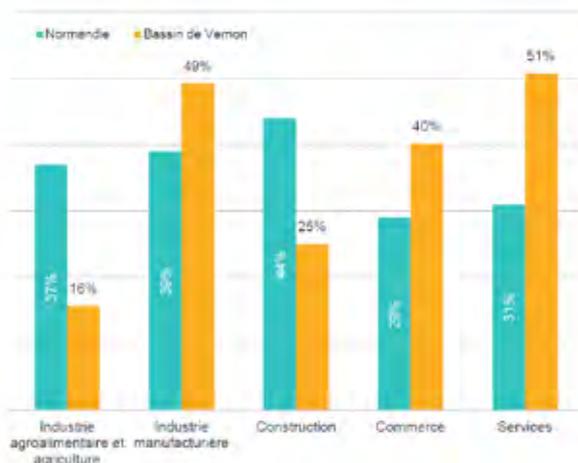
Source : Pôle Emploi

10,7% d'entrepreneurs créateurs en fin de mois
20% d'offres d'emploi globales

On constate un écart considérable entre les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi et les offres d'emploi sur le territoire.

Cet écart est observé dans tous les secteurs, para public, privé, tertiaire, secondaire et il est, de plus, avéré dans les 2 sens : des métiers fortement demandés par les DE n'offrent pas assez de débouchés sur notre territoire (ex : l'assistance auprès des enfants, le nettoyage de locaux, le secrétariat, les services domestiques) ; à l'inverse des métiers offrent des perspectives d'emploi importantes mais ne correspondent pas au profil/projet des demandeurs d'emploi (ex : conduite d'équipements, d'usinage, conseiller clientèle en assurances, ingénieurs d'af-

Proportion des postes jugés difficiles à pourvoir, par secteur d'activité



Source : enquête BMO 2016 - Pôle emploi Normandie/CRÉDOC

47% des postes sont assortis de difficultés en 2016 dans le bassin de Vernon.

586 intentions d'embauches sont jugées difficiles par les employeurs, soit 47% des projets formulés dans le bassin. Cette proportion est la troisième plus forte de la région (32% en moyenne régionale), après les bassins de Louviers et de Gisors. Les difficultés de recrutement sont notamment très marquées dans les services et dans l'industrie manufacturière (avec la moitié des postes considérés comme difficiles à pourvoir). À l'inverse, les employeurs de la construction et de l'industrie agroalimentaire / agriculture envisagent en proportion moins de recrutements difficiles qu'en région.

1 240 projets de recrutement sont émis pour l'année 2016 dans le bassin de Vernon (2% des intentions d'embauche de la région). Le nombre de projets progresse de 7,9% par rapport à 2015 (soit +95 projets) alors qu'il diminue de 4,1% en moyenne régionale.

47% des embauches sont jugées difficiles à pourvoir, soit la troisième plus forte proportion de la région (32% en moyenne régionale), après les bassins limitrophes de Louviers et de Gisors.

22% des besoins de recrutement sont saisonniers, c'est à l'inverse une des plus faibles proportions de la région (36% en moyenne normande). Cette proportion diminue par ailleurs de 10 points par rapport à 2015.

Les six métiers recherchés qui posent des difficultés de recrutement :

- Commerciaux 80 projets dont 46 difficiles
- Serveurs de café de restaurant et commis 68 projets dont 38 difficiles
- Aides-soignants 67 projets dont 41 difficiles
- Agents d'entretien de locaux 60 dont 30 difficiles
- Aides à domicile 59 projets dont 30 difficiles
- Ouvriers qualifiés de manutention 46 projets dont 45 difficiles

« Dans un contexte de chômage élevé, l'existence d'emplois ne trouvant pas preneur est un paradoxe fréquemment dénoncé en France. Pourtant, aucun diagnostic clair et précis ne se dégage, car la notion d'emplois vacants recouvre en fait plusieurs réalités différentes se prêtant souvent mal aux mesures statistiques : offre à pourvoir, difficultés de recrutement, métiers en tension, abandons de recrutement ... » source Pôle emploi – service statistiques, études et évaluation.

Les entreprises du territoire s'expriment à travers l'enquête du GIRV (140 entreprises, 8 000 salariés) Enquête Avril –Mai 2016 – 67 réponse d'entreprises

Elles témoignent d'une conjoncture très dégradée et d'une concurrence exacerbée dans le secteur du BTP « marchés publics ». Les entreprises liées aux politiques d'investissements des collectivités et de l'Etat souffrent et ne voient pas le « bout du tunnel ». Le périmètre de prospection et d'intervention s'élargit et a pour conséquence des surcoûts liés à l'éloignement.

En revanche, ces dernières font remonter de bonnes perspectives dans l'industrie de niche et les marchés d'export.

Perspectives sur l'emploi sur la période avril 2016 / avril 2017 :

Variation des effectifs	Enquête Avril – Mai 2016
Augmentation	32 %
Stabilité	53 %
Baisse	15 %

Malgré des perspectives d'emplois plutôt favorables, les entreprises du GIRV attirent l'attention sur deux points:

- Difficultés à attirer les profils adéquats, quel que soit le poste recherché

- Evolution du modèle « classique » du salariat vers une vision utilitaire voire « consumériste »

Le système du salariat est très probablement en train d'évoluer et les entreprises vont devoir s'adapter. Ceci étant, elles alertent sur le manque de motivation et d'investissement des profils rencontrés.

CONCLUSION

- ▶ Nous sommes sur un territoire qui recrute et dont les projets de recrutement progressent plus qu'en région par rapport à 2015.
- ▶ Ces recrutements concernent essentiellement des emplois permanents seuls 22 % sont des emplois saisonniers.
- ▶ En revanche, les difficultés de recrutement sont plus marquées sur notre territoire qu'en moyenne régionale.
- ▶ Les causes des difficultés de recrutement sont plurielles, et les solutions simplistes sont inopérentes en la matière. Il s'agit de mener de front un travail auprès des DE pour qu'ils prennent conscience des potentiels d'emploi de leur territoire et un travail auprès des entreprises pour qu'elles fassent connaître leurs potentiels et améliorent leurs conditions d'accueil.
- ▶ Le décalage important observé entre les métiers recherchés par les demandeurs d'emploi et les emplois proposés par les entreprises sur notre territoire renforce encore la nécessité d'inventer des montages spécifiques, métier par métier, portés en partenariat par les acteurs de l'emploi et les entreprises concernées.

1.5 - Y a-t-il des potentiels d'emplois liés aux projets d'évolution et de création d'entreprise ?

Les principaux projets économiques connus sur notre territoire sont :

- Implantation d'un Village des marques sur la zone de Douains porté par McArthurGlen : les potentiels d'emplois inscrits dans le projet s'élèvent à 600 emplois directs et 200 emplois directs pour la construction pendant 2 ans.

- Redynamisation du Plateau de l'Espace : le projet de redynamisation du site a été confiée à la SPL du Plateau de l'Espace. Ce projet se construit autour de quatre axes :

- Conforter l'installation d'entreprises high-tech en synergie avec celles déjà installées
- Développer une offre de formations supérieures
- Favoriser le travail collaboratif (plateformes d'équipements mutualisés).

- Ouvrir le site aux Start'up et aux PME technologiques.

Il s'agit de faire fonctionner ce plateau de l'espace comme un Cluster. L'objectif de ce projet est de créer 500 emplois à terme.

- Création d'un Pôle équestre sur l'ancien site de l'hippodrome de Saint Marcel : ce projet qui doit combiner des structures d'accueil pour chevaux, un centre équestre, l'accueil de compétitions internationales et des boutiques spécialisées prévoit de créer 34 emplois à terme.

- Rénovation et construction des quartiers FIESCHI, Fonderie et Papeterie : outre la Clinique des Portes de L'Eure déjà implantée (80 emplois créés), des projets d'activités tertiaires et de commerces sont programmés.

CONCLUSION

- ▶ De très beaux projets économiques sont, soit programmés, soit en cours de réalisation sur notre territoire. Il est impératif de resserrer les liens entre les porteurs de ces projets et les acteurs locaux de l'emploi afin d'anticiper les besoins et mettre en place les plans d'actions adaptées.

1.6 - Quels sont les dispositifs mis en place pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi et les chômeurs créateurs d'entreprise ?

De nombreux dispositifs existent et sont mis en oeuvre sur notre territoire :

Aide TPE-PME 2016

Entreprises de moins de 250 salariés bénéficient d'une prime trimestrielle de 500 € durant les 2 premières années du contrat pour une nouvelle embauche, soit 4 000 €.

Aide à la 1ère embauche

Aide financière de 4 000 € maximum sur deux ans réservé à la première embauche d'un salarié en CDI ou CDD d'au moins six mois.

Aide TPE Jeunes apprentis :

Aide à l'accueil des jeunes mineurs en apprentissage dans les entreprises de moins de 11 salariés.

Aides spécifiques versées par la région :

Prime à l'apprentissage :

Aide versée pour les entreprises qui n'avaient pas d'apprenti l'an passé ou qui recrutent des apprentis supplémentaires, depuis le 1er juillet 2014.

Aide au recrutement apprenti supplémentaire :

Pour les petites entreprises de moins de 11 salariés, l'aide totale sera de 2 000 euros du fait du cumul de l'aide au recrutement et de la prime à l'apprentissage.

Exonération des charges sociales :

Toutes les entreprises peuvent bénéficier d'une exonération partielle ou totale des cotisations patronales et salariales, légales et conventionnelles.

Crédit d'impôts :

Toutes les entreprises peuvent bénéficier d'un crédit d'impôts de 1 600 euros, désormais ciblé (2 200 euros pour des publics tels que les apprentis handicapés) sur la première année de formation conduisant à un diplôme ou un titre professionnel de niveau III, ou inférieur (BTS, DUT, BAC, CAP...).

Aides de l'AGEFIPH :

Personne en situation de handicap en contrat d'apprentissage :

- Plan 500 000 formations – Pôle emploi / Région / Etat

- Accompagnement ARCE (Aide à la Reprise ou Création d'Entreprise) par Pôle emploi

- Accompagnement OPCRE (Objectif Projet Création ou Reprise d'Entreprise)

Vérifier la faisabilité du projet à travers 10 entretiens sur une période de 3 mois - Pôle emploi

- Dispositif NACRE (Nouvel Accompagnement pour la Création et Reprise d'Entreprise) permet de bénéficier d'un prêt à taux 0 % pour un créateur d'entreprise

Dispositifs d'accompagnements des 16/25 ans au sein de la Mission Locale :

Garantie Jeunes :

Accompagnement individuel et collectif pour l'accès à l'autonomie et l'emploi pendant 12 mois. Jeunes en situation de précarité ou vulnérabilité
148 jeunes accompagnés en 2015

IEJ – Initiative pour l'Emploi des Jeunes :

Accompagnement individuel et collectif vers l'emploi pendant 6 mois
134 jeunes accompagnés en 2015

CIVIS – Contrat d'Insertion dans la Vie Social :

Accompagnement individuel
520 jeunes accompagnés en 2015

Le parrainage :

Mise en relation entre un jeune et un parrain bénévole. Partager son réseau, faire comprendre et acquérir les codes comportementaux en entreprise.
46 parrainages en 2015

Le Contrat d'Accès à la Qualification (CAQ) :

Jeunes sans diplôme – Intégrer une formation qualifiante ou diplômante
46 jeunes accompagnés en 2015, 32 ont pu accéder à une qualification

Les Emplois d'Avenir :

Contrat d'aide à l'insertion destiné aux jeunes particulièrement

éloignés de l'emploi

Aide secteur non-marchand : 75 % de salaire brut sur la base du SMIC

Aide secteur marchand : 35 % de salaire brut sur la base du SMIC

129 contrats en 2015

Contrat Unique d'Insertion mis en place par Pôle emploi et la Mission Locale (CIE / CAE) :

Durée : 6 à 24 mois / Aide financière pour l'employeur

Le CUI-CAE pour le secteur non marchand, public ou associatif : 273 contrats en 2015

Le CUI-CIE pour le secteur marchand industriel et commercial : 78 contrats en 2015

CONCLUSION

- ▶ Beaucoup de dispositifs existent et certains sont mis en oeuvre avec succès sur notre territoire (emplois d'avenir, AFPR, CUI, ...).
- ▶ Malgré ces succès on doit faire progresser l'information auprès des entreprises sur les aides à l'embauche, et en particulier faciliter l'acte de recrutement pour les TPE/PME.

1.7 - L'offre locale de formation professionnelle répond-elle aux besoins des demandeurs d'emploi et des entreprises ?

Les organismes de formation présents sur notre territoire :

ALFA : L'Association Locale pour la Formation et l'Adaptation socioprofessionnelle

Centre de formations générales : compétences clés, savoirs fondamentaux professionnels, formations générales pré-qualifiantes, formations linguistiques FLE, Atelier de Pédagogie Personnalisée.

Orientation et insertion professionnelles : Bilan de compétences, accompagnement VAE, actions d'orientations et d'insertion professionnelles, prestations d'accompagnement individuel (Mobilisation vers l'Emploi, Prestation d'Accompagnement et de Mobilisation vers l'Emploi, accompagnement RSA).

GRETA Vernon

Le Greta propose des formations financées par le conseil Régional. Il propose également des formations sur mesure en direction des entreprises locales : usinage, chaudronnerie, habilitation électrique, CAP petite enfance, FLE, anglais, compta, bureautique, diagnostic de panne...mais également aux personnes bénéficiant d'un financement (CPF, CSP, Fongecif...).

METASENS Vernon

4 domaines d'activités pour améliorer la performance, anticiper les mutations de l'entreprise, aider les dirigeants et favoriser le dialogue social au sein de l'entre-

prise (Accompagnement sur Qualité de Vie au Travail et Performance, Accompagnement de la performance, Gestion de la performance et Formation)

DRL Conseil et Formation Vernon

Spécialiste en pédagogie professionnelle dans 4 domaines de formation : linguistique, informatique/bureautique, développement personnel et formations techniques

Lycée Georges Dumézil Vernon

Les actions de formation d'un an du lycée sont :

- Entreprise d'entraînement pédagogique
- BEP ASSP
- BAC PRO gestion administration
- BTS Assistante de gestion
- Titre assistant de comptabilité – commercial
- Développer les compétences linguistiques
- CQPM Usinage

ACE Training Saint Marcel

ACE Training est spécialisé dans les formations en langues (anglais, allemand, espagnol, Français langue Etrangère...).

Il propose également des formations sur mesure, axées sur les objectifs définis par le stagiaire.

Les organismes de formations extérieurs à notre territoire et facilement accessibles :

IFEN Le Havre

L'Institut de Formation d'Éducateur de Normandie (IFEN) gère des formations qualifiantes et continues pour des professionnels intervenant dans le champ social et médico-social. Formation qualifiante (niveau V à I) et certifiante.

CFAIE Val de Reuil

Le Centre de Formation d'Apprentis Interconsulaire de l'Eure du Val de Reuil propose des formations en alternance pour les métiers suivants : boulanger, pâtisseries, chocolatier, boucher, charcutier, traiteur, cuisinier, serveur, fleuriste, vendeur, coiffeur et mécanicien automobile.

BTP - CFA Evreux

Le BTP-CFA Evreux propose plus de 25 formations en alternance, du CAP au BTS, dans les domaines : Gros Œuvre - Études et encadrement - Bois - Traitement des Énergies - Serrurerie-Métallerie - Finitions - DIMA (Dispositif d'Initiation aux Métiers en Alternance).

AFPA Evreux

Le centre AFPA d'Evreux propose des formations qualifiantes, certifiantes et préparatoires dans les secteurs du bâtiment, de l'industrie, de l'informatique, de la mécanique et des services.

GRETA Evreux

Le GRETA d'Evreux propose des formations diplômantes et qualifiantes dans les domaines suivants : bâtiment, commerce/distribution, mécanique, services, hôtellerie / restauration, animation socio-culturelle.

CONCLUSION

- ▶ Beaucoup de formations existent sur notre territoire et en proximité, y compris des formations en apprentissage. Ces formations sont-elles connues des entreprises et des demandeurs d'emploi ? La mobilité de nos demandeurs d'emploi vers ces formations est-elle facilitée ?
- ▶ L'accès individuel à la formation, y compris pour des personnes averties reste un véritable parcours du combattant. Il est prioritaire de simplifier et de fluidifier cet accès.
- ▶ Il faut probablement installer sur notre territoire certaines formations ponctuelles qui répondent spécifiquement à des besoins locaux. Il s'agit aussi de développer l'accès à la formation pour les DE, faciliter leur mobilité, sans nécessairement multiplier les organismes de formation locaux.
- ▶ Néanmoins, l'absence de CFA sur le bassin pose question et doit, a minima, donner lieu à une réflexion.
- ▶ La faible présence de formations supérieures sur notre bassin est à rapprocher du départ massif de jeunes de moins de 29 ans vers d'autres territoires (1109 depuis 2012). Il est absolument crucial de retenir ici nos futurs talents !

1.8 - L'offre locale d'insertion répond-t-elle aux besoins des personnes éloignées de l'emploi ?

Les structures d'insertion présentes sur notre territoire :

CIBC Emploi Conseil

Le CIBC a pour mission de concevoir, expérimenter et mettre en œuvre des actions visant la sécurisation des parcours professionnels des salariés et des personnes rencontrant des difficultés d'insertion, notamment par la mobilisation de réseaux d'intervenants bénévoles et d'entreprises partenaires, et a 3 objectifs :

1. Favoriser la définition de projets professionnels en adéquation avec les intérêts et valeurs des personnes, d'une part, et le marché du travail, d'autre part.
2. Permettre les rencontres, les échanges avec les acteurs du monde économique.
3. Aider aux évolutions professionnelles et favoriser le développement des pouvoirs d'action individuels et collectifs.

L'Arbre aux Légumes

L'Arbre aux Légumes est une association d'insertion qui exerce une activité de maraîchage et distribue ses produits en circuit court, directement auprès de ses clients : particuliers, restaurateurs et traiteurs. Outre son objectif d'insertion, l'association est engagée dans une production bio, respectueuse de l'homme et de l'environnement.

Contact Service

Contact Servis est une Association Intermédiaire, qui travaille sur les parcours d'insertion socio-professionnelle des jeunes du territoire.

Dynamic Emploi

Dynamic Emploi est une Association Intermédiaire, qui travaille sur les parcours d'insertion socio-professionnelle des jeunes du territoire.

AT'LET

AT'LET est une Entreprise de Travail Temporaire d'Insertion (ETTI).

Mandatée par l'Etat, elle a pour mission de mettre en relation un public en difficulté sociale et/ou professionnelle avec des entreprises, sous forme de contrats d'intérim.

ALFA

ALFA est une association d'insertion qui assure des missions d'hébergement, d'intégration et de mobilité : CHRS, baux glissants, intégration primo-arrivants OFII (formations civiques, sessions Vivre en France, Droits et devoirs des parents), auto-école associative, transports à la demande et mise à disposition de véhicules.

Association Jeunesse et Vie

L'association Jeunesse et Vie est un lieu d'hébergement (foyers de jeunes travailleurs âgés de 16 à 30 ans), et assure une mission d'accompagnement social. Elle est également un Point Information Jeunesse.

CONCLUSION

- ▶ Le manque de structures d'insertion est criant sur notre territoire. Toutes les formes de dispositifs d'insertion, chantiers d'insertion, associations d'insertion, entreprises d'insertion, entreprises de travail temporaire d'insertion sont à développer.

2 - ANALYSE - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DE L'ENJEU

<p style="text-align: center;"><u>POTENTIALITÉS</u></p> <p>Des projets de recrutement qui augmentent plus vite qu'en région. Un secteur des services qui offre de belles perspectives d'emplois. Une industrie qui pèse encore en termes d'emplois avec des champions sur des marchés innovants. Des TPE qui embauchent et constituent le principal gisement d'emplois. Des gisements d'emplois inexploités, tourisme, éco-construction, agriculture vivrière, production d'énergies renouvelables ...</p>	<p style="text-align: center;"><u>FRAGILITÉS</u></p> <p>Un taux de chômage supérieur à la moyenne régionale Un chômage des jeunes et des jeunes diplômés qui augmente plus vite que pour les autres tranches d'âges. Des dispositifs/structures d'insertion trop peu présents.</p>
<p style="text-align: center;"><u>DYNAMIQUES LOCALES</u></p> <p>Les reprises d'emplois qui s'accroissent par rapport à 2014. Une offre de formations locales et en proximité y compris par l'apprentissage. Des groupements d'entreprises dynamiques et prêt à collaborer avec les acteurs de l'emploi.</p>	<p style="text-align: center;"><u>RISQUES À MOYEN TERME</u></p> <p>Des difficultés de recrutement qui progressent plus qu'en région. Un décalage très important entre les métiers souhaités par les demandeurs d'emplois et les postes offerts par les entreprises.</p>
<p style="text-align: center;"><u>OUVERTURES</u></p> <p>De très beaux projets économiques prévus ou programmés sur le territoire.</p>	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <p>Un risque de délocalisation exprimé par certains dirigeants d'entreprises, lié à la difficulté récurrente de recruter certains profils. Une contradiction qu'il est urgent de traiter : la fuite des jeunes, le chômage des jeunes diplômés et les difficultés de recrutement des entreprises.</p>
<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS POSITIFS ATTENDUS</u></p> <p>Réduire le chômage Réduire le chômage des jeunes diplômés afin de garder nos jeunes talents Garder nos entreprises en leur offrant du sur-mesure en termes de recrutement. Réduire le risque de fracture sociale.</p>	<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS NÉGATIFS PROBABLES</u></p> <p>Aucun, si on active tous les leviers de l'emploi, de la formation et de l'insertion.</p>

3 - PISTES POUR L'ACTION

- ▶ Orienter nos efforts vers certains métiers de services à fort potentiel de recrutement. Multiplier les initiatives originales associant les TPE des services pour résoudre leurs problèmes de recrutement. (exemple : forum de l'hôtellerie et de la restauration organisé par Pôle emploi) Réorienter une partie des demandeurs d'emploi vers des secteurs porteurs et notamment les services.
- ▶ Réorienter nos effectifs et nos outils vers l'accompagnement des TPE. Créer un accueil spécifique TPE sous forme d'un numéro unique, pour centraliser leurs besoins et simplifier leurs démarches de recrutement. (Portage Pôle emploi ?)
- ▶ Informer l'ensemble des experts comptables du territoire des aides aux recrutements afin de les positionner comme relais auprès des TPE.
- ▶ Afin d'amener les jeunes des QPV à s'ouvrir et à participer à la vie de la cité, créer un partenariat avec les médiathèques de l'agglomération en leur proposant d'installer un «point accueil et accompagnement des jeunes» en leur sein (portage médiathèques / Mission Locale). (Exemple : point accueil jeunes médiathèque de Condé sur Noireau).
On peut poursuivre les mêmes objectifs avec d'autres lieux de vie et de culture (théâtre, musée, conservatoire...)
- ▶ Créer un « package de services » spécifique pour l'accueil et l'accompagnement des jeunes diplômés (portage Maison des compétences / Mission Locale)
- ▶ Créer un outil / structure locale spécifique pour l'accueil et l'accompagnement des primo créateurs d'entreprises, par exemple sous forme de pépinière (portage SNA Développement économique / Mission Locale)
- ▶ Afin de résoudre les difficultés de recrutement, créer des actions originales « sur-mesure », métier par métier impliquant directement les entreprises concernées. (Exemple : parcours qualifiant collectif négocié sous forme de contrat de professionnalisation). (Portage mission locale et entreprises).
- ▶ Soutenir les projets de formation interne entreprise préalable au recrutement (type AFPR)
- ▶ Créer un dispositif local d'observation des besoins en compétences des entreprises (portage CESE)

- ▶ Nommer un « coordinateur recrutement » en face de chaque grand projet économique, qui assure un lien efficace entre les porteurs de projets et les acteurs locaux de l'emploi.
- ▶ Installer des formations ponctuelles qui répondent spécifiquement aux besoins locaux.
- ▶ Faciliter la mobilité des demandeurs d'emploi vers l'offre de formation en proximité, et notamment les CFA.
Faire connaître l'ensemble des aides dédiées à la mobilité et assouplir les critères d'éligibilité
- ▶ Mettre en place un guide / une plaquette « Mobilité nouvelle agglo » avec les horaires des différents transports en commun.
- ▶ Poursuivre la mise en place de plateformes de co-voiturage sur la nouvelle agglo
- ▶ Simplifier l'accès individuel à la formation pour les demandeurs d'emploi.
- ▶ Mener une réflexion locale sur l'opportunité de créer un CFA et des formations supérieures sur notre territoire.
- ▶ Développer tous les types de structures d'insertion (chantier, AI, EI, ETTI...) afin d'ajuster le volume de places à la hauteur des besoins et des enjeux.
- ▶ Saisir l'opportunité du déménagement de la Mission Locale et d'Alpha pour créer une vraie maison des compétences, de l'emploi et de la formation. Ce lieu devrait regrouper l'ensemble des acteurs, Mission Locale, permanence de Pôle Emploi, Alpha, contact services, ... Il assurerait trois types de missions :
 - Stratégique : élaboration du plan annuel emploi-formation-insertion en lien avec le pôle développement économique de l'agglomération et la mission formation du conseil régional.
 - Opérationnelle : accueil et accompagnement des jeunes dans de véritables parcours de formation et d'insertion
 - Innovation : création de réponses sur mesure spécifiques pour résoudre les difficultés de recrutement sur certains métiers en lien direct avec les entreprises concernées.

ENJEU G

Lutter contre le risque de fracture sociale en créant des passerelles nouvelles et en coordonnant les acteurs

Les questions choisies pour diagnostiquer l'enjeu :

- ▶ Q1 - Qu'est-ce que la pauvreté ? Qu'est-ce que l'isolement ? Quand devient-on pauvre ?
- ▶ Q2 - Quelle est l'importance de l'exclusion sociale ? Où sont les populations fragiles ?
- ▶ Q3 - Les structures et dispositifs sont-ils en nombre suffisant sur le territoire ? Comment qualifier l'efficacité globale des dispositifs d'actions sociales existants ? Comment peut-on améliorer l'expression de la demande et son analyse en milieu rural ?
- ▶ Q4 - Favorise-t-on la représentation des citoyens en difficulté dans les instances qui traitent leurs problèmes ?
- ▶ Q5 - Les populations fragilisées ont-elles accès à leur droit ?

I - ETAT DES LIEUX

La fracture sociale se qualifie en observant les écarts entre les différentes composantes de la population. Plus la population est hétérogène plus le risque de fracture sociale est élevé. Il s'agit, ici, de mettre en exergue les différentes pauvretés identifiées sur le territoire de la nouvelle agglomération ainsi que l'une de ses conséquences directes illustrées par l'apparition de fracture sociale.

Définir et identifier les différentes typologies de pauvreté rencontrées au sein de ce nouveau territoire favoriseront le développement d'une politique volontaire dont l'objectif premier sera de freiner l'ensemble des dynamiques entraînant une frange de la population vers les différentes formes de paupérisation et ainsi, de réduire les risques de fracture sociale.

1.1 - Qu'est-ce que la pauvreté ? Qu'est-ce que l'isolement ? Quand devient-on pauvre ?

La pauvreté ne possède pas de notion universelle et se définit par le prisme des sociétés dans lesquelles elle évolue. Ainsi, la Communauté Européenne définit, en 1984, la pauvreté comme étant une situation d'exclusion regroupant les personnes dont les ressources matérielles, culturelles, sociales sont si faibles qu'elles sont exclues des modes de vie minimaux acceptables de l'État où elles vivent.

Les Etats membres de l'union européenne ont mis en place un ensemble d'indicateurs chiffrés permettant de situer le seuil de pauvreté d'une population à 60% du revenu médian. En France, ce revenu médian est estimé à 1000€.

Au regard de ce critère, les taux de population pauvres sur le territoire sont :

- CAPE : 12%
- CCEVS : 7%
- CCAE : 11%
- France : 13%

La pauvreté matérielle constituant la forme la plus visible s'intègre dans une traduction plus large, définie de la manière suivante :

La pauvreté intégrée

Cette forme de pauvreté correspond à une situation où une vaste partie de la population est atteinte par cette situation.

Ainsi, ces derniers se distinguent peu des autres couches de la population.

Leur situation est courante et renvoie au problème plus général d'une région ou d'une localité donnée.

Cette forme de pauvreté est peut-être celle impactant le moins la population puisqu'elle n'est pas celle amenant le plus de stigmatisation.

La pauvreté marginale

Cette dernière renvoie à une autre forme de représentation sociale.

Cette partie de la population identifiée en tant que telle est le plus souvent jugée inadaptée au monde moderne et rejetée aux confins des relations sociales. Ce groupe social est résiduel, mais il fait néanmoins l'objet d'une forte attention de la part des institutions d'action sociale.

La pauvreté issue d'un processus de disqualification

Cette forme élémentaire de pauvreté renvoie à un processus qui touche des franges de la population jusqu'alors parfaitement intégrées. Ce processus concerne des personnes confrontées à des situations de précarité de plus en plus lourdes tant dans le domaine du revenu, des conditions de logement et de santé, que dans celui de la participation à la vie sociale. De nos jours, l'image qui domine de la personne pauvre est celle victime de sa situation économique fragilisée et s'ouvrant de plus en plus vers une forme

de déchéance sociale.

Ce sentiment d'insécurité sociale est à présent ancré, de manière prégnante, dans les consciences collectives.

De nos jours, plus de la moitié de la population française craint d'être mis au ban de la société par le risque d'être atteint par l'une des formes de pauvreté.

Toutes ces formes de pauvreté participent à l'accroissement de l'isolement des personnes ainsi fragilisées, ce qui entraîne la rupture avec l'ensemble des relations sociales, interpersonnelles... régissant toutes les formes élémentaires d'échanges entre les êtres humains. L'isolement se définit, dans sa forme sociale, par la séparation d'un individu ou d'un groupe d'individus des autres membres de la société.

Cet isolement social se traduit par une attitude de repli sur soi et un mal être difficilement repérable par les professionnels car ceux qui le subissent manifestent rarement un besoin d'aide.

La notion d'isolement est ainsi à rapprocher de la notion d'exclusion.

CONCLUSION

- ▶ Les différentes formes de pauvreté associées accompagnées de l'une de ses conséquences directes illustrées par le sentiment d'isolement voire d'exclusion contribuent grandement au risque de fracture sociale. Cette fracture sociale est l'une des causes des dissensions pouvant surgir entre les différentes populations d'un territoire.
- ▶ La montée du communautarisme voire la radicalisation de certains individus ainsi mis au ban de la société peuvent être des conséquences de cette fracture sociale.

1.2 Quelle est l'importance de l'exclusion sociale et de son évolution ? Où sont les populations fragiles ?

La prévalence des territoires urbanisés

La réforme de la géographie prioritaire de la politique de la ville, mise en place par la loi du 21 février 2014, s'est fondée sur l'identification de quartiers « prioritaires », territoires urbains abritant une part importante de population à bas revenus concernée par le risque d'exclusion sociale.

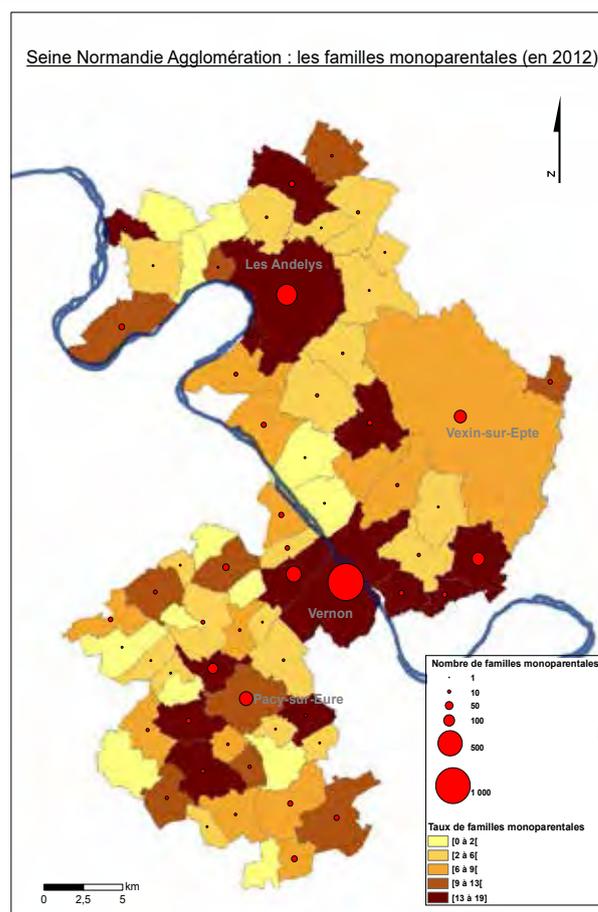
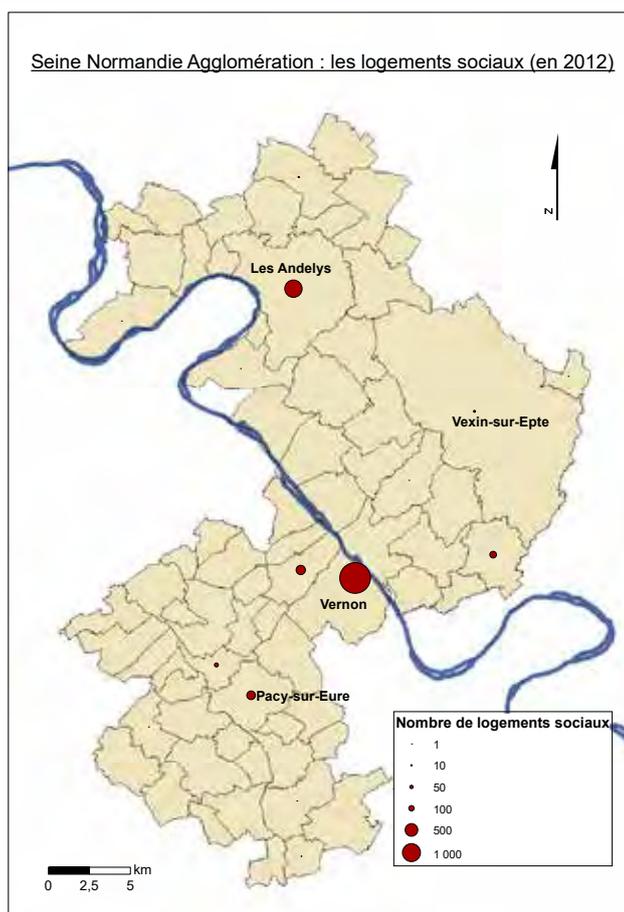
Ce critère unique redessine une carte des concentrations urbaines de pauvreté. Dans les agglomérations de plus de 10 000 habitants, on comptait plus de 2300 quartiers relevant de la politique de la ville contre 1 300 aujourd'hui.

Une analyse inédite, fondée sur les premiers indicateurs disponibles avant la phase de consultation des collectivités fixant précisément les contours des quartiers prioritaires, montre que la population qui y ré-

side est dans l'ensemble plus jeune, confrontée à des situations économiques et sociales plus dégradées, que traduisent des parts de familles monoparentales, de familles nombreuses et d'allocataires chômage plus élevées qu'ailleurs.

L'habitat social reste, dans ces quartiers, largement dominant.

Le sentiment d'exclusion est, dans sa notion quantitative, représenté massivement dans les territoires urbains. Toutefois, les zones urbaines ne sont pas les seules impactées par ce phénomène. Les territoires ruraux sont, en effet, traversés par ce phénomène.



Source : réalisation de l'équipe diagnostic (à partir des données IGN et INSEE)

Un territoire rural qui connaît des formes de pauvretés masquées

On constate d'une part une augmentation de la demande d'aide, une augmentation de l'admission aux dispositifs et un accroissement de la fréquence de l'aide (sources : associations caritatives). Par ailleurs, le taux de chômage reste particulièrement élevé et les indices de vieillissement voire de grand vieillissement de la population montrent des perspectives d'accroissement à moyen terme.

En termes de localisation, si les demandeurs d'emplois sont majoritairement localisés dans les villes, les territoires ruraux sont eux confrontés à des perspectives de vieillissement de la population, terrain favorable à l'accroissement de l'isolement induisant, à terme, un sentiment d'exclusion sociale.

Les familles monoparentales, quant à elles, sont assez bien réparties entre les zones rurales et urbaines (carte-ci-dessus).

Les personnes âgées bénéficiant de l'allocation personnalisée d'autonomie ou assimilée

	Bénéficiaires de l'APA	Autres
CAPE	274 personnes	7 Services d'aide à domicile SAAD
CCAE	179 personnes	Des services d'aide à domicile
CCEVS	105 personnes	2 services APAC

Les structures d'accueil pour les personnes handicapées et âgées

	Familles d'accueil	EHPAD	Foyer Logement
Vernon		2 établissements : Auguste Ridou : 136 Korian : 90	4 établissements : La Pommeraie : 59 La Chaussée : 44 Bully : 46 Les Blanchères : 80
Les Andelys	3	1	0
Ecos	5	0	1

Source : UTAS

CONCLUSION

- ▶ Tout le territoire est concerné par les risques d'exclusion sociale. Les zones urbaines hébergeant des quartiers éligibles à la politique de la ville disposent d'identification des familles en difficultés, des ressources, outils et capacité à répondre aux besoins de ces populations. A contrario, les populations rurales fragilisées sont mal identifiées et ne bénéficient pas du même soutien.
- ▶ Pour les mêmes raisons, déterminer où se trouvent les populations fragiles s'avère peu aisé ; la localisation des logements sociaux, des structures d'accueil pour les personnes en situation de handicap et des habitats pour personnes âgées prouve qu'une grande part de populations fragilisées se retrouve dans les villes, bien que ces données ne permettent pas de se rendre compte de la part de populations isolées, et donc fragilisées dans les milieux ruraux.

1.3 Les structures et dispositifs sont-ils en nombre suffisant sur le territoire ? Comment qualifier l'efficacité globale des dispositifs d'actions sociales existant ? Comment peut-on améliorer l'expression de la demande et son analyse en milieu rural ?

Chef de fil de l'action sociale, le conseil départemental de l'Eure œuvre à réduire les fractures sociales en freinant, notamment, les risques de précarisation de ses populations fragilisées.

Ses missions s'articulent autour de trois grands pôles :

- La protection maternelle et infantile ;
- L'aide sociale à l'enfance, aux personnes âgées et aux personnes handicapées ;
- La lutte contre la pauvreté et les exclusions.

Conscient de ces fragilités, le Conseil Départemental de l'Eure participe au maillage de son territoire en installant des maisons de santé permettant d'assurer des permanences de soins mais aussi des maisons du département favorisant le rapprochement des services sociaux avec les usagers.

Sur une autre dimension, la présence d'un tissu associatif dynamique constitue une véritable force et opportunité dans le développement du lien social.

Néanmoins, des disparités territoriales très importantes existent selon le dynamisme associatif local et l'investissement des communes.

Ainsi, il n'existe que 4 Centres Communaux d'Action sociale pour 69 communes.

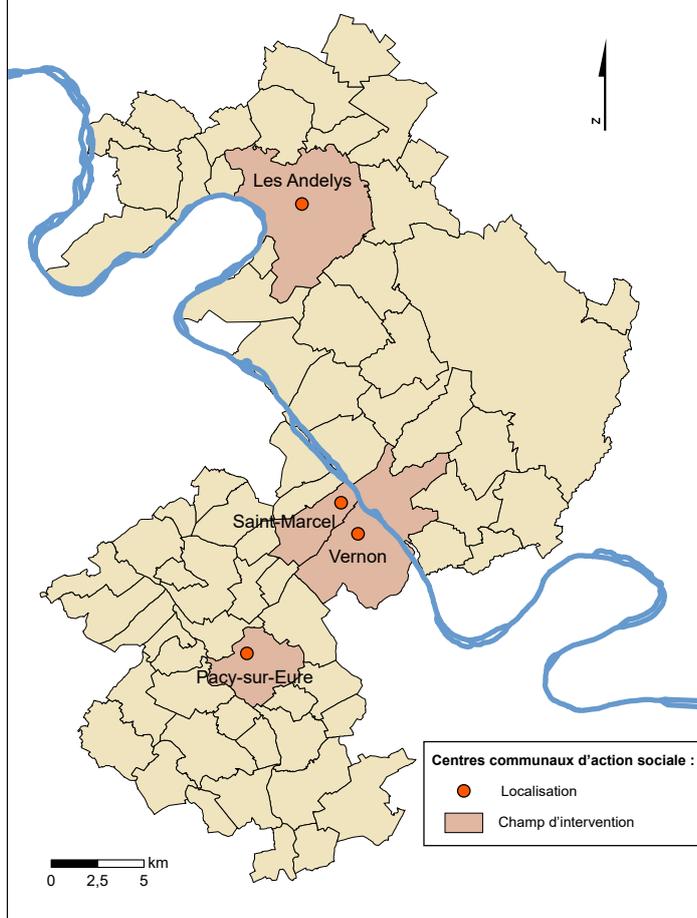
De ce fait, l'analyse des besoins sociaux est tout à fait imparfaite.

Par ailleurs, les risques de communautarisme (ethnique, religieux) ou de radicalisation sont nombreux et les associations comme les pouvoirs publics sont en première ligne. A ce titre, l'action sociale doit faire l'objet d'une vigilance accrue.

Parole d'acteur :

« Tout se sait, mais tout se tait, les élus ne veulent pas voir. »

Seine Normandie Agglomération : les CCAS (en 2016)



Source : réalisation de l'équipe diagnostic (à partir des données IGN)

CONCLUSION

- ▶ Le Département constituant le chef de fil de l'action sociale au sein de son territoire, ne peut, à lui seul, résoudre l'ensemble des problématiques attachées à la précarité et à l'exclusion sociale.
- ▶ Le rôle des associations dans la définition et le renforcement du lien social se doit de compléter les missions menées à l'échelle départementale.
- ▶ L'identification des populations fragilisées et la mise en place de réponses adaptées dans une dynamique d'accompagnement et de présence continue au sein de leurs territoires constituent l'enjeu premier de la lutte contre la pauvreté et l'exclusion.

1.4 Favorise-t-on la représentation des citoyens en difficulté dans les instances qui traitent leurs problèmes ?

Certains équipements publics (centres sociaux, FRPA,...) mettent en place des conseils de la vie sociale avec une représentation des usagers. Néanmoins, à l'échelle du territoire, cette représentation est tout à fait insuffisante.

En effet, le frein au développement de ces pratiques est double.

Il semble que les personnes en difficulté sont peu enclines à participer à des groupes de travail et / ou de

paroles afin de ne pas rentrer dans un schéma où elles se sentiront stigmatisées et reléguées à un simple fait de fragilité sociale.

De plus, parmi les élus locaux nombreux sont ceux enclins à ne pas encourager l'expression des personnes en difficultés évitant ainsi de la prendre en compte et de la traduire en actions.

En effet, les solutions à apporter à ces difficultés sont à la fois complexes et difficiles à mettre en place.

CONCLUSION

- ▶ L'enjeu majeur est de développer les lieux d'expressions des citoyens en difficulté sur le territoire de la nouvelle agglomération, non pas par simple effet de mode mais pour anticiper et engager les moyens nécessaires pour réduire les risques de fracture sociale.
- ▶ Il est en effet dangereux de développer un territoire en laissant en marge les citoyens en difficulté qui auront l'impression de mise au ban du développement..

1.5 Les populations fragilisées ont-elles accès à leurs droits ?

Le non recours est particulièrement difficile à évaluer, il s'agit de considérer qu'un nombre important de citoyens ne recourt pas aux dispositifs d'aide ou de protection auxquels ils pourraient avoir droit. On observe, en effet, d'importantes disparités, qui dépendent des conditions de vie, tant sociales que culturelles ou géographiques. Il y a donc un risque avéré de fracture entre ceux qui ont les connaissances nécessaires pour faire valoir leurs droits et les autres, qui méconnaissent la protection dont ils peuvent bénéficier. Cette disparité est de plus renforcée par la distance entre les usagers

et l'administration qui se traduisent par des contraintes de temps, financières, d'éloignement géographiques, de procédure...

Une des situations résumant ce constat s'illustre par l'accès au Revenu de Solidarité Active. En effet, au plan national, fin 2014, 50% des personnes pouvant bénéficier du RSA ne le sollicitait pas. En 2015, dans le département, 96 916 eurois étaient allocataires soit 286 680 personnes couvertes représentant ainsi 48,46% de la population.

CONCLUSION

- ▶ La coexistence de population en rupture de droits avec une population « intégrée » peut provoquer une véritable « fracture sociale ». L'accès aux droits est un des piliers de la cohésion sociale et l'accompagnement vers cet accès un impératif.
- ▶ Face à ces problématiques, la médiation apparaît comme une voie privilégiée afin d'écouter, d'expliquer et de convaincre les citoyens.
- ▶ Associée à cette communication, la présence de nombreux points d'accès au sein de territoires identifiés comme fragilisés réduira cette fracture.

2 - ANALYSE - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DE L'ENJEU

<p style="text-align: center;"><u>POTENTIALITÉS</u></p> <p>Des acteurs publics et associatifs engagés voire militants qui ne demandent qu'à mieux collaborer et coordonner leurs forces pour améliorer l'impact global de leurs actions sur les populations.</p>	<p style="text-align: center;"><u>FRAGILITÉS</u></p> <p>Les poches de pauvreté existent partout sur le territoire en milieu urbain comme sur les territoires ruraux. Les structures présentes (CCAS...) ne couvrent que trois micro territoires. On constate une grande disparité dans l'accès aux services sociaux.</p>
<p style="text-align: center;"><u>DYNAMIQUES LOCALES</u></p> <p>Tissu associatif riche et actif qui ne demande qu'à collaborer avec les élus et les acteurs sociaux</p>	<p style="text-align: center;"><u>RISQUES À MOYEN TERME</u></p> <p>Accroissement d'un déséquilibre entre des populations aisées accédant à la propriété et des citoyens en situation de précarisation L'accroissement de ces déséquilibres constitue une réelle menace pour la cohésion sociale du territoire.</p>
<p style="text-align: center;"><u>OUVERTURES</u></p> <p>Les nouvelles compétences prises en compte par la nouvelle agglomération et en particulier la santé, laissent espérer l'émergence de solutions nouvelles, locales, adaptées au plus près des besoins. Notre situation géographique et les opportunités qu'elle induit, doivent permettre de résoudre les inégalités existantes sur notre territoire, alors qu'elles sont moins marquées qu'ailleurs.</p>	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <p>Nous entrons dans une période longue de croissance zéro qui ne sera pas favorable à une reprise dynamique de l'emploi. La pression exercée par le poids de la dette publique invite les dirigeants à effectuer des réductions dans tous les budgets, y compris sociaux, ce qui ne va pas dans le sens des réductions des inégalités.</p>
<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS POSITIFS ATTENDUS</u></p> <p>Pour réussir les paris qui se posent à nous, l'agglomération aura besoin de toutes les forces vives et de tous les talents. Réduire les inégalités et réintégrer les personnes fragilisées dans le jeu économique et social représentent l'une des clefs de la réussite.</p>	<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS NÉGATIFS PROBABLES</u></p> <p>Si l'ensemble des leviers de l'intégration sont tous activés, aucun impact négatif ne sera effectif.</p>

3 - PISTES POUR L'ACTION

► **Créer un Centre Intercommunal d'Action Sociale**

C'est un établissement public administratif régi par le code de l'action sociale et des familles. Son conseil d'administration, composé à parité d'élus communautaire et de représentant des associations œuvrant dans le champ social (personnes âgées, personnes en situation de handicap, insertion, famille), permet de créer un espace politique d'appropriation des sujets sociaux.

Tout comme un EPCI ne remplace pas les communes, un CIAS ne remplace pas les CCAS existant. Il s'agit tout d'abord de qualifier l'action sociale d'intérêt communautaire, puis de confier au CIAS son exercice. La définition de l'intérêt communautaire revient aux communes. Néanmoins, il apparaît nécessaire que les élus, comme les associations, prennent le temps de « monter en compétences et en connaissances » dans un domaine où la technicité l'emporte souvent sur le politique. Le CA du CIAS peut participer activement à cet exercice par une expertise partagée entre les administrateurs.

Le CIAS devient ainsi le pivot de l'ensemble des actions à porter dès maintenant et à celles à venir

Dans le contexte de la nouvelle agglomération et du diagnostic le CIAS devrait :

- Procéder à une analyse des besoins sociaux du territoire :
Avec 4 CCAS sur son territoire, la connaissance des besoins sociaux doit être considérée comme imparfaite à l'échelle de la future agglomération. Cette analyse partagée par les élus et les associations du territoire doit permettre, d'une part de cibler les actions et d'autres parts de faire émerger des réponses aux besoins non couverts.
- Coordonner les acteurs :
La force d'un CIAS est représentée par son CA. En créant un espace d'échanges, d'orientations et de décisions, il favorise la coopération et la connaissance des acteurs. En outre, le CIAS, dans le cadre de ses compétences, est légitime à réunir les acteurs associatifs ou publics et à participer à la coordination des actions portée par les uns et les autres.
- Participer à la lutte contre le non recours aux droits en qualifiant les points service public sur le volet de la protection sociale (CAF, CPAM, CARSAT,...)
- Promouvoir la création de tiers-lieu favorisant l'expression des habitants (café des aidants, café des parents, groupe de paroles, etc...), la reconnaissance de leurs expériences et les insérer dans les processus de résolution des difficultés

Promouvoir, reconnaître, valoriser et renforcer le mouvement associatif

- ▶ Accompagner les associations caritatives dans leurs actions (recherche de financements, actions innovantes, financement de la formation des bénévoles,...)
- ▶ Permettre la démultiplication des initiatives citoyennes, « inventer, créer, oser »
 - Création d'un pôle d'initiative locale (expérience de Pont Audemer)
 - Accompagne les volontés bénévoles et citoyennes
 - Favorise les rencontres et les échanges
 - Espace de vie sociale
 - Création de tiers-lieu (café associatif)
 - Création d'une épicerie solidaire ambulante
- ▶ Accompagner la communication des actions des associations
 - Création d'un guide
 - Journal des associations
 - Journée des bénévoles
- ▶ Intégrer les associations dans la vie de la cité et les associer aux communications sur les événements
 - Coordonner les informations
 - Constituer des groupes relais d'informations
- ▶ Consulter les associations pour l'élaboration des actions d'intérêt général
 - Création d'un conseil des associations et/ou inciter les associations à intégrer le CESE
 - Groupes de travail thématiques
 - Groupes de diagnostic
- ▶ Réfléchir avec les bénévoles sur un éventuel statut du bénévole



ENJEU H

Promouvoir la santé et lutter contre le risque de désert médical

Les questions choisies pour diagnostiquer l'enjeu :

- ▶ Q1 - Quelle est l'offre de soins sur le territoire ?
- ▶ Q2 - Quel est l'état de santé de la population ?
- ▶ Q3 - Quelle est la réalité du vieillissement de la population du territoire ?
- ▶ Q4 - Quelle est l'offre de formations aux métiers de la santé ?
- ▶ Q5 - Quelles sont les instances de concertation élus / professionnels de santé ?
- ▶ Q6 - Quel est le panel des solutions possibles permettant de densifier le territoire en professionnels de santé ?

I - ETAT DES LIEUX

1.1 - Quelle est l'offre de soins sur le territoire ?

Paroles d'acteur

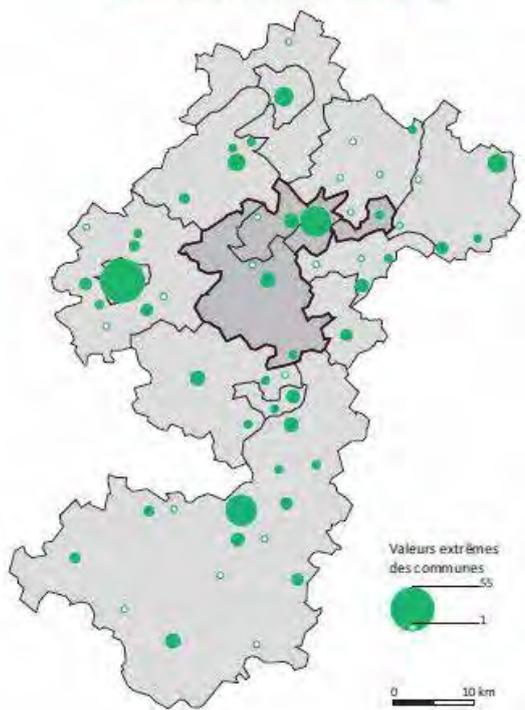
- « La densité médicale est trop faible. »
- « Il y a un manque de spécialistes et un vieillissement inquiétant des médecins. »
- « Le territoire est un désert médical. »

Le département de l'Eure est faiblement doté en équipements et personnels de santé. Les capacités d'accueil en court séjour hospitalier sont en proportion les plus faibles des départements français, tout comme la densité en médecins généralistes.

Sur le territoire, la répartition des chirurgiens-dentistes, des infirmiers, masseurs-kinésithérapeutes et des médecins généralistes est principalement localisée dans les pôles identifiés en introduction : Vernon, Pacy-sur-Eure, les Andelys et Saint-Marcel a contrario des territoires ruraux. Pour exemple, Vernon, concentre près de 60 % des médecins généralistes pour un peu plus de 40 % de la population du territoire de la CAPE.

Néanmoins, le territoire de la CAPE témoigne toujours d'une faible densité de personnels de santé. Ce territoire enregistre la

RÉPARTITION DES MÉDECINS GÉNÉRALISTES LIBÉRAUX



Source : Drees / Asip-Santé - RPPS 2015

Comparaison de densité pour les professionnels de santé

Source : Drees / Asip-Santé - RPPS 2015, Insee RP 2012

Densité pour 10.000 hab.	Territoire de la CAPE actuel	Territoire national
Médecins	7,70	9,30
Infirmières	8,20	16,50
Masseurs kinésithérapeutes	8,40	10,10
Chirurgiens dentistes	3,80	5,70
Spécialistes	4,50	8,60

plus faible densité d'infirmiers de la région. A titre d'exemple, pour obtenir la même densité qu'en France, il faudrait 9 généralistes supplémentaires, doubler le nombre d'infirmières, 10 masseurs kinésithérapeutes supplémentaires et 1/3 de dentistes en plus.

A cette faible densité s'ajoute le vieillissement des professionnels de santé. L'âge moyen des personnels des établissements de santé en activité en France ne cesse d'augmenter. Un quart d'entre eux sont âgés de 50 ans ou plus, selon une étude sur le vieillissement du personnel soignant de la DREES (Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques).

L'étude des besoins régionaux met en évidence trois professions fortement impactées par ces départs : 32 % des cadres de santé, 26 % des orthophonistes et 24 % des kinésithérapeutes vont partir en retraite d'ici

2019. A l'échelle du département, 2 médecins sur 5 devraient partir en retraite dans les 15 ans à venir.

Ces conclusions se vérifient sur le territoire de la CAPE. Pour exemple la densité de médecins sur ce territoire s'élève à 7,70 en moyenne quand elle est à 9,30 sur le territoire national. De plus, d'après l'étude réalisée sur le territoire de la CAPE, 70% des spécialistes et 68% des médecins ont plus de 55 ans (chiffre porté à 78% sur le territoire hors Vernon) alors qu'entre 2004 et 2014, sur le territoire actuel de la CAPE, seuls 8 médecins se sont installés tandis que sur la même période 14 départs étaient enregistrés.

La population des professionnels de santé est donc vieillissante et le renouvellement présente un déficit sur les 10 dernières années.

Le taux d'équipement en établissements de santé au 1er janvier 2011

(1) : en lits et places pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans.

(2) : en lits et places pour 1 000 enfants de 0 à 16 ans.

Sources : ARS et Drees, SAE.; Insee, estimations de population au 1er janvier 2009.

	Eure	Seine-Maritime	Haute-Normandie
Médecine	0,59	2,42	1,84
Chirurgie	0,46	1,67	1,28
Gynécologie-obstétrique (1)	0,21	1,74	1,27
Équipement global	1,49	1,45	1,46
Psychiatrie infanto-juvénile (2)	0,51	1,34	1,06
Psychiatrie adulte	0,76	1,48	1,25

Parole d'acteur

« L'offre est déficiente en ce qui concerne l'accueil des personnes handicapées, des personnes âgées et des maisons de santé pluridisciplinaires. »

En France, le temps d'accès aux soins est globalement satisfaisant : 95 % de la population française a accès à des soins de proximité en moins de quinze minutes.

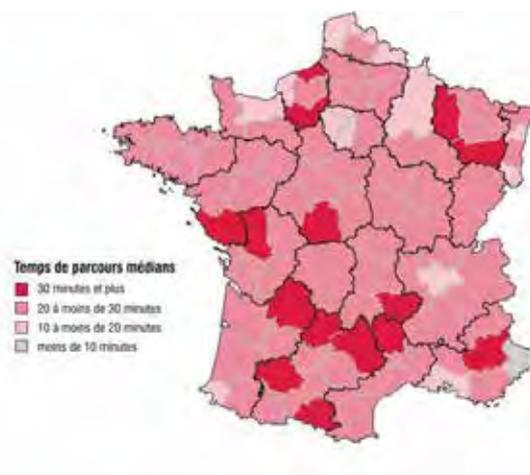
En revanche, les régions rurales, à faible densité de population, cumulent l'éloignement des soins de proximité et de la plupart des soins spécialisés.

Le département de l'Eure est le département métropolitain le moins doté en lits et places de court séjour hospitalier pour 1 000 habitants. Il se situe au 96e et dernier rang pour la médecine, la chirurgie mais aussi la gynécologie-obstétrique. Le temps d'accès médian à un établissement de santé est de 21 minutes, mais il s'échelonne de 9 à 42 minutes selon le territoire de santé. Sur le territoire de santé Evreux-Vernon le temps d'accès médian à un établissement de santé s'élève à plus de 30 minutes malgré la présence de certains sites comme l'Hôpital de Vernon ainsi que le centre hospitalier de Pacy-sur-Eure qui a été transformé en Ehpad en 2016.

Le territoire affiche par ailleurs un déficit important en matière de capacité d'accueil des personnes en situation de handicap. Pour exemple, le territoire de la CAPE ne compte aucun site d'hébergement pour adultes en situation de handicap alors que la Normandie en recense Toutefois, des structures existent sur le

Le temps d'accès médian à un établissement de santé

Source : Insee-Dress, PMSI MCO 2010.



territoire de SNA (un complément de données est nécessaire pour analyser l'offre médico-sociale pour personnes handicapées).

La capacité des établissements et services pour enfants et adultes en situation de handicap

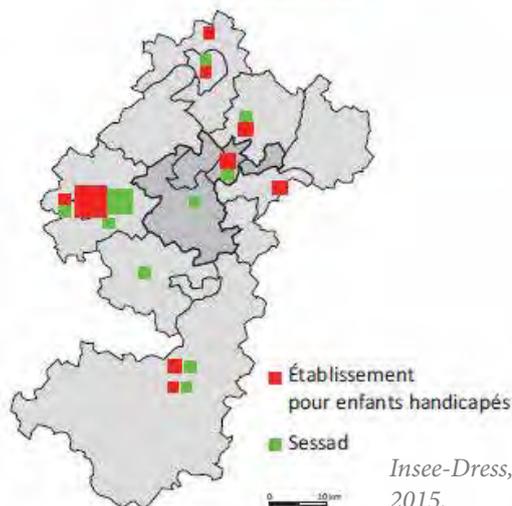
1-pour 1000 jeunes de moins de 20 ans pour les enfants et pour 1000 personnes de 20-59 ans pour les adultes

2-La CAPE compte également un établissement pour adultes en situation de handicap situé à Caillouet-Orgeville. Cet établissement est chargé de l'hébergement de personnes en situation de déficience intellectuelle (34 places).

Sources : DREES, ARS, Finess, INSEE, STATISS - date 12 octobre 2015

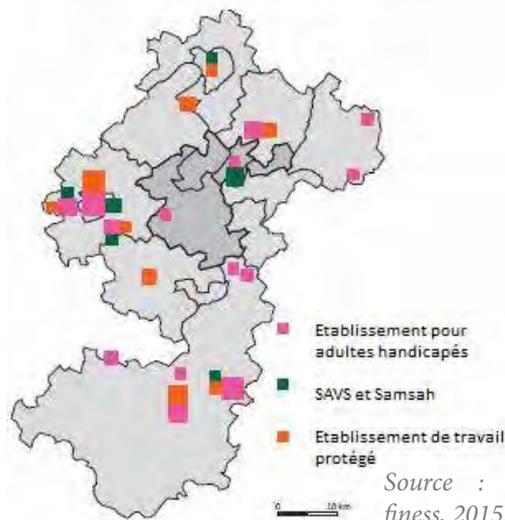
Etablissements	CAPE		Normandie	France
	Nb de places	Taux d'équipt ¹	Taux d'équipt ¹	Taux d'équipt ¹
Enfants : Etablissements ES	64	4,3	8	6,5
Enfants : SESSAD	53	3,5	3	2,9
Adultes : Hébergement	0	0	5,3	3
Adultes : ESAT et insertion professionnelle	0 ²	0	4,5	3,5
Adultes : SSIAD et SAVS, SAMSAH	116			

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR LES ENFANTS EN SITUATION DE HANDICAP



Insee-Dress, fines, 2015.

ÉTABLISSEMENTS ET SERVICES POUR LES ADULTES EN SITUATION DE HANDICAP



Source : Insee-Dress, fines, 2015.

CONCLUSION

- ▶ Le territoire souffre réellement d'une densité médicale très faible, la population des professionnels de santé est vieillissante notamment en ce qui concerne les médecins et les spécialistes.
- ▶ Il est par ailleurs sous équipé en établissements de soins et en capacité d'accueil des personnes en situation de handicap.
- ▶ Il est d'autant plus important d'agir sur ce facteur qu'il participe à l'attractivité du territoire. En effet, un territoire bien doté en offre de soins de premier recours est plus attractif, y compris pour des chefs d'entreprises qui souhaiteraient s'y implanter.

1.2 - Quel est l'état de santé de la population ?

Les indicateurs de santé sont assez défavorables. L'espérance de vie des Eurois est plus faible qu'au niveau national. Les causes de surmortalité sont principalement liées aux cancers, aux maladies cardiovasculaires ainsi qu'aux maladies liées à une consommation excessive d'alcool, suicides).

Selon les exploitations Fnors, sur le territoire de santé d'Evreux-Vernon, la surmortalité générale par rapport à la France est de 14%, sachant que l'ex région Haute-Normandie présente une surmortalité de 11 %. Quant à la surmortalité prématurée par rapport à la France elle s'élève à 18%.

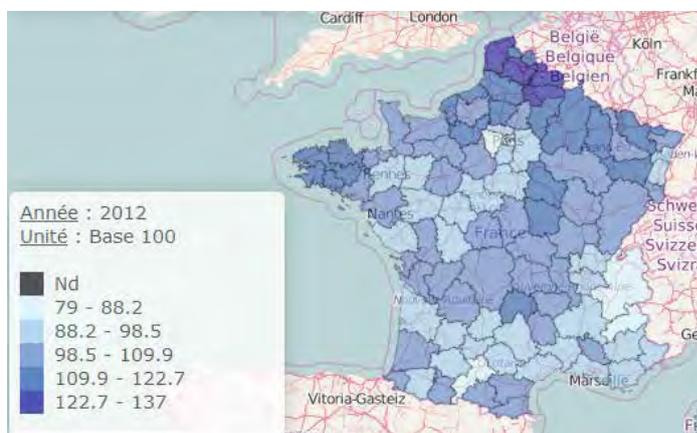
A l'échelle de la CAPE, parmi l'ensemble des décès domiciliés sur la période 2002-2012, 22,3 % concernent

des personnes de moins de 65 ans et le cancer constitue la première cause de décès. Par ailleurs, sur le territoire de santé d'Evreux-Vernon, la surmortalité par cancer du sein s'élève à 150 % par rapport à la France.

En ce qui concerne la surmortalité liée aux troubles men-

Période 2000-2013 : Indice comparatif de mortalité générale

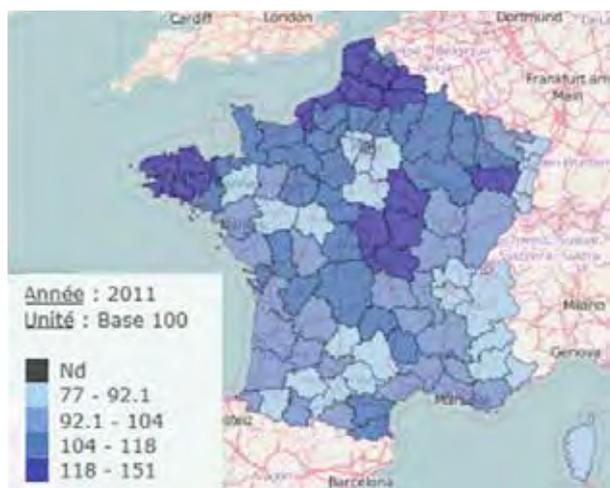
Source : Insee-Dress, PMSI MCO 2010.



taux, celle-ci est, sur le territoire de la CAPE, de 48 % par rapport à la France. Les femmes présentent une surmortalité par troubles mentaux et du comportement de l'ordre +75 % par rapport à l'Hexagone. Enfin, la surmortalité par addiction atteint 18 % par rapport à la France (source, OR2S sur le territoire CAPE).

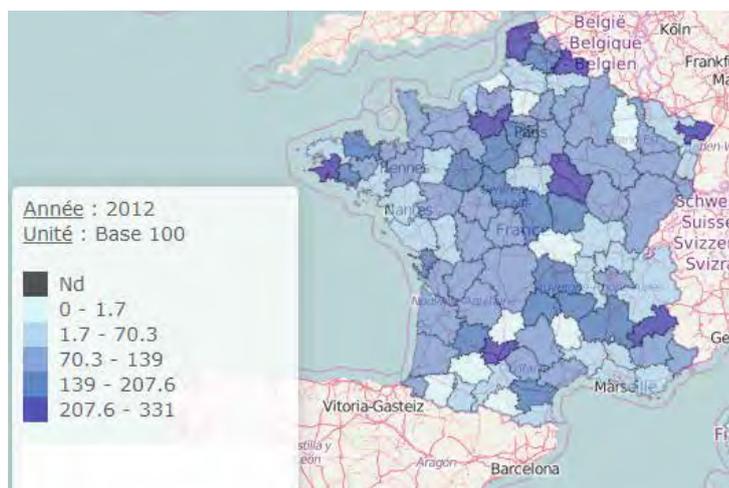
Période 2000-2013 : Indice comparatif de mortalité générale prématurée

Source : Insee-Dress, PMSI MCO 2010.



Période 2000-2013 : Indice comparatif de mortalité par cancer du sein

Source : Insee-Dress, PMSI MCO 2010.



CONCLUSION

- ▶ Les indicateurs de santé sont assez défavorables, l'espérance de vie des eurois est plus faible qu'en moyenne nationale, les causes de surmortalité sont nombreuses.
- ▶ Ces chiffres démontrent non seulement un déficit en offre de soins, mais également une réelle difficulté d'accès aux soins pour une partie de la population.

1.3 - Quelle est la réalité du vieillissement de la population du territoire ?

Territoire de santé d'Evreux. Projection par grandes tranches d'âge à l'horizon 2040.

Source : Insee, Omphale, 2010, scenario central.

Année	0-3 ans	4-19 ans	20-39 ans	40-59 ans	60-79 ans	80 ans et plus	dont 90 ans et plus	Ensemble
2010	21 258	84 381	96 952	111 001	66 859	18 898	2 481	399 349
2020	20 936	87 794	95 551	107 915	85 642	23 655	5 306	421 493
2030	20 817	87 641	95 623	105 368	96 880	31 769	6 661	438 098
2040	21 281	87 255	98 016	104 159	96 305	44 132	10 663	451 148

En 2050, un habitant sur trois sera âgé de 60 ans ou plus, contre un sur cinq en 2005. Selon l'Insee, le vieillissement démographique serait plus rapide dans l'Eure qu'en moyenne nationale. Le nombre de personnes de plus de 80 ans devrait augmenter de + 25 % à l'horizon 2020 et de + 70 % à l'horizon 2030.

Sur le territoire de santé d'Evreux, en 30 ans, alors que la population des 0 à 60 ans va baisser de près de 1%, celle des plus de 80 ans va augmenter de 134 % et celle des plus de 90 ans de 330% passant de 1 481 personnes en 2010 à 10 663 en 2040.

CONCLUSION

- ▶ Le vieillissement de la population est une réalité avérée qui ne va faire que s'accroître exponentiellement au cours des 25 années à venir.

1.4 - Quelle est l'offre de formation aux métiers de la santé ?

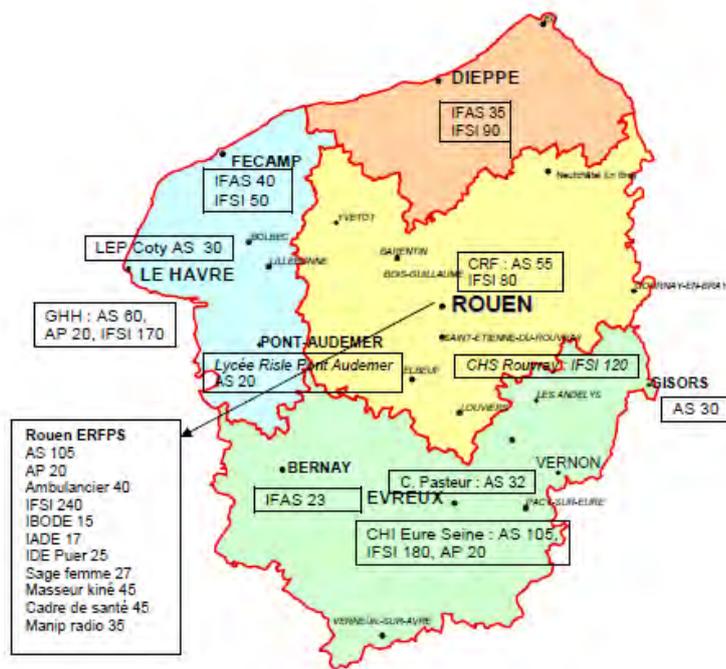
Offre de formations aux métiers de la santé

Source : DRDJSCS 2010

	CH Vernon	CH Evreux	Clinique Pasteur Evreux	La Musse	CH Gisors	CHU Rouen	CH Le Havre	CH Dieppe	CH Fécamp	CH Bernay	CH du Rouvray	Croix Rouge
Soins infirmiers		X				X	X	X	X		X	X
Infirmiers blocs						X						
Infirmiers anesthésistes						X						
Puéricultrices						X						
Cdares de Santé						X						
Masseurs - Kiné				X							X	
Aides Soignantes	X	X	X		X	X	X	X	X	X		X
Ambulanciers						X						
Ergothérapeutes				X								

La répartition en Haute-Normandie, au 1er janvier 2012, des organismes de formations sanitaires.

Source : ARS, Haute-Normandie, *Étude prospective de l'évolution de 10 professions sur les établissements médico-sociaux*, 2013.



Malgré une faible densité de l'offre de soin sur le territoire, le territoire de la SNA est à proximité de plusieurs sites de formations qu'ils soient localisés en région parisienne ou en Normandie.

Au sein de l'ancienne région Haute-Normandie, à la rentrée 2012, au moment de la réalisation de l'enquête réalisée par l'ARS et intitulée «Étude prospective de l'évolution de 10 professions sur les établissements mé-

dico-sociaux», 20 centres de formation sont retenus, soient 1 575 places pour les étudiants de première année, toutes filières confondues. Lors de la rentrée 2013, 35 places d'ergothérapeutes et 20 places d'orthophonistes ont été ouvertes. L'Eure, au 1er janvier

2013 regroupait 1 IFSI (Institut de Formation et de Soins Hospitaliers) et 5 IFAS (Institut de Formation Aide Soignant). Néanmoins, cela ne suffit pas à capter et à garder ces futurs professionnels sur le territoire.

CONCLUSION

- ▶ On ne peut pas dire que l'offre de formation aux métiers de la santé soit insuffisante compte tenu de l'ensemble des offres périphériques qui nous entourent, y compris en Région parisienne.
- ▶ Cependant l'existence de filières locales présente un certains nombres d'avantages pour stabiliser les professionnels de santé sur le territoire dans la mesure où cela peut contribuer à générer des vocations tout en fidélisant cette population au territoire qu'ils auront appris à connaître en s'y formant.
- ▶ Le développement d'offres de stages sur le territoire (internat de médecine, stages de professionnalisation des différents professionnels de santé) contribuera à cet enjeu sous réserve d'une mobilisation forte des futurs maîtres de stage.

1.5 - Quelles sont les instances de concertation élus / professionnels de santé ?

A ce jour, diverses instances permettent aux élus et aux professionnels de santé de rencontrer. Elles correspondent aux instances suivantes :

- Comité de suivi dans le cadre du CLS (Contrat Local de Santé) :

le CLS compte plusieurs actions qui feront l'objet de groupes de travail permettant aux professionnels de santé et aux élus de se rencontrer régulièrement : des réunions de concertation vont régulièrement avoir lieu pour le développement de ces projets.

Parole d'acteur

« Il est nécessaire d'optimiser le dialogue entre les élus et les professionnels de santé »

o Développement des MSP : 3 maisons de santé pluridisciplinaires sont programmées dans le cadre du CLS de la CAPE (Gasny, Bueil, QPV de Vernon).

o Mise en place d'un CLSM (Conseil Local en Santé Mentale) : instance de coordination entre élus et professionnels de santé qui se réunira régulièrement.

- Comité de pilotages des instances santé

- o RLPS (Réseau Local Promotion Santé)
- o ASV (Atelier Santé Ville)
- o Suivi du CLS.

- Présence de trois élus du territoire au Conseil de Surveillance de l'hôpital

- Conseils d'Administration des CCAS

CONCLUSION

- ▶ Des instances de concertation existent entre élus et professionnels de santé, qu'il faut continuer à faire vivre.

1.6 - Quel est le panel des solutions possibles permettant de densifier le territoire en professionnels de santé ?

- La Maison de Santé Pluri-professionnelle (MSP) :

Une maison de santé est un lieu de délivrance des soins de premiers recours réunissant une équipe de professionnels de santé libéraux composée d'au moins deux généralistes et un autre professionnel des soins de santé de premier recours (infirmières, kinésithérapeutes, orthophonistes, psychologues, podologues, diététiciens...). Ces professionnels assurent une prise en charge coordonnée de la population de leur territoire sur la base d'un projet de santé. Ils peuvent par ailleurs s'engager dans des actions de prévention et de promotion de la santé. La MSP est définie par l'article L6323-3 du Code de la santé publique (modifiée par la loi n°2011-940).

- L'équipe de soins de premier recours « hors les murs » :

Une équipe de soins de premier recours peut également assurer une prise en charge coordonnée sans que celle-ci implique un regroupement des professionnels en un même lieu. Au même titre que l'équipe d'une MSP, elle peut bénéficier d'aides dans la mesure où ce regroupement s'appuie sur un projet de santé.

- Le Centre de Santé :

Le centre de santé est une structure dispensant principalement des soins de premier recours. Elles mènent également des actions de prévention, d'éducation pour la santé, d'éducation thérapeutique des patients et des actions sociales.

Un centre de santé est créé et géré par des organismes à but non lucratif, des collectivités territoriales ou encore des établissements de santé publics et des établissements de santé d'intérêt collectif. Les médecins qui y exercent sont salariés.

Comme la MSP, le fonctionnement d'un centre de santé s'appuie sur un projet de santé déterminant les réponses apportées par le centre en termes d'accès aux soins, de prise en charge coordonnée et d'actions de santé publique.

- Le Pôle de Santé :

Maison de santé, centres de santé ou équipe de soins de premier recours peuvent par ailleurs intégrer un pôle de santé. Ce pôle assure des activités de soins de premier recours. Sans réunir sous un même lieu d'exercice les acteurs qui le composent, il favorise un champ de coopération plus large autour des soins, de

la prévention et de la promotion de la santé ainsi que le précise l'article L6323-4 du Code de la santé publique (créé par Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 - art. 40). Outre des professionnels de santé (regroupés ou non) des établissements de santé, des établissements et des services médico-sociaux, des groupements de coopération sanitaire et des groupements de coopération sociale et médico-sociale peuvent intégrer un pôle de santé.

Une étude d'opportunité s'avère nécessaire, à l'échelle du nouveau territoire, pour déterminer les moyens à mettre en œuvre pour améliorer l'offre de soins primaires en cohérence avec l'approche globale d'aménagement du territoire.

Cette étude devra formaliser un projet collectif de santé qui est un préalable nécessaire à la création de

toute MSP pour permettre une accessibilité et une continuité des soins, un développement des soins de prévention, une prise en charge coordonnée...

La maison pluridisciplinaire aurait à la fois des fonctions d'éducation pour la santé, de prévention et de soins et ce projet devra veiller à :

- Attirer des professionnels de santé sur le territoire en tenant compte de l'évolution des besoins de la population (vieillesse, caractéristiques sociodémographiques...) et des attentes des professionnels de santé en lien avec l'évolution de la démographie médicale, l'offre globale de soins, et l'organisation de la permanence des soins.

- Accueillir les acteurs de la promotion de la santé globale.

- Favoriser l'émergence d'actions partenariales dans le domaine de la prévention et de l'accès aux soins.

CONCLUSION

- ▶ De multiples solutions existent pour densifier le territoire en professionnels de santé : la Maison de Santé Pluri-professionnelle, l'équipe de soins de premier recours « hors les murs », le Centre de Santé, le Pôle de Santé.
- ▶ Certaines ont déjà été choisies dans le cadre du contrat local de santé signé pour la CAPE le 30 juin 2016.
- ▶ Il s'agit de travailler à l'élargissement du CLS à l'échelle de la nouvelle agglomération.

2 - ANALYSE - FORCES ET FAIBLESSES DU TERRITOIRE VIS-À-VIS DE L'ENJEU

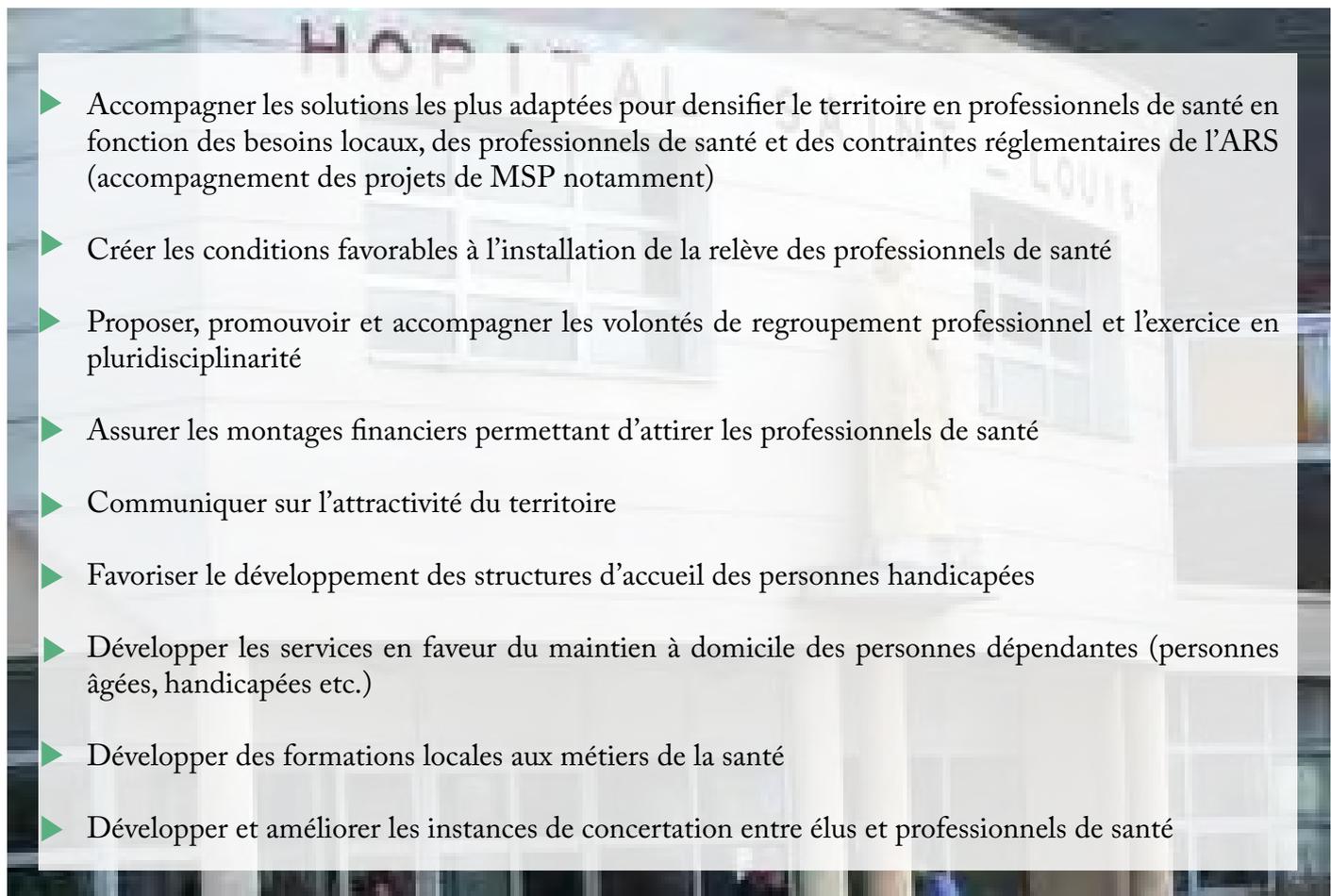
<p style="text-align: center;"><u>POTENTIALITÉS</u></p> <p>Mobilisation des acteurs autour du Contrat Local de Santé (CLS) de la CAPE signé le 30 juin 2016.</p>	<p style="text-align: center;"><u>FRAGILITÉS</u></p> <p>Une densité médicale faible Un vieillissement des professionnels de santé Un sous équipement en établissements de soins Un manque de financements à la hauteur des besoins</p>
<p style="text-align: center;"><u>DYNAMIQUES LOCALES</u></p> <p>La santé, nouvelle compétence de la nouvelle communauté d'agglomération Une volonté de certains élus de s'emparer de cet enjeu Des professionnels locaux dynamiques et potentiellement porteurs de projets Des associations mobilisables pour la promotion de la santé</p>	<p style="text-align: center;"><u>RISQUES À MOYEN TERME</u></p> <p>Une difficulté d'accès aux soins Un affaiblissement de la prévention et du dépistage Une dégradation de la santé des habitants Des conséquences sur le climat social et l'économie</p>
<p style="text-align: center;"><u>OUVERTURES</u></p> <p>Un cadre de vie, une esthétique paysagère attractive pour les urbains Une qualité de vie alliée à la proximité de Paris Un potentiel de patients et une visibilité sur l'activité</p>	<p style="text-align: center;"><u>MENACES</u></p> <p>Un territoire à l'écart des grands pôles de santé, non prioritaire dans les plans d'investissement Des décisions qui nous échappent Un défaut d'image en termes de culture et de loisirs qui nuit à l'attraction des jeunes médecins Un manque de conscience chez certains élus, de l'importance de cet enjeu</p>
<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS POSITIFS ATTENDUS</u></p> <p>Une amélioration de la santé des habitants Une amélioration de la prévention et du dépistage Une amélioration de l'accès aux soins Des conséquences positives sur le climat social, le bien-être des populations et l'économie locale</p>	<p style="text-align: center;"><u>IMPACTS NÉGATIFS PROBABLES</u></p> <p>Aucun si l'enjeu est traité !</p>

3 - PISTES POUR L'ACTION

En préambule, il est important de rappeler que la CAPE a signé un Contrat Local de Santé (CLS) le 30 juin 2016 constitué d'un programme d'actions pluriannuel regroupant 32 actions organisé autour des 5 axes stratégiques suivants :

- Renforcer l'attractivité du territoire,
- Agir précocement,
- Améliorer le parcours de vie et de santé des personnes âgées,
- Améliorer le parcours de vie des personnes en situation de handicap,
- Promouvoir une santé mentale positive.

Les pistes pour l'action proposées ci-après sont bien évidemment cohérentes à la fois avec ce CLS et le diagnostic de territoire. Il est proposé d'étendre ce CLS à l'ensemble du territoire de la Seine Normandie Agglomération, notamment au travers des pistes pour l'action suivantes issues du diagnostic de territoire.

- 
- ▶ Accompagner les solutions les plus adaptées pour densifier le territoire en professionnels de santé en fonction des besoins locaux, des professionnels de santé et des contraintes réglementaires de l'ARS (accompagnement des projets de MSP notamment)
 - ▶ Créer les conditions favorables à l'installation de la relève des professionnels de santé
 - ▶ Proposer, promouvoir et accompagner les volontés de regroupement professionnel et l'exercice en pluridisciplinarité
 - ▶ Assurer les montages financiers permettant d'attirer les professionnels de santé
 - ▶ Communiquer sur l'attractivité du territoire
 - ▶ Favoriser le développement des structures d'accueil des personnes handicapées
 - ▶ Développer les services en faveur du maintien à domicile des personnes dépendantes (personnes âgées, handicapées etc.)
 - ▶ Développer des formations locales aux métiers de la santé
 - ▶ Développer et améliorer les instances de concertation entre élus et professionnels de santé

CONCLUSION

Avec la mise en œuvre de la Loi NOTRe (août 2015), un nouveau territoire, Seine Normandie Agglomération, s'est créé, bénéficiant d'un nouveau périmètre et d'une nouvelle dynamique.

Comme le montre le diagnostic qui précède, ce territoire est en transition, sur le plan démographique, sur le plan écologique, sur le plan économique, ce qui implique que des solutions nouvelles s'élaborent et que des projets originaux soient mis en œuvre. La reproduction de solutions classiques conduites dans des logiques cloisonnées ne saurait être à la hauteur des enjeux qui se présentent à nous. Il s'agit, sans faire table rase du passé, de changer durablement nos modalités d'actions pour nous mettre en « mode projet ».

Priorité donc à l'initiative et à l'audace !

Les citoyens sont prêts, ils ont déjà engagé un changement de leurs modes de vie et inventent, partout dans le monde, des solutions nouvelles, locales, pour vivre dans un monde soutenable. Notre territoire n'échappe pas à ce mouvement.

Nous n'avons rien à perdre à expérimenter mais tout à gagner à devenir un territoire laboratoire du développement local.

Les pistes d'actions issues de ce diagnostic nous proposent de recouvrer pleinement la maîtrise de notre développement, de faire confiance aux talents locaux, de miser sur nos champions et leur capacité d'entraînement, de stimuler l'entrepreneuriat local et l'investissement local pour engager notre territoire dans un nouveau modèle de développement.

La volonté politique existe et, avec elle, une réelle ambition s'affirme pour faire de Seine Normandie Agglomération un territoire d'inspiration, de création, de conquête et de défis.

Convaincus de la nécessité d'une approche transversale des enjeux et de l'efficacité d'une mobilisation décloisonnée des acteurs locaux, publics et privés, nous vous invitons tous, citoyens, élus, acteurs économiques, acteurs associatifs, artistes, experts à participer à ce projet commun et à faire converger vos talents pour écrire cette histoire ensemble.

Notre seule limite sera celle de notre imagination !

Et comme disait Einstein :

« Ce monde est dangereux, non pas tant en raison de ceux qui font le mal, mais en raison de ceux qui regardent et laissent faire. »

ANNEXES

1 - Liste des 69 communes qui composent le territoire.....	P. 108
2 - Le diagnostic, 1ère étape de la démarche stratégique territoriale... ..	P. 109
3 - Une démarche diagnostic en 5 points clés.....	P. 110
4 - Le calendrier d'élaboration du diagnostic.....	P. 111
5- Le panel d'acteurs interviewés.....	P. 112
6 - Les principales sources.....	P. 113
7 - La lettre de mission.....	P.114
8 - La composition de l'équipe diagnostic pluridisciplinaire.....	P. 115

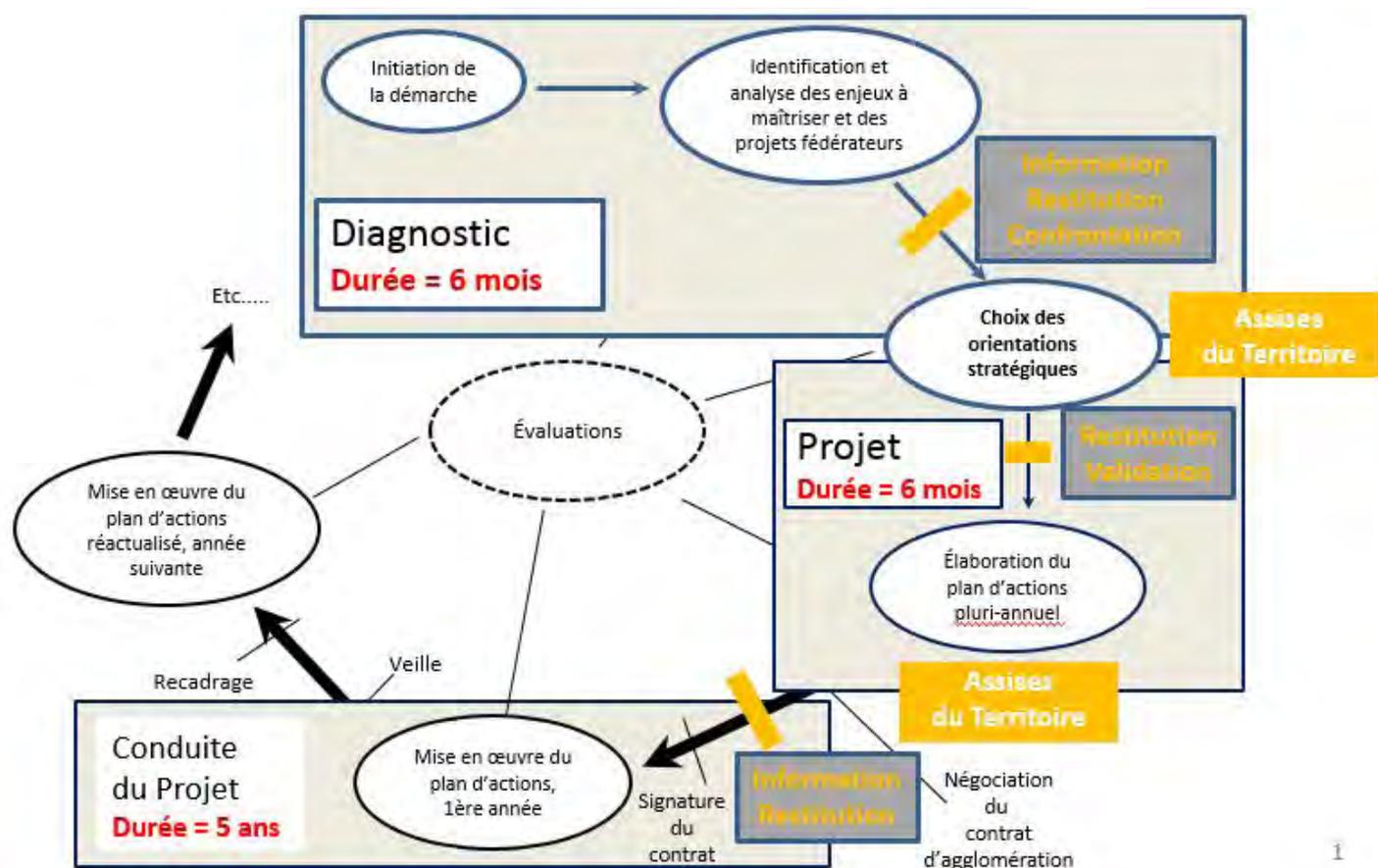
1 - Liste des 69 communes qui composent le territoire de SNA

CAPE	CCAÉ	CCEVS
AIGLEVILLE BOISSET-LES-PREVANCHES BREUILPONT BUEIL CAILLOUET ORGEVILLE CHAIGNES CHAMBRAY CROISY SUR EURE DOUAINS FAINS FONTAINE SOUS JOUY GADENCOURT GASNY GIVERNY HARDENCOURT-COCHEREL HECOURT HOULBEC-COCHEREL JOUY-SUR-EURE LA BOISSIERE LA CHAPELLE-REANVILLE LA HEUNIERE LE CORMIER LE PLESSIS-HEBERT MENILLES MERCEY MEREY NEUILLY PACY-SUR-EURE ROUVRAY SAINT-AQUILIN-DE-PACY SAINT-JUST SAINT-MARCEL SAINT-PIERRE-D'AUTILS SAINT-VINCENT-DES-BOIS SAINTE-COLOMBE-PRES-VERNON SAINTE-GENEVIEVE-LES-GASNY VAUX-SUR-EURE VERNON VILLEGATS VILLEZ-SOUS-BAILLEUL VILLIERS-EN-DESOEUVRE	LES ANDELYS BOISEMONT BOUAFLES CORNY CUVERVILLE DAUBEUF PRES VATTEVILLE ECOUIS FRESNE L'ARCHEVEQUE GUISENIERS HARQUENCY HENNEZIS HEUQUEVILLE MESNIL VERCLIVES MUIDS NOTRE DAME DE LISLE PORT-MORT LA ROQUETTE SUZAY LE THUIT VATTEVILLE VEZILLON	BOIS-JEROME-SAINT-OUEN CHATEAU SUR EPTE HEUBECOURT-HARICOURT MEZIERES-EN-VEXIN PRESAGNY-L'ORGUEILLEUX TILLY VEXIN-SUR-EPTE Commune nouvelle constituée le 1er janvier 2016 composée des anciennes communes de : Berthenonville Bus-Saint-Rémy Cahaignes Cantiers Civières Dampsmesnil Écos Fontenay-en-Vexin Forêt-la-Folie Fourges Fours-en-Vexin Guitry Panilleuse Tourny

2 - Le diagnostic, 1ère étape de la démarche stratégique territoriale

L'animation de la démarche stratégique de développement territorial 2017-2022 est confiée au CESE par décision du COmité de PILotage de la nouvelle Agglo, séance du 26 février 2016, et fait l'objet d'une lettre de mission. Les 3 phases de la démarche sont :

- ▶ Élaboration du diagnostic partagé du territoire (mars à juillet 2016)
- ▶ Écriture participative du projet de territoire (septembre à mars 2017)
- ▶ Conduite participative du projet de territoire (5 ans 2017-2022)



3 - Une démarche diagnostic en 5 points clés

Globale

Globale ne signifie pas exhaustive. Le diagnostic que nous proposons ici n'est ni une monographie ni un exercice exhaustif de traitement statistique. Il ne cède pas à une logique thématique ni sectorielle mais tente d'articuler les logiques liées à l'activité économiques, les logiques spatiale d'aménagement, les dynamiques sociales et les tendances sociétales. En outre, il croise données quantitatives et éléments qualitatifs qui permettent de caractériser notre territoire, et fait appel au vivier des projets souhaités et portés par les acteurs locaux afin de les prendre en compte.

Opérationnelle

L'objectif du diagnostic que nous proposons ici est triple : constituer un socle commun de connaissance et d'analyse de notre territoire ; devenir un document de débat pour ses acteurs ; déboucher directement sur l'écriture d'un projet de territoire. Pour y parvenir il présente 3 caractéristiques : sur le fond, il porte sur quelques « enjeux à maîtriser » et « projets fédérateurs » issus de l'expression des acteurs locaux eux-mêmes ; il prend la forme d'un document synthétique, visuel et accessible ; enfin il débouche sur une somme de pistes pour l'action immédiatement exploitables.

Participative

Cette démarche impose d'interviewer, d'associer, d'informer et de mobiliser les forces vives du territoire, et en particulier les porteurs de projets. A cet effet, les temps de consultation, de restitution et de confrontation prévus sont essentiels. Ils contribuent à affirmer l'idée que tous les talents sont nécessaires, chacun dans leur spécialité, à mettre le territoire en mouvement, guidés par une vision partagée et portés par une identité réinventée.

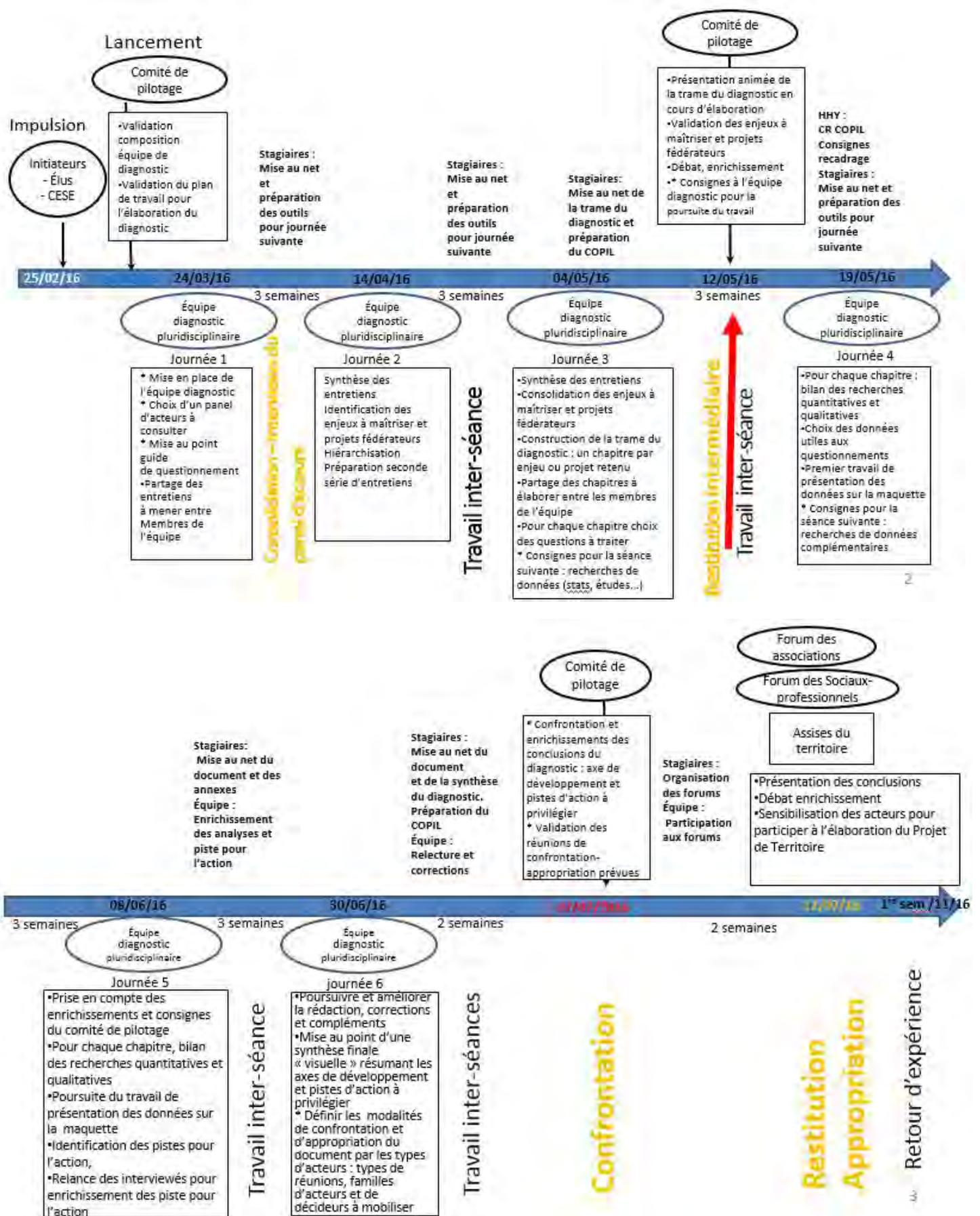
Dynamique

Démarche de moyen terme reconduite tous les 5 ans, elle invite, lors de séquences d'évaluation, les acteurs à confronter périodiquement les évolutions de leur territoire aux choix stratégiques initiaux afin de conduire le développement du territoire dans une dynamique vertueuse de projet « observer-agir-observer-agir ... ».

Formative

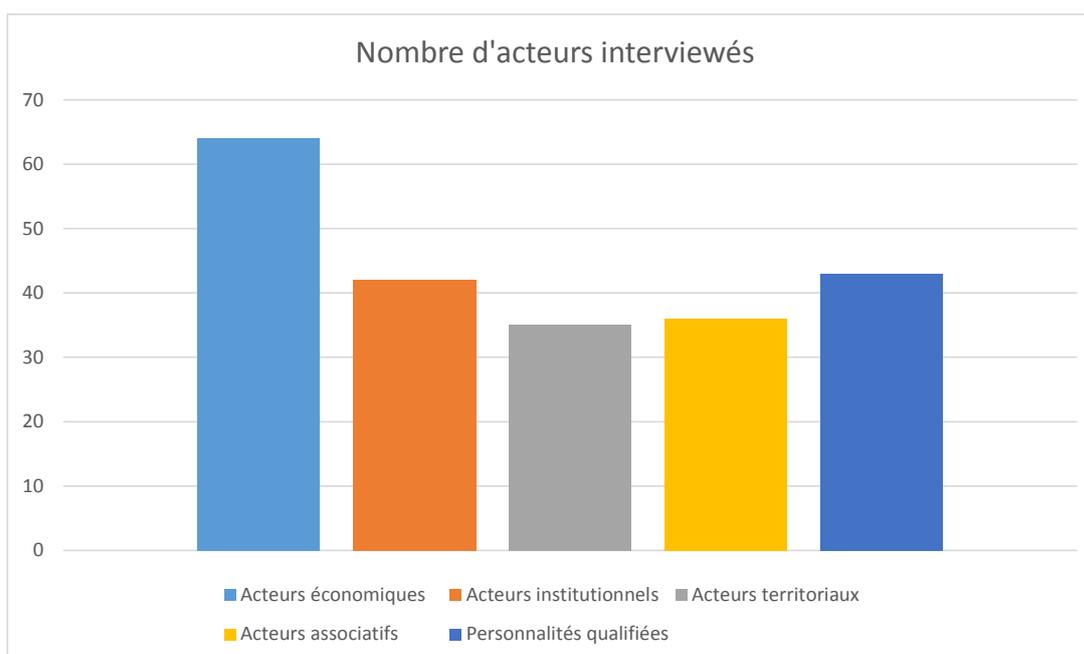
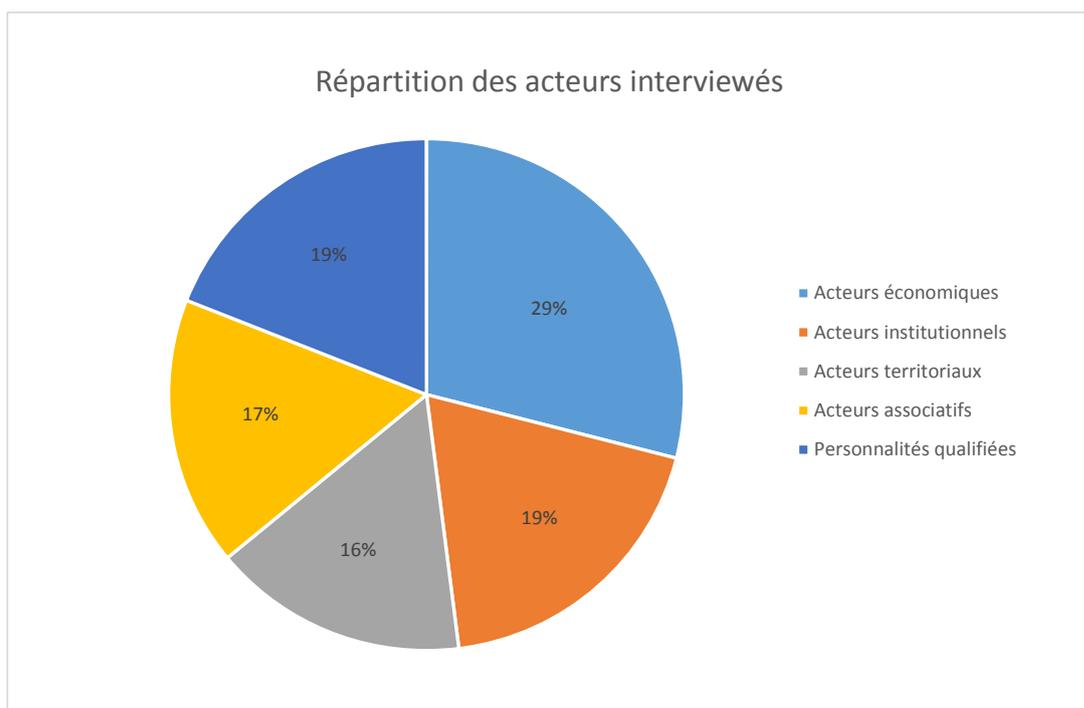
L'élaboration du diagnostic de territoire constitue un moment privilégié d'apprentissage et de partage de connaissances pour les membres de l'équipe diagnostic et les acteurs impliqués. Elle leur permet non seulement d'acquérir une vision commune des enjeux et projets du territoire, mais aussi de vivre une expérience d'élaboration collective d'un projet complexe et, enfin, de se constituer un socle de méthodes et de compétences essentiels à assurer la continuité du collectif.

4 - Le calendrier d'élaboration du diagnostic



5- Le panel d'acteurs interviewés

Le panel d'acteur a été déterminé par les membres de l'équipe diagnostic pluridisciplinaire. 220 ont été interviewés en amont du projet par les membres de l'équipe à partir d'une base d'interview commune.



6 - Les principales sources

Cartographie : données IGN : www.ign.fr/

Démographie / économie / précarité : données INSEE : <http://www.insee.fr/fr/>

Environnement / mobilités : DREAL Normandie : www.normandie.developpement-durable.gouv.fr/

Emploi / formation / insertion : Pôle Emploi : <http://www.pole-emploi.org/> - bmo.pole-emploi.org/

Statistiques agricoles : Agreste, Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/>

Santé : Fédération Nationale des Observatoires de Santé : www.fnors.org/
Portail des Agences Régionales de Santé : www.ars.sante.fr/

Photographies : 1ère de couverture - Centre de loisirs d'Écos - Agence d'architecture MWAH

7 - La lettre de mission



Monsieur Hervé HERRY
Président délégué
CESE
12 rue de la Mare à Jouy
27120 DOUAINS

Le 22 mars 2016

Monsieur le Président,

La création d'une nouvelle agglomération au 1^{er} janvier 2017, issue de la fusion de nos 3 collectivités, exige l'élaboration d'un diagnostic partagé, puis l'écriture d'un projet de territoire à cette nouvelle échelle. Le Comité de Pilotage de la nouvelle agglomération (COPIL), représenté par les Présidents des 3 collectivités, CAPE, CCAE, CCEVS, décide de confier au Conseil Economique Social et Environnemental (CESE) l'animation de la démarche stratégique de développement du nouveau territoire.

Ainsi, nous demandons au CESE d'organiser et d'animer les 2 premières étapes de cette démarche :

- l'élaboration d'un diagnostic partagé du territoire de mars à juillet 2016.
- l'écriture participative d'un projet de territoire de septembre à février 2017.

Nous insistons auprès du CESE sur la nécessité de mobiliser les acteurs de la société civile dans la mise en œuvre de cette mission. En effet la participation du plus grand nombre à ces étapes fondatrices de notre nouveau territoire est une condition essentielle d'appropriation du projet de territoire et de mobilisation des énergies en faveur de son développement.

Dans cette optique, vous soumettez au COPIL des propositions pour l'organisation d'assises du territoire, en juillet 2016 et en mars 2017.

Afin que cette démarche de projet territorial soit conduite en cohérence avec la définition des nouvelles compétences de la nouvelle agglomération, nous invitons Monsieur Herry, président du CESE à siéger au COPIL.

Demeurant à votre disposition, nous vous prions de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de nos respectueuses salutations.



Gérard VOLPATTI
Président
de la Communauté
d'Agglomération
des Portes de l'Eure



Guy BURETTE
Président
de la Communauté de
Communes des Andelys et
de ses Environs



Michel JOUYET
Président
de la Communauté de
Communes Epte-Vexin-Seine

8 - La composition de l'équipe diagnostic pluridisciplinaire

L'équipe diagnostic pluridisciplinaire est composée de 24 personnes. Elle s'équilibre entre spécialistes de l'aménagement, du développement économique, du développement social, du développement culturel et de l'environnement afin de favoriser une approche globale des acteurs et des enjeux :

Aménagement, urbanisme, habitat, transport :

Jacques BERTIN (CAPE), Jean-Côme BOURCIER (CCAÉ), Alexandra DASSAS (CAPE), Laurence GLISE-HOULLE (Pays-Vexin-Normand).

Développement économique, industrie, commerce, tourisme, agriculture, économie sociale et solidaire :

Clément DAME (Les Andelys), Anne-Sophie DELAHAYE (CCEVS), Vincent LANGLET (CAPE), Hélène TRAEN (CCAÉ).

Social, emploi, formation, insertion :

Catherine PICARD (UNADFI), Aurélien SAVINO (Mission Locale), Jérôme LEBRUN (Pôle Emploi)

Précarité, pauvreté :

Colette ARNAULT (Restos du Cœur), Jérémie BOURGEON (CCAS Vernon).

Santé :

Luc POULALION (délégué départemental ARS), Sandrine THOMAS (CAPE).

Culture, éducation, jeunesse, sports :

Elodie ALLOT (CAPE), Murielle BARBIER (CCAS), Marie GUERIN (Vernon), Sylvain VILLA (CCAÉ).

Environnement, énergie, climat, déchets :

Fabien GUEROT (CCAÉ)

Etudiants stagiaires :

Roxane LOPEZ (Sorbonne Paris IV), Damien RAVEL (Sorbonne Paris IV)

Direction de projet :

Pascal VAZARD (chef de projet), Hervé HERRY (Président du CESE)



Seine Normandie Agglomération